



Bulletin Officiel

N° 4592 Mardi 29 Avril 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2-3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	4-5

COMMUNIQUEES DE PRESSE

CITY CARS : APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES AUTRES QUE LES DETENTEURS D' ACTIONS AVANT L'INTRODUCTION EN BOURSE	6-7
MPBS	8
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -	9
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE - TUNIS RE -	10

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUE – UIB – AGO	11
ARAB TUNISIAN BANK – AGO -	12
TUNISIE FACTORING – AGO -	13
ASSURANCES BIAT – AGO -	14
ASSURANCES BIAT – AGE -	15
SOCIETE EURO-CYCLES – AGO -	16

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR	17-18
SICAV L'INVESTISSEUR	19
SICAV L'EPARGNANT	20-21

AUGMENTATION DE CAPITAL

SERVICOM	22-25
----------	-------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	26-29
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »	30-33
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »	34-39

COURBE DES TAUX

40

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

41-42

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT
- CITY CARS
- TUNISIE FACTORING
- ATTIJARI LEASING
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
- AIRLINES FCP VALEURS CEA
- FCP VALEURS CEA
- FCP VALEURS MIXTES
- AIR LIQUIDE TUNISIE
- BANQUE DE TUNISIE
- TUNINVEST SICAR

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013

- CITY CARS
- AIR LIQUIDE TUNISIE

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2013, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2014.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CITY CARS

SIEGE SOCIAL : 51, RUE ALI DARGHOUTH, 1001, TUNIS - TUNISIE

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES AUTRES QUE LES DETENTEURS D' ACTIONS AVANT L'INTRODUCTION EN BOURSE

1. Objet

La Société CITY CARS s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant son introduction en bourse.

A cet effet, la société CITY CARS informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mai 2014 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à Avenue principale, les berges du lac – 2053 – Tunis.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier ;

Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à une des filiales du groupe CITY CARS ;

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société CITY CARS et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe1*) ;

Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;

Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (*Annexe 2*) ;

Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;

Une attestation récente du nombre d'actions de CITY CARS détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par AXIS CAPITAL BOURSE, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de CITY CARS, sis à 67 avenue Mohamed V-1002- Tunis ; et

Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de CITY CARS et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant l'introduction en bourse » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société CITY CARS situé au 51, RUE ALI DARGHOUTH, 1001, TUNIS - TUNISIE, au plus tard le 05 mai 2014 (le cachet de la poste faisant foi).

La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site www.kia.tn ainsi que dans deux journaux quotidiens.

Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mai 2014, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires autres que ceux qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de ladite élection.

*Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale:

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires autres que ceux qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse au sein du Conseil d'Administration de la société « CITY CARS»,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

**Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

MPBS

Siège Social: Route de Gabès km 1.5 Sfax-Tunisle

La société MPBS informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le mercredi 23 avril 2014, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs audit exercice.

Les états financiers de la Société MPBS ont fait ressortir un résultat net de 2 150 907 DT alors que le résultat net de l'ensemble consolidé est remonté à 3 158 170 DT, en nette augmentation de 85 % par rapport à leur niveau proforma de l'année 2012.

Le Conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,200 dinars par action et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mardi 10 juin 2014 à 10 h 30 mn ; à l'IACE section Sfax.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -

Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine

Le Conseil d'Administration de la Société TPR SA, réuni le Lundi 28 Avril 2014 a décidé de proposer :

1. La Distribution d'un dividende de 0,230 Dinar par action.
2. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Mardi 17 Juin 2014 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « **TUNIS RE** », réuni le 29 Avril 2014, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 10 Juin 2014, la distribution de **0,350 Dinar par action** au titre de dividende de l'exercice 2013.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Messieurs les actionnaires de l'**Union Internationale de Banques (UIB)**, Société Anonyme au capital de 196.000.000 Dinars dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba , Tunis inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de première instance de Tunis sous le n° B6151996, matricule fiscal 002708Q ,sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 07 mai 2014 à 11 à l'hôtel Paris - Berges du Lac , Tunis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi N° 2001-65 relative aux établissements de crédits.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
8. Augmentation du nombre d'administrateurs en fonction.
9. Nomination de nouveaux administrateurs.
10. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
11. Pouvoirs.

Les titulaires de moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir disponible auprès de l'unité Bourse et Titres de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même unité sise à la rue du Lac Turkana, les Berges du Lac – Tunis .

Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peut assister à l'assemblée Générale ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'unité Bourse et Titres de l'UIB sise à la Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac – Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social :9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank, société anonyme au capital de 100. 000. 000 dinars dont le siège social est au 9, rue Hédi Nouira, Tunis, inscrite au registre de commerce sous le n° B 167001997, matricule fiscal 14161QPM000, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 15 mai 2014 à 11 heure à l'hôtel « The Résidence », Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- Affectation des résultats.
- Cooptation d'un administrateur.
- Fixation du montant des jetons de présence
- Quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2013.
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2013.
- Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire

Conformément à l'article 38 des statuts de l'Arab Tunisian Bank, n'a le droit de participer aux travaux de l'assemblée générale que l'actionnaire qui possède 10 actions au moins. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requis peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Tunisie Factoring S.A.

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Factoring sont convoqués au siège de la société au centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le lundi 05 mai 2014 à 9h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2013.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2013.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013.
- Conventions réglementées.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- Emission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration et nomination d'un nouvel Administrateur.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes.
- Pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 14 mai 2014 à 10h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2013.
3. Approbation des Conventions réglementées.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2013.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2013.
8. Renouvellement des mandats des Membres du Conseil d'Administration.
9. Convocation du Conseil d'Administration en vue de nommer un Président Directeur Général.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 14 mai 2014 à 11h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Mise à jour des statuts.**
- 2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.**

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Jeudi 15 Mai 2014 à 15 heures à l'Hôtel les BERGES DU LAC CONCORDE, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2013.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2013.
- 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2013.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Affectation du Résultat net de l'exercice 2013.
- 7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2013.
- 8- Fixation du montant des jetons de présence.
- 9- Nomination de deux administrateurs dont un qui représente les actionnaires minoritaires pour les exercices 2014-2015 et 2016.
- 10- Renouvellement du mandat de Monsieur Mourad Ghazi entant qu'administrateur pour les exercices 2014-2015 et 2016.
- 11- Formalités et pouvoirs.

Les documents destinés aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sise à la Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV AVENIR**

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2014**Première résolution**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2013, telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	31.304,319 dinars
Dividendes à distribuer	:	31.293,971 dinars
Résultat à reporter	:	10,348 dinars

Elle fixe par conséquent à **1,369 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **mardi 13 mai 2014** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 13 mai 2014; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire ou mise à sa disposition chez STB MANAGER. Les actionnaires auront jusqu'au lundi 12 mai 2014 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire fixe à 2.500 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de monsieur Lebid ZAAFRANE en tant qu'administrateur en remplacement de monsieur Jameleddine MONTACER, démissionnaire, pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouria – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2014**Première résolution**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2013, telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	38.201,293 dinars
Dividendes à distribuer	:	38.185,844 dinars
Résultat à reporter	:	15,449 dinars

Elle fixe par conséquent à **2,017 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **jeudi 15 mai 2014** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 15 mai 2014; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire. Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 14 mai 2014 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire fixe à 3.125 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2014

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2013, telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables : 17.004.235,994 dinars

Dividendes à distribuer : 17.001.481,320 dinars

Résultat à reporter : 2.754,674 dinars

Elle fixe par conséquent à **4,094 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **lundi 26 mai 2014** selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
 - Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 26 mai 2014; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.
- Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 23 mai 2014 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire fixe à 3.750 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire, décide la nomination de la STB SICAR en tant qu'administrateur, pour une période de 3 années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SERVICOM

Société anonyme au capital de 2 358 000 de Dinars
De valeur nominale de 1 dinar
Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM réunie le 17/12/2013 a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 1.179.000 dinars pour le porter de 2.358.000 dinars à 3.537.000 dinars par la création et l'émission de 1.179.000 nouvelles actions au prix de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

L'AGE a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Les nouvelles actions seront émises à raison de (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription. Elles porteront jouissance le 1^{er} janvier 2013.

But de l'émission

Les dirigeants de la société SERVICOM ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et consolider son assise financière
- Rééquilibrer sa structure financière et réduire son niveau d'endettement
- Financer le plan de développement gage de la croissance future
- Elargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 1.179.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 1.179.000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 1.179.000 actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar.
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

- Suite -

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une action (1) nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SERVICOM ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1.179.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle deux (2) anciennes et ce du **16/04/2014** au **30/04/2014** Inklus¹.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SERVICOM exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 17 dinars, soit 1 dinar représentant la valeur nominale de l'action et 16 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 01 905 0321192000637 64 ouvert auprès de l'ATB.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **30/04/2014 à 17h** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres détenus délivrés par « AFC » intermédiaire en bourse agréé et mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

- Suite -

Marché des titres

Depuis le 25 juin 2009, les actions de SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 2.358.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SERVICOM inscrites sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/04/2014** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1.179.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/04/2014** au **30/04/2014** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340052 » durant la période de souscription préférentielle soit du **16/04/2014** au **30/04/2014** inclus².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340060 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Arab Financial Consultants - Intermédiaire en Bourse.

Pour plus d'informations, un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 14/0856 du 01 avril 2014 sera incessamment, mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SERVICOM : Siège Social : Cité Ishbilja Route de Tunis 3111 Kairouan, de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

^{1, 3} Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **21 mai 2013** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **18 mars 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,20% et/ou variable à TMM+1,90% ;
- Remboursement : annuel constant.

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-1 »

Montant : 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt: 7,20% ou TMM+1,90% brut par an ;

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Juillet 2014** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 Juillet 2014** soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation.
L'emprunt sera amorti en totalité le **15 Juillet 2019**.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Juillet** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 Juillet 2015**.
Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 Juillet 2015**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **6 Mai 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15 Juillet 2014** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **4 Août 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,20% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

1,90% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) : 2,7445 années

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **6 Mai 2014** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2014/1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

- Suite -

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du **08 avril 2014**.

Notation de la société:

Le **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le **02 août 2012**, '**BBB-(tun)**' et sa note à court terme '**F3 (tun)**'. La perspective de la note nationale à long terme est négative.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Marché des titres

Il existe à fin **mars 2014**, **10** emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions l'admission de l'emprunt « CIL 2014/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0858 en date du 18 Avril 2014, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-007 en date du 28 Août 2013, ainsi que des indicateurs d'activité de Compagnie Internationale de Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

**La note d'opération, ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Compagnie Générale D'investissement 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.
Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 de CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF.**

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2014-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse** : 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts** : 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital** :
 - Catégorie A : 19/05/2015
 - Catégorie B : 19/05/2015
 - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

▪ **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

▪ **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

▪ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

▪ **Durée totale**

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

▪ **Durée de vie moyenne**

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

▪ **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

▪ **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

Renseignements généraux

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 29 AVRIL 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,625%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 007,377
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,284%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,347%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,411%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,490%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,553%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,600%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,679%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,709%	1 017,661
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,743%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,806%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,869%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,021%	999,407
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,154%	1 001,879
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,341%	880,097
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,395%	996,212
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,580%	1 033,247
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,203
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,901
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	766,854
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,180
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,824
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,241
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,472
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,390

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,656	149,670		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,192	13,193		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,357	1,358		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,687	36,690		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,862	49,866		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,786	153,724		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	553,768	553,608		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	111,956	110,957		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,754	122,220		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,918	117,853		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,995	111,713		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,447	85,983		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,423	128,489		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	94,809	94,759		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,319	107,103		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 367,614	1 366,864		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 258,475	2 254,600		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,591	102,986		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,287	102,131		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,844	125,644		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 204,280	1 205,330		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	123,241	122,509		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,589	15,470		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 922,384	5 915,828		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 234,432	5 210,754		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 122,278	5 103,918		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,189	2,181		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,908	1,905		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,082	1,076		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,649	109,662
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,573	101,582
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,284	103,296
33 ATIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	104,009	104,042
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,925	104,937
35 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	108,056	108,067
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,595	105,608
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,641	104,653
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,948	104,958
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,455	106,463
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,328	103,340
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,559	105,571
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,095	105,106
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	108,030	108,041
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	102,925	102,936
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,239	104,248
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,085	100,095
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,867	105,878
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,958	103,969
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,758	104,769
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,678	105,689
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,884	103,895
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	100,930	100,941
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,861	105,871
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,416	103,426

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,276	10,277
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,042	104,051
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,790	104,805
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,517	102,594
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	67,227	67,035
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	143,400	143,004
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 431,710	1 427,965
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,731	110,749
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,239	108,258
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	81,564	81,353
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,814	16,806
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	256,856	256,207
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	33,089	32,950
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 331,160	2 324,663
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,666	76,746
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,393	57,360
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	99,837	99,814
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	109,877	109,775
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	97,274	96,720
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,279	11,272
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,093	12,093
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,381	15,372
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,324	14,290
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,165	12,149
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,735	10,725
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,571	10,558
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,767	10,769
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	122,822	122,575
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	123,915	123,894
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,726	10,706
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	105,411	105,424
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,851	19,776
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	75,948	75,887
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	78,412	78,389
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,055	97,919
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	91,087	90,817
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,623	96,645
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,217	101,260
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,728	9,734
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,927	8,900
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	95,978	94,245
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	98,245	96,867
97	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	131,732	131,548
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,612	10,601
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	119,810	119,319
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,518	119,181
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,505	101,410
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	98,983	98,607
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	181,123	180,690
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	164,669	164,435
105	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,946	145,726
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 436,416	9 444,868
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,002	18,967
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	130,626	130,218
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 485,080	1 486,689
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,142	103,308
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,980	86,994
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	116,730	115,464
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 629,624	8 593,248
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,942	8,939
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,808	8,748

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Tawasol Group Holding

Siège social : 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Objet social : La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

Date de constitution : 29/10/2012

Capital social : Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

2- Période de souscription et validité de l'offre :

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

Catégorie A :

5 272 791 actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

Catégorie B :

9 086 689 actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
Total	15 795 428	14 359 480	100%	13,30%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation :

- **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

- **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

- **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2^{ème} ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 02 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Fayçal DERBEL.

ACTIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2013

A C T I F	Exercice 2 0 1 3			Exercice 2 0 1 2
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 388 851	803 356	585 494	292 262
AC14 Acomptes versés	1 406 686		1 406 686	545 146
	2 795 537	803 356	1 992 180	837 408
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	787 598	545 402	242 197	190 834
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	34 520	25 748	8 772	3 165
	822 118	571 150	250 968	193 999
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation (Actions des sociétés immobilières)	3 590 846	305 646	3 285 200	3 325 623
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	28 323 821	1 317 448	27 006 374	12 740 085
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	124 408 130		124 408 130	123 734 755
AC334 Autres prêts	3 062 526		3 062 526	2 974 872
AC336 Autres	1 000		1 000	1 000
	159 386 324	1 623 093	157 763 230	142 776 335
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	-225 783		-225 783	-156 159
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	4 968 908	56 788	4 912 119	3 639 369
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	10 008		10 008	20 786
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	13 780	19 611	-5 831	-8 892
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 754 091		5 754 091	4 154 571
AC633 Débiteurs divers	25 614		25 614	22 323
	10 546 618	76 400	10 470 218	7 671 999
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	635 044		635 044	926 393
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	1 530 260		1 530 260	1 201 477
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	4 628 156		4 628 156	4 621 514
AC733 Autres comptes de régularisation	3 111 301		3 111 301	2 579 161
AC75 Autres	7 695		7 695	23 827
	9 912 455	0	9 912 455	9 352 372
TOTAL DE L'ACTIF	183 463 052	3 073 999	180 389 053	160 832 113

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2013

	Exercice 2 0 1 3	Exercice 2 0 1 2
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Montant Net	Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	6 000 000	6 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	6 253 778	5 270 033
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	12 253 778	11 270 033
CP6 Résultat de l'exercice	1 229 023	1 583 745
Total capitaux propres avant affectation	13 482 801	12 853 778
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres Provisions	200 000	200 000
	200 000	200 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provisions d'assurance vie	154 921 435	137 242 214
PA330 Provision pour sinistres (vie)	3 721 795	2 830 506
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	1 100 587	2 724 975
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	159 743 817,502	142 797 696
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 622 395	1 262 417
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	240 188	179 726
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	11 534	10 557
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 894 424	1 426 657
PA634 Crédoiteurs divers	1 230 949	482 946
	4 999 490	3 362 303
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	1 962 943	1 618 336
	1 962 943	1 618 336
Total du passif	166 906 251	147 978 335
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	180 389 053	160 832 113

ETAT DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2013

	Notes	2 013	2 012
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+	2 147 217	2 376 977
		2 147 217	2 376 977
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	637 821	624 989
		637 821	624 989
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	1 047 776	725 785
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-	689	34
		1 048 464	725 818
PRNT2 Autres produits non techniques	+	8 605	12 506
		8 605	12 506
CHNT3 Autres charges non techniques	-	112 528	113 197
		112 528	113 197
Résultat provenant des activités ordinaires		1 632 651	2 175 456
CHNT4 Impôt sur le résultat	-	403 628	591 711
		403 628	591 711
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		1 229 023	1 583 745
PRNT4 Gains extraordinaires	+		
		0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-		
		0	0
Résultat extraordinaire		0	0
Résultat net de l'exercice		1 229 023	1 583 745
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+		
		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		1 229 023	1 583 745

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE AU 31 / 12 / 2013

	Notes	2013			2012
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	27 552 745	569 225	26 983 520	26 603 072
		27 552 745	569 225	26 983 520	26 603 072
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements	+	8 612 839		8 612 839	7 718 306
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+	505 533		505 533	501 025
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	208 694		208 694	178 727
		9 327 066	0	9 327 066	8 398 058
TOTAL 1		36 879 811	569 225	36 310 586	35 001 130
PRV4 Autres produits techniques	+	24 946		24 946	16 490
		24 946	0	24 946	16 490
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	8 484 309	22 984	8 461 325	6 844 242
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-	-733 099		-733 099	1 410 333
		7 751 210	22 984	7 728 226	8 254 575
TOTAL 2		7 726 263	22 984	7 703 280	8 238 085
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	-	17 756 346		17 756 346	17 138 160
CHV22 Autres provisions techniques	-	-77 126		-77 126	-20 632
		17 679 221	0	17 679 221	17 117 528
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	3 689 016	306 072	3 382 944	2 412 496
		3 689 016	306 072	3 382 944	2 412 496
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	3 850 195		3 850 195	3 575 791
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	-	-328 783		-328 783	-375 751
CHV43 Frais d'administration	-	1 180 293		1 180 293	956 935
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+		124 055	124 055	118 907
		4 701 706	124 055	4 577 651	4 038 068
TOTAL 3		26 069 942	430 127	25 639 816	23 568 093
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	101 300		101 300	96 577
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	81 152		81 152	96 410
TOTAL 4		182 453	0	182 453	192 987
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-			0	0
TOTAL 5		0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	637 821		637 821	624 989
TOTAL 6		637 821	0	637 821	624 989
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		2 263 331	116 114	2 147 217	2 376 977

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 / 12 / 2013 (METHODE DIRECTE)

	Notes	2 013	2 0 1 2
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues du réseau	+	24 061 853	25 189 349
* Encaissements des primes acceptations	+		
* Décaissements des primes pour les cessions	-	97 141	236 786
* Sommes versées pour paiement des sinistres (Rachat, Rentes et Capitaux échus)	-	10 501 099	8 927 489
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-		
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	20 099	36 697
* Commissions versées aux intermédiaires	-	1 504 092	1 624 356
* Commissions reçues sur les cessions	+	54 060	122 580
* Commissions versées sur les acceptations	-		
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	3 398 039	2 663 454
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+		
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+		
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	14 335 463	15 777 508
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	2 953 226	2 608 087
* Produits financiers reçus	+	8 539 267	7 261 726
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-		
* Impôts sur les bénéfices payés	-	1 707 443	1 391 055
* Autres mouvements	-	3 654 231	5 988 312
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		430 998	-1 390 522
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	653 522	268 642
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-		23 331
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-		
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-653 522	-291 974
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+		
* Dividendes et autres distributions	-		
* Encaissements provenant d'emprunts	+		
* Remboursements d'emprunts	-		
* Variation des ressources spéciales	+		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
		0	0
Variation de Trésorerie		-222 523	-1 682 495
Trésorerie de début d'exercice		850 761	2 533 256
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE		628 238	850 761

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2013 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contre partie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %
Mobilier de bureau : 20 %
Matériel de bureau : 20 %
Agencements, aménagements et installations : 15 %
Matériel informatique : 33.33 %
Logiciels : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis
Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2013, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéficiaires, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrrages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus values latentes et les moins values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2012	Mouvement 2013	Brut au 31/12/2013	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2013
logiciels	706 441,546	656 184,720	1 362 626,266	777 131,947	585 494,319
autres immobilisations incorporelles	26 224,525		26 224,525	26 224,525	0,000
logiciels en cours	545 146,196	861 539,680	1 406 685,876		1 406 685,876
Total	1 277 812,267	1 517 724,400	2 795 536,667	803 356,472	1 992 180,195

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2012	Mouvement 2013	Brut au 31/12/2013	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2013
installations, agencements et amenagements	271 735,283	86 420,227	358 155,510	240 502,389	117 653,121
materiel de transport	44 900,000		44 900,000	33 675,000	11 225,000
materiel de bureaux	23 892,288	599,400	24 491,688	23 327,624	1 164,064
materiel informatique	282 811,753	21 672,763	304 484,516	247 896,752	56 587,764
meublier de bureaux	26 417,506	8 102,514	34 520,020	25 748,370	8 771,650
immobilisations corporelles en cours	55 566,730		55 566,730		55 566,730
Total	705 323,560	116 794,904	822 118,464	571 150,135	250 968,329

➤ A2 : Placements

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2012	Mouvement 2013	Brut au 31/12/2013	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2013
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 590 845,880		3 590 845,880	305 645,702	3 285 200,178
actions et autres titres à revenus variable (cotés)	6 676 568,201	3 375 640,250	10 052 208,451	1 302 075,632	8 750 132,819
OPCVM	4 002 535,187	11 684 263,691	15 686 798,878		15 686 798,878
fonds commun de placement	1 472 300,113		1 472 300,113		1 472 300,113
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	1 162 514,000	-50 000,000	1 112 514,000	15 371,893	1 097 142,107
obligations et autres titres à revenus fixes	123 734 755,300	673 375,000	124 408 130,300		124 408 130,300
autres placements	2 925 872,141	137 653,876	3 063 526,017		3 063 526,017
TOTAL	143 565 390,822	15 820 932,817	159 386 323,639	1 623 093,227	157 763 230,412

Participations et entreprises liées

1. Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2013, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Au 31/12/2013, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise avec lien de participation.

➤ A3 : Créances

Libellé	2013			2012		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-225 783,109		-225 783,109	-156 158,898		-156 158,898
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	4 968 907,753	56 788,448	4 912 119,305	3 696 157,754	56 788,448	3 639 369,306
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	10 007,972		10 007,972	20 785,544		20 785,544
Personnel	13 780,094	19 611,189	-5 831,095	10 719,632	19 611,189	-8 891,557
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 754 091,195		5 754 091,195	4 154 571,440		4 154 571,440
Débiteurs divers	25 613,806		25 613,806	22 323,045		22 323,045
Totaux	10 546 617,711	76 399,637	10 470 218,074	7 748 398,517	76 399,637	7 671 998,880

➤ A4 : Autres éléments d'actifs

Libellé	2013	2012
Caisse	3 423,340	5 091,901
Banques et chèques postaux	624 814,745	845 669,264
Effets à l'encaissement	6 805,774	75 631,749
Frais d'acquisitions reportés	1 530 260,000	1 201 477,421
Intérêts courus et non échus	4 628 156,138	4 621 514,464
Différences sur prix de remboursement	3 049 394,733	2 544 741,039
Charges constatées d'avance	61 905,996	34 419,872
Autres	7 694,532	23 826,787
Totaux	9 912 455,258	9 352 372,497

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

Libellé	Solde au 31/12/2012	Affectation bénéfice 2012	Dividendes	Bénéfice 2013	Solde au 31/12/2013
Capital social	6 000 000,000				6 000 000,000
Réserve légale	563 323,975	36 676,025			600 000,000
Primes d'émission	50 000,000				50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521				568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	2 810 021,495	703 709,104			3 513 730,599
Réserve spéciale d'investissement	1 278 500,000	243 360,000			1 521 860,000
Résultat	1 583 745,129	-983 745,129	-600 000,000	1 229 023,274	1 229 023,274
Total	12 853 778,120	0,000	-600 000,000	1 229 023,274	13 482 801,394

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 6 882 801,394 DT et se détaillent comme suit :

Primes d'émission	250 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521
Réserve pour toute éventualité	3 513 730,599
Réserve spéciale de réinvestissement	1 521 860,000 (*)
Résultat de l'exercice	1 229 023,274

(*) Ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur.

NB : Au 31/12/2013, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

(*) Le capital de la HAYETT, au 31/12/2013, est composé de 60 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	40 000	100	4 000 000	66,67%
AMEN BANK	15 000	100	1 500 000	25,00%
PGI Holding	3 000	100	300 000	5,00%
Autres	2 000	100	200 000	3,33%
TOTAL	60 000		6 000 000	100,00%

➤ **P2 : Autres dettes**

Libellé	2013	2012
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	1 622 395,357	1 262 417,246
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	240 188,497	179 725,594
Personnel	11 533,581	10 557,217
Etat, impôts et taxes retenues à la source	1 702 854,428	1 318 230,760
Etat, organismes sociaux	91 008,602	90 408,648
Etat, autres impôts et taxes	100 561,404	18 017,772
Créditeurs divers	1 230 948,547	482 945,925
Totaux	4 999 490,416	3 362 303,162

➤ **P3 : Autres passifs**

Libellé	2013	2012
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 410 082,693	1 158 745,694
Charges à payer	548 195,182	459 590,753
Loyers perçus d'avance	4 665,334	
Totaux	1 962 943,209	1 618 336,447

III. Notes sur les postes des états de résultat

➤ **Ventilation des charges et des produits des placements**

Libellé	2013	2012
revenus des participations	567 610,358	349 473,408
revenus des autres placements	8 028 717,423	7 368 832,389
autres revenus financiers	730 738,020	679 751,760
Total produits des placements	9 327 065,801	8 398 057,557
frais externes	29 283,309	33 977,260
autres frais	1 201 633,523	884 828,081
Total charges des placements	1 230 916,832	918 805,341

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2013 comportent 566 301,697 dinars de dividendes.

➤ **Ventilation des charges de personnel**

Libellé	2013	2012
salaires	1 385 610,221	1 227 850,210
charges sociales	270 862,227	234 480,255
autres	111 809,575	135 168,889
Total	1 768 282,023	1 597 499,354

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2013 à 1 894 876,974 dinars, contre 1 885 624,133 dinars au 31/12/2012.

➤ Impôts sur le résultat

Libellé	Réintégrations	Déductions
résultat comptable avant impôt	1 632 651,324	
dotations prov/actions non cotées	572,000	
reprise prov/actions non cotées		80,350
pertes sur ventes sicav	81 152,105	
dividendes		566 301,697
provision sur actions cotées	787 812,229	
Provision/titres SICAV	5 230,341	
	2 507 419,999	566 382,047
résultat imposable (bénéfice)		1 941 035,952
déduction provision sur actions cotées		787 812,229
résultat imposable (arrondi au dinar inférieur) (bénéfice)		1 153 223,000
impôt sur les bénéficiaires		403 628,050
résultat net (bénéfice)		1 229 023,274

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2013	31/12/2012
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	153 024,080	117 294,997
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	153 024,080	117 294,997

V. Notes sur le contrôle interne

Le programme d'Audit pour l'année 2013 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la Direction Générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- Gestion des contrats Grande Branche (Souscription GB, Avenant, gestion des primes)
- Prestation Grande Branche
- Caisse Agence GB (Encaissement et Décaissement)
- Recouvrement et entretien du portefeuille.
- **Mission de suivi du rapport du commissaire aux comptes se rapportant au contrôle interne.**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances HAYETT

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'audit des états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total net du bilan de 180 389 053 dinars, un résultat net de l'exercice de 1 229 023 dinars et un résultat technique vie net de 2 147 217 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Responsabilités

Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

2 - Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2013, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et ce, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005.

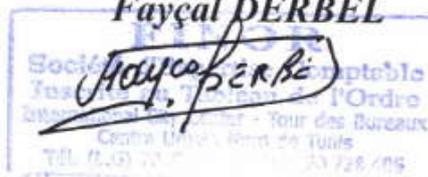
Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurances HAYETT » à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 15 avril 2014

Le Commissaires aux Comptes
FINOR

Fayçal DERBEL



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances HAYETT

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de D : 7.200 majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En Septembre et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ».

A cet effet, le loyer annuel a été révisé et porté à D : 21.992 hors taxe majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à D : 14.511 hors TVA.

2- Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel situé au 4^{ème} étage de l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de D : 6.000 majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à D : 2.000 hors TVA.

3- Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2^{ème} étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de D : 94.000 majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à D : 105.027 hors TVA.

3- Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont pris en charge par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La société « COMAR » a facturé à votre société au titre de l'exercice 2013 un montant de D : 61.530.

Ces conventions ne suscitent pas de notre part de remarques particulières.

Nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

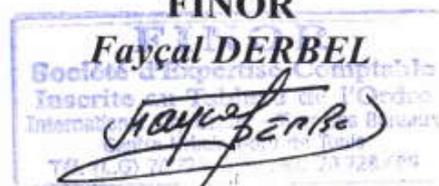
Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 15 avril 2014

Le Commissaires aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

CITY CARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Kais FEKIH & Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

CITY CARS
Société Anonyme

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2013
(exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A - 1	60.421,531	36.705,881
Moins : amortissements		30.877,606	20.740,103
		29.543,925	15.965,778
Immobilisations corporelles	A - 2	8.448.411,125	2.565.564,933
Moins : amortissements		621.823,508	494.595,455
		7.826.587,617	2.070.969,478
Immobilisations financières	A - 3	500.700,000	7.853.085,000
Moins : provisions		0,000	2.279.422,500
		500.700,000	5.573.662,500
Total des actifs immobilisés		8.356.831,542	7.660.597,756
Autres actifs non courants	A - 4	198.591,766	0,000
Moins : provisions		66.197,255	0,000
		132.394,511	0,000
Total des actifs non courants		8.489.226,053	7.660.597,756
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	A - 5	26.346.853,095	9.523.748,887
Moins : provisions		5.640,609	1.206.029,687
		26.341.212,486	8.317.719,200
Clients	A - 6	2.429.189,220	1.072.957,287
Moins : provisions		583.437,096	583.437,096
		1.845.752,124	489.520,191
Autres actifs courants	A - 7	1.031.430,473	2.086.597,774
Placements & autres actifs financiers	A - 8	25.686.000,000	23.980.000,000
Liquidités et équivalents de liquidités	A - 9	1.918.716,292	1.019.371,002
Total des actifs courants		56.823.111,375	35.893.208,167
TOTAL DES ACTIFS		65.312.337,428	43.553.805,923

CITY CARS
Société Anonyme

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2013
(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social	CP - 1	13.500.000,000	13.500.000,000
Réserves légales		613.307,050	150.000,000
Résultats reportés	CP - 2	1.377.833,943	1.786.279,177
Total capitaux propres avant résultat		15.491.140,993	15.436.279,177
Résultat de l'exercice		11.949.730,911	7.479.861,816
Total capitaux propres avant affectation du résultat		27.440.871,904	22.916.140,993
<i>Passifs</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts long terme		0,000	0,000
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P - 1	34.417,769	0,000
Total des passifs non courants		34.417,769	0,000
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P - 2	36.337.822,140	19.909.723,753
Autres passifs courants	P - 3	1.499.225,615	727.941,177
Concours bancaires et autres passifs financiers		0,000	0,000
Total des passifs courants		37.837.047,755	20.637.664,930
Total des passifs		37.871.465,524	20.637.664,930
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		65.312.337,428	43.553.805,923

CITY CARS
Société Anonyme

ETAT DE RESULTAT - MODELE AUTORISE

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013

(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc.-13	(*) 31-déc.-12
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	R - 1	96.956.054,596	82.467.214,447
Autres produits d'exploitation	R - 2	53.190,000	75.115,168
Total des produits d'exploitation		97.009.244,596	82.542.329,615
<i>Charges d'exploitation</i>			
Achats d'approvisionnements consommés	R - 3	82.377.768,859	69.646.157,942
Charges de personnel	R - 4	1.697.877,488	1.385.243,081
Dotations aux amortissements & aux provisions	R - 5	(876.183,166)	606.438,047
Autres charges d'exploitation	R - 6	1.786.562,459	1.514.000,892
Total des charges d'exploitation		84.986.025,640	73.151.839,962
<i>Résultat d'exploitation</i>		12.023.218,956	9.390.489,653
Charges financières nettes	R - 7	(890.391,864)	309.795,224
Produits des placements	R - 8	1.957.766,369	970.403,970
Autres gains ordinaires	R - 9	194.556,038	67.006,502
Autres pertes ordinaires	R - 10	144.260,774	184.905,542
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		14.921.672,453	9.933.199,359
Impôt sur les bénéfices		2.971.941,542	2.453.337,543
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		11.949.730,911	7.479.861,816
Eléments extraordinaires		0,000	0,000
<i>Résultat net de l'exercice</i>		11.949.730,911	7.479.861,816
Effets des modifications comptables		0,000	0,000
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		11.949.730,911	7.479.861,816

(*) Les données ont été retraitées pour des raisons de comparabilité

CITY CARS
Société Anonyme

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE - MODELE AUTORISE

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013

(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc.-13	(*) 31-déc.-12
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Résultat net		11.949.730,911	7.479.861,816
Ajustements pour :			
* Dotation aux amortissements et aux provisions		(3.155.605,666)	383.210,547
* Variation des :			
Stocks	TR - 1	(16.823.104,208)	3.333.460,120
Créances	TR - 2	(1.286.231,933)	793.225,280
Autres actifs	TR - 3	856.575,535	617.683,203
Fournisseurs et autres dettes	TR - 4	17.023.664,825	(1.496.419,018)
* Plus ou moins value de cession		1.409.944,797	514.190,000
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		9.974.974,261	11.625.211,948
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décassements provenant d'acquisition d'immob. corporelles		(6.631.380,680)	(90.152,943)
Décassements provenant d'acquisition d'immob. incorporelles		(23.715,650)	(7.682,160)
Encaissements provenant de la cession d'immob. corporelles		669.723,856	0,000
Décassements provenant d'acquisition d'immob. financières		(1,097)	0,000
Encaissements provenant de la cession d'immob. financières		5.851.654,600	985.800,000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(133.718,971)	887.964,897
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Dividendes et autres distributions		(7.235.910,000)	0,000
Encaissements provenant des subventions		0,000	0,000
Décassements provenant de remboursement d'emprunts		0,000	0,000
Encaissement provenant d'emprunt		0,000	0,000
Encaissement provenant de l'émission d'actions		0,000	0,000
Décassements provenant de modifications comptables		0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(7.235.910,000)	0,000
<i>Variation de trésorerie</i>		2.605.345,290	12.513.176,845
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		24.999.371,002	12.486.194,157
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		27.604.716,292	24.999.371,002

(*) Les données ont été retraitées pour des raisons de comparabilité

CITY CARS

Société Anonyme

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (Les chiffres sont exprimés en dinars Tunisiens)

I - Présentation de la Société

La société **CITY CARS** est une société anonyme de droit Tunisien créée en 2007 qui fait appel public à l'épargne, régie par le code des sociétés commerciales et par le code d'incitations aux investissements.

La société est entrée en exploitation le 7 décembre 2009. Elle est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs de la marque coréenne KIA.

Le Capital social de la société est de 13.500.000 dinars divisé en 13.500.000 actions de un Dinars (1) chacune, intégralement souscrites et intégralement libérées. Le capital de la société lors de sa constitution était de 250.000 dinars.

La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs, l'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport ainsi que toute pièce de rechange, accessoires, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules.

Le siège social de la société est situé à 51, rue Ali Darghouth – 1001 Tunis.

La comptabilité de la société est informatisée. Elle est exprimée en dinars Tunisiens.

L'année commerciale de la société correspond à l'année civile administrative, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

II- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens conformément à la norme tunisienne N° 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe.

Au 31 Décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme.

III – Les faits marquants de l'exercice 2013

III- 1 - Introduction en bourse :

La proposition du Conseil d'Administration du 22 Octobre 2012, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Novembre 2012, d'introduire les actions de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis a été concrétisée durant l'exercice 2013. En date du 07/06/2013, la bourse a donné son accord de principe quant à l'admission des actions de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la bourse de Tunis. La STICODEVAM a attribué, en date du 16/04/2013, aux actions de la société CITY CARS le code ISIN : TN0007550015. En date du 03 Octobre 2013, le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société, sous le numéro 13-0839.

L'introduction au marché principal de la cote de la bourse a été effectuée par la mise sur le marché de 4.050.000 actions d'une valeur nominale de 1 TND chacune, au prix

d'introduction de 10,950 TND, soit 30% du capital de la société CITY CARS détenu par AL KARAMA HOLDING (représentant de l'état dans le capital de CITY CARS). Cette introduction permettra à la société de bénéficier, dans le cadre de la loi 2010-29 du 7 Juin 2010, de l'avantage fiscal de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés au taux de 20% durant 5 exercices soit pour les exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017. Le démarrage des négociations a été réalisé en date du 26/11/2013. Une transaction de bloc a été réalisée en date du 27/11/2013 portant sur 673.650 actions. En date du 24/12/2013, le comité des indices boursiers a décidé que CITY CARS intègre le TUNINDEX à partir du 02/01/2014. En date du 31/12/2013, la bourse a décidé de garder pour l'année 2014 CITY CARS dans le groupe 11 cotation en continu.

Pour réguler le cours de l'action « CITY CARS », un contrat de liquidité a été signé entre AL KARAMA HOLDING, la société AIC et AXIS CAPITAL BOURSE. Un contrat de régulation de cours a été signé entre CITY CARS et AXIS CAPITAL BOURSE, qui permet à CITY CARS de racheter ses propres actions.

III- 2 -Organes de gestion :

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/02/2013, a décidé de dissocier les fonctions du Président du Conseil d'Administration de celles du Directeur Général.

Le Conseil d'Administration du 26/02/2013, a nommé Mr Mehdi Mahjoub, en tant que Directeur Général de la société et M. Khaled Bouchamaoui en tant que Président du Conseil. Suite à la démission de M. Khaled Bouchamaoui, le Conseil d'Administration du 12 Juillet 2013 a nommé Mme Amel Bouchamaoui en tant que Présidente du conseil d'Administration.

Suite à la proposition du Conseil d'Administration du 26 Février 2013, et l'approbation du comité d'audit en date du 28 Février 2013, ainsi que de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mars 2013, un deuxième commissaire aux comptes a été nommé, le cabinet AMC ERNST AND YOUNG.

Suite à l'acquisition de 66,7% du capital de la société, par le consortium BOUCHAMAOU-CHABCHOUB, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 Janvier 2013 a décidé de nommer de nouveaux administrateurs qui représentent les nouveaux actionnaires de la société en remplacement des anciens administrateurs.

III -3 - Acquisitions et cessions :

Les actions détenues par CITY CARS dans le capital de ATTIJARI BANK, à hauteur de 337.500 actions, ont été cédées le 14 Mars 2013 au cours de 17,400 TND l'action, ce qui a permis de renflouer la trésorerie de la société.

Au cours de l'exercice 2013, la société a procédé à la cession, suite appel d'offres, des épaves et véhicules détériorés suite aux dégâts subis au niveau du stock de véhicules neufs lors des événements du 14 Janvier 2011, et ce au prix de 286.000 TND.

Le terrain sis à la GOULETTE acquis auprès de la SPLT a été cédé le 07 Janvier 2013, à la société AL KARAMA HOLDING au prix de 545.323,856 TND.

Un nouveau terrain a été acquis en date du 13 Décembre 2013, sis à la Zone Industrielle du Kram, pour abriter le nouveau siège social, le show room, le magasin pièces de rechange et les ateliers de la société. Le prix du terrain est de 5.586.500 TND pour une superficie de 11.173 m². Ce terrain permettra d'édifier un nouveau siège social conformément aux normes exigées par KIA Motors, et contribuera à consolider la notoriété de CITY CARS.

Le contrat de loyer du parc de stockage de véhicules neufs sis à Mégrine a été renouvelé au nom de CITY CARS GROS, pour une année. Ce parc de stockage a été mis à disposition de la société CITY CARS.

Le contrat de loyer du deuxième parc de stockage de véhicules neufs sis à SAINT-GOBAIN est arrivé à échéance le 31 Décembre 2012. Afin de remplacer ce terrain, un nouveau terrain a été loué par CITY CARS à la ZI SAINT GOBAIN d'une superficie de 5.347 m².

Le contrat de loyer du local pour le stockage de pièces de rechange a pris fin en date du 31/03/2014. Il a été renouvelé au nom de la filiale CITY CARS GROS, société spécialisée dans l'importation de pièces de rechange.

IV - Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013, ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996

V - Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses et conventions comptables de base et notamment :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de comptabilité d'engagement
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes.
- Convention de l'unité monétaire

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013 couvrent la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

VI - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et amorties selon la méthode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

• Construction	5 %
• Matériel et Outillage	15 %
• Matériel de transport	20 %
• Mobilier de bureau	20 %
• AAI généraux	10 %
• Matériel informatique	33.33 %
• Logiciels informatiques	33.33 %

Les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 TND, sont amortis intégralement.

VII - Stocks

Les stocks de la société sont composés de véhicules neufs ainsi que de pièces de rechange et accessoires. La société utilise pour la comptabilisation des stocks la méthode de l'inventaire intermittent. Les produits achetés sont portés provisoirement dans un compte de charge au moment de leur acquisition et les stocks sont déterminés de manière extracomptable, suite à un inventaire physique, à la date de l'arrêté de la situation comptable et portés dans les comptes de situation et de résultat.

Les stocks de la société sont valorisés à leur prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances, de transit et de fret liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

VIII – Provisions sur stock pièces de rechange

La politique de provisionnement du stock pièces de rechange de la société City Cars, tient compte de la période de garantie KIA qui est de 5 ans.

Cette politique est la suivante :

- Aucune provision n'est constatée sur le stock PR non mouvementé pendant une période inférieure à quatre ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 25% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période qui varie entre quatre ans et cinq ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période qui varie entre cinq ans et six ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période supérieure à six ans depuis la date de création de la fiche pièce

IX – Provisions sur créances clients

La société procède à l'évaluation du risque de non recouvrement pour chacune de ses créances, et constate des provisions pour les créances jugées douteuses.

La politique de provisionnement des créances douteuses de la société City Cars est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure à une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable ainsi que les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice

X - Comptabilisation des revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement de ventes de véhicules neufs, de pièces de rechange et des réparations. Ils sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'état.

XI - Comptabilisation des charges

Les charges d'exploitation sont enregistrées en hors TVA.

XII – Régime fiscal

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés conformément au droit commun au taux de 30% jusqu'au 31/12/2012.

Suite à l'admission de 30% de son capital à la cote de la bourse, la société City Cars bénéficie du taux réduit de l'impôt sur les sociétés de 20% pour une durée de cinq ans en vertu de la loi n°2010-29 du 7 Juin 2010.

XIII - Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Les retraitements apportés aux données comparatives de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

1	Rubriques	Solde au 31/12/2012 avant retraitements	Retraitement	Solde au 31/12/2012 après retraitements
	Autres produits d'exploitation	142.121,670	(67.006,502)	75.115,168
	Autres gains ordinaires	0,000	67.006,502	67.006,502

3	Rubriques	Solde au 31/12/2012 avant retraitements	Retraitement	Solde au 31/12/2012 après retraitements
	Autres charges d'exploitation	1.516.377,372	(2.376,480)	1.514.000,892
	Autres pertes ordinaires	696.719,093	2.376,480	699.095,573

4	Rubriques	Solde au 31/12/2012 avant retraitements	Retraitement	Solde au 31/12/2012 après retraitements
	Charges financières nettes	36.773,438	273.021,786	309.795,224
	Dotations aux amortissements & aux provisions	383.210,547	223.227,500	606.438,047
	Produits financiers	988.344,715	(17.940,745)	970.403,970
	Autres pertes ordinaires	699.095,573	(514.190,031)	184.905,542

XIV – Notes sur les parties liées

XIV - 1. Parties liées faisant partie du groupe «CITY CARS » :

Société	Nature opération	Montant ht	Charge	Produit	Client	Fournisseur
GROUPE CITY CARS						
City cars gros	Achat pièce de rechange	1.283.522,011	1.283.522,011			
	Dette frs	68.961,229				68.961,229
	Créance	49.894,411			49.894,411	
	Frais du siège 2013	4.000,000		4.000,000		
	Loyer magasin 1tr-2013	13.200,000		13.200,000		
	Loyer terrain megrine 2013	149.802,965	149.802,965			
	Dividende à recevoir	344.655,000		344.655,000		
HORS GROUPE CITY CARS						
Al karama holding	Dividendes 2012	2.282.940,000				
	Jeton de présence	3.750,000	3.750,000			
Zitouna Bank	Loyer agence 2013	34.460,000		34.460,000		
	Frais steg 2013	10.727,319	10.727,319			
	Réparation VN	216,011		216,011		
SDA Zitouna 1	Réparation VN	4.096,233		4.096,233		
HBG Holding	Vente VN	79.217,458		79.217,458		
WIDED BOUCHAMAOUI	Vente VN	145.318,729		145.318,729		
	Jeton de présence	3.750,000	3.750,000			
TARAK BOUCHAMAOUI	Vente VN	151.233,983		151.233,983		
	Jeton de présence	3.750,000	3.750,000			
AMEL BOUCHAMAOUI	Jeton de présence	3.750,000	3.750,000			
ZIED BOUCHAMAOUI	Jeton de présence	3.750,000	3.750,000			
KHALED BOUCHAMAOUI	Jeton de présence	3.750,000	3.750,000			
MOHAMED AMINE	Jeton de présence	3.750,000	3.750,000			
CHABCHOUB	Jeton de présence	3.750,000	3.750,000			
MOHAMED CHABCHOUB	Jeton de présence	3.750,000	3.750,000			
MEHDI MAHJOUB	Jeton de présence	3.750,000	3.750,000			
TIC	Dividendes 2012	742.500,000				
AIC	Dividendes 2012	4.209.975,000				
	Jeton de présence	3.750,000	3.750,000			
RETEL	Vente VN	73.435,932		73.435,932		
STE RETEL SERVICE	Vente VN (TTC)	130.000,000		130.000,000		
STE ESSEYAHA	Vente VN	88.478,135		88.478,135		
STE HAYATCOM TUNISIE	Vente VN	43.815,339		43.815,339		
STE XPRESS CELL	Vente VN	23.104,746		23.104,746		
STE L'AFICHETTE	Publicité	30.675,000	30.675,000			

XII – Notes explicatives sur les différents postes des états financiers

A - 1 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2013, les immobilisations incorporelles ont atteint en net 29.543,925 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Logiciels Informatiques	60.421,531	36.705,881
Amortissement Logiciels Informatiques	30.877,606	20.740,103
TOTAL NET	29.543,925	15.965,778

Les investissements en immobilisations incorporelles ont atteint en 2013, 23.715,650 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant
Logiciels Informatiques	23.715,650
TOTAL BRUT	23.715,650

A - 2 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles ont atteint en brut 8.448.411,125 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Terrain	5.949.850,500	398.757,800
Matériel et Outillage	91.790,405	87.701,574
Agen, Aménagement, Install, Générales	188.087,731	180.764,206
Matériel de Transport de personnes (*)	542.879,999	218.579,997
Matériel de Transport de biens	20.713,351	20.713,351
Mobiliers et Matériels de Bureau	78.904,636	70.021,787
Matériel Informatique	101.370,804	63.015,829
Construction en cours	0,000	51.196,690
Construction sur sol d'autrui Ali Darghouth	1.474.813,699	1.474.813,699
TOTAL BRUT	8.448.411,125	2.565.564,933

(*) Ce solde tient compte des cessions réalisées pour une valeur de 298 579,998 dinars

Les amortissements cumulés de ces immobilisations ont atteint 621.823,508 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Amt Matériel et Outillage	47.861,327	34.391,835
Amt Agen, Aména, Install, Générales	58.358,234	39.952,954
Amt Matériel de Transport de personnes	102.176,334	108.319,332
Amt Matériel de Transport de biens	8.285,340	4.142,670
Amt Mobiliers et Matériels de Bureau	52.048,152	36.323,179
Amt Matériel Informatique	61.907,412	54.019,461
Amt Construction sur sol d'autrui Ali Darghouth	291.186,709	217.446,024
TOTAL BRUT	621.823,508	494.595,455

Les investissements en immobilisations ont atteint en 2013, 6.631.380,680 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant
Terrain	5.949.850,500
Matériel et Outillage	4.088,831
Agen, Aménagement, Install, Générales	7.323,525
Matériel de Transport de biens et de personnes	622.880,000
Mobiliers et Matériels de Bureau	8.882,849
Matériel Informatique	38.354,975
TOTAL BRUT	6.631.380,680

A - 3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont atteint en net 500.700,000 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Titres de participation (*)	499.500,000	7.851.885,000
Dépôts et cautionnements	1.200,000	1.200,000
Total Provisions Immobilisations financières	0,000	2.279.422,500
TOTAL NET	500.700,000	5.573.662,500

(1) : Ci dessous le détail des titres de participation :

Désignation	Nb de Titres	Valeur unitaire	Coût total
City Cars Gros	4 995	100,000	499 500,000
			499 500,000

(*) : Les actions représentant la participation de la société dans le capital de ATTIJARI BANK ont été cédées en date du 14 Mars 2013 au prix de 5.872.500 TND.

A - 4 Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2013, Cette rubrique totalise en net 132.394,511 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Charges à répartir (1)	198.591,766	0,000
Résorption	66.197,255	0,000
TOTAL NET	132.394,511	0,000

(1) : Dépenses engagées lors de l'introduction de la société en bourse

A - 5 Stocks

Au 31 décembre 2013, la valeur nette des stocks a atteint, 26.341.212,486 dinars, contre 8.317.719,200 dinars au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Stock véhicules neufs	15.624.172,835	1.691.828,753
Stock véhicules neufs en cours de dédouanement	10.582.170,750	7.713.737,813
Stock pièces de rechange	126.238,170	109.681,962
Stock des travaux en cours	14.271,340	8.500,359
TOTAL BRUT	26.346.853,095	9.523.748,887
Provision pour dépréciation des stocks VN	0,000	1.206.029,687
Provision pour dépréciation des stocks PR	5.640,609	0,000
TOTAL NET	26.341.212,486	8.317.719,200

A - 6 Clients & comptes rattachés

Le solde du compte clients et comptes rattachés a atteint en net, au 31 décembre 2013, 1.845.752,124 dinars. Le détail se présente comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Clients, Administrations publiques	0,000	0,000
Clients, Sociétés	274.428,292	38.089,806
Clients, Loueurs	346.691,946	0,000
Clients, Particuliers	804.704,536	214.626,046
Clients, Atelier & Magasin	268.803,791	205.655,452
Clients, Retenue de garantie	11.139,850	11.139,850
Clients, Effets à recevoir	137.422,848	19.450,000
Clients, douteux et litigieux	583.437,096	583.437,096
Clients, chèques impayés	2.560,861	459,037
Clients, effets impayés	0,000	100,000
Provisions pour créances douteuses	583.437,096	583.437,096
TOTAL NET	1.845.752,124	489.520,191

A - 7 Autres actifs courants

Au 31 décembre 2013, Cette rubrique totalise 1.031.430,473 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Etat, TVA à récupérer	336.108,705	0,000
Etat, report IS	0,000	916.883,571
Charges constatées d'avance	50.856,167	53.467,507
Produits à recevoir (*)	563.629,073	114.951,196
Débiteurs divers	80.836,528	985.800,000
Fournisseurs créance pour emballage	0,000	85,500
Compte courant actionnaire	0,000	15.410,000
TOTAL	1.031.430,473	2.086.597,774

(*) Ce solde tient compte des dividendes de la filiale City Cars Gros relatifs à l'exercice 2012 pour un montant de 344.655 dinars non encore encaissés.

A - 8 Placements & autres actifs financiers

Il s'agit des placements en banque dont dispose la société au 31 décembre 2013. Ils ont atteint 25.686.000,000 dinars, contre 23.980.000,000 TND au 31 Décembre 2012, et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Placement ATB	50.000,000	3.840.000,000
Placement UBCI	5.381.000,000	0,000
Placement ZITOUNA	0,000	3.190.000,000
Placement BNA	8.200.000,000	16.950.000,000
Placement BT	5.955.000,000	0,000
Placement BIAT	6.100.000,000	0,000
TOTAL	25.686.000,000	23.980.000,000

A - 9 Liquidités & équivalents de liquidités

Il s'agit des avoirs en banque dont dispose la société au 31 décembre 2013. Ils ont atteint 1.918.716,292 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
ATB TND	5.080,633	76.175,627
BNA TND	1.520.932,884	411.221,951
ZITOUNA BANK TND	61.617,109	76.195,122
UBCI TND	1.940,824	41.145,012
UBCI EUR	89.019,947	15.891,649
UBCI USD	47.384,583	328.500,006
ATIJARI TND	0,000	1.901,326
BT TND	83.646,217	0,000
BT EUR	0,000	0,000
BT USD	0,000	0,000
BIAT TND	18.164,829	0,000
BLOCAGE	0,000	25.643,990
CHEQUES A L ENCAISSEMENT	90.535,466	42.553,052
CAISSE DEPENSES	393,800	143,267
TOTAL	1.918.716,292	1.019.371,002

CP – 1 Capital social

Le capital social de la société est de 13.500.000,000 DT divisé en 13.500.000 actions de un (1) Dinars chacune.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Capital social	13.500.000,000	13.500.000,000
TOTAL	13.500.000,000	13.500.000,000

CP – 2 Résultats reportés

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Résultats reportés (*)	1.377.833,943	1.786.279,177
TOTAL	1.377.833,943	1.786.279,177

Les résultats reportés au 31/12/2013 de 1 377 833,943 DT sont relatifs à l'exercice 2012

P - 1 Provisions

Au 31 décembre 2013, Cette rubrique totalise 34.417,769 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Provision pour départ à la retraite	13.372,000	0,000
Provision courante pour risques et charges	21.045,769	0,000
TOTAL	34.417,769	0,000

P - 2 Fournisseurs & comptes rattachés

Il s'agit des dettes envers les fournisseurs dont le montant global a atteint, au 31 décembre 2013, 36.337.822,140 dinars.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Fournisseurs d'exploitation locaux	614.325,024	315.298,973
Fournisseurs d'immobilisations locaux	16.337,723	2.689,873
Fournisseurs locaux retenue de garantie	385,730	385,730
Fournisseurs étrangers (*)	35.600.539,641	19.525.975,255
Fournisseurs locaux factures non parvenues	106.234,022	65.373,922
TOTAL	36.337.822,140	19.909.723,753

(*) Pour assurer une meilleure disponibilité du stock de véhicules neufs durant l'année 2013, les importations ont été réparties mensuellement, contrairement à l'année 2012 au cours de laquelle les importations ont été réalisées en majorité durant le premier semestre. Le règlement du fournisseur étranger KIA se fait à 180 jours date de connaissance.

P - 3 Autres passifs courants

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants ont atteint 1.499.225,615 dinars.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Provision pour congé à payer	79.432,369	71.473,117
Etat, Impôts et taxes	244.990,753	367.705,403
Etat, IS à payer	535.133,292	0,000
CNSS	122.122,756	113.925,679
Autres passifs courants	21.043,554	5.025,720
Produits constatés d'avance	63.652,448	0,000
Clients, Particuliers avances	191.860,000	141.160,000
Clients, Sociétés avances	35.480,000	13.000,000
Clients, Atelier & Magasin avances	9.269,332	8.300,147
Clients, Loueurs avances	2.000,000	2.200,000
Compte Courant actionnaire (*)	5.151,111	5.151,111
Actionnaire dividendes 2012 à payer	189.090,000	0,000
TOTAL	1.499.225,615	727.941,177

(*) Il s'agit des intérêts calculés et non versés sur le compte courant actionnaire dont le principal a été payé en Février 2010.

Notes relatives aux postes de l'état de résultat :

R - 1 Revenus

Les revenus ont atteint 96.956.054,596 dinars au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Ventes véhicules neufs	94.741.774,166	80.225.263,599
Ventes véhicules neufs en hors taxe	164.101,448	33.140,100
Ventes Main d'œuvre atelier	139.523,566	109.799,364
Ventes pièces de rechange atelier	719.725,647	(**) 901.474,920
Ventes travaux extérieurs atelier	139.162,072	(*) 324.541,438
Vente garantie pièces de rechange	456.098,064	320.528,143
Vente garantie mains d'œuvres	15.578,071	22.457,147
Ventes pièces de rechange comptoir	580.091,562	530.009,736
TOTAL	96.956.054,596	82.467.214,447

La politique d'approvisionnement pour l'année 2013 s'est basée sur un meilleur mix-produit avec l'importation de véhicules haut de gamme ayant des prix de vente élevés. Ainsi le Chiffre d'Affaires a évolué considérablement courant l'exercice 2013, passant de 82.467.214,447 DT au 31 décembre 2012 à 96.956.054,596 DT au 31 décembre 2013 soit une croissance de 17.57 %. Ceci a permis de rehausser l'image de marque de KIA en Tunisie.

(*) Travaux extérieurs assurance	-	123.515,337
(**) Pièces de rechange assurance	-	214.823,439

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Le nombre de véhicules vendus	3 448	3 434

R - 2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont atteint 53.190,000 dinars au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Inscriptions 4 CV	0,000	40,000
Autres produits d'exploitation	1.530,000	348,500
Location d'Immeuble	51.660,000	74.726,668
TOTAL	53.190,000	75.115,168

R - 3 Achats consommés

Les achats consommés ont atteint, 82.377.768,859 dinars au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Variation de stock	(16.823.104,208)	3.333.460,120
Travaux extérieurs	250.229,880	217.084,788
Achats approvisionnements consommés	83.219,664	93.488,664
Achats véhicules neufs	64.566.262,932	44.104.453,873
Achats véhicules neufs en transit	10.582.170,750	7.713.737,813
Frais accessoires d'achat	22.303.185,578	12.743.097,989
Achats accessoires VN	0,000	10.420,700
Achats lubrifiants	76.299,512	84.714,442
Achats pièces de rechange locaux	49.463,138	30.201,996
Achats pièces de rechange city cars gros	1.283.522,011	1.315.497,557
Achats pièces de rechange étrangers	10.015,124	0,000
Remises obtenues sur achats	(3.495,522)	0,000
Total	82.377.768,859	69.646.157,942

R - 4 Charges de personnel

Les charges de personnel ont atteint, 1.697.877,488 dinars au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Salaires et compléments de salaires	1.326.137,657	1.052.263,812
Charges sociales	342.477,411	301.141,253
Autres charges de personnel	7.931,168	14.062,192
Provision pour congés à payer	7.959,252	17.775,824
Provision pour départ à la retraite	13.372,000	0,000
Total	1.697.877,488	1.385.243,081

L'évolution des charges de personnel en 2013 par rapport à 2012 est expliquée par :

- L'octroi d'une prime d'un salaire à tout le personnel de la société en janvier 2013
- Le déblocage en mars 2013 de l'augmentation salariale sectorielle annuelle au titre de l'année 2012 avec un effet rétroactif remontant au mois de mai 2012.

R - 5 Dotations aux amortissements & aux provisions

Les dotations aux amortissements & aux provisions nettes ont atteint (876.183,166) dinars au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Dotations aux amortissements	236.962,888	191.651,323
Dotations aux provisions nettes (1)	(1.179.343,309)	414.786,724
Dotations aux résorptions des charges à répartir	66.197,255	0,000
Total	(876.183,166)	606.438,047

(1) : Ci dessous le détail des provisions nettes :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Provision pour dépréciation du stock des véhicules neufs	0,000	1.206.029,687
Provision pour dépréciation du stock pièces de rechange	5.640,609	0,000
Provision pour dépréciation des créances clients	0,000	553.437,096
Provision pour risques et charges	21.045,769	0,000
Reprise sur provision pour risques et charges	0,000	(77.252,202)
Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	0,000	(195.029,062)
Reprise sur provision pour dépréciation des stocks	(1.206.029,687)	(1.072.398,795)
Total	(1.179.343,309)	414.786,724

R - 6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont atteint 1.786.562,459 dinars au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Loyers	238.753,635	293.560,820
Entretiens & réparations	15.265,859	33.888,754
Assurances	74.817,943	85.201,248
Services extérieurs	271.542,298	220.065,663
Honoraires & commissions	360.237,959	296.411,037
Publicité, publications, relations publiques (*)	371.778,152	195.604,944
Transport, déplacement & Missions	63.228,895	55.791,687
Impôts & taxes	291.975,414	254.042,269
Frais postaux & Telecom	24.395,351	21.602,988
Services bancaires & assimilés	37.066,953	51.831,482
Jetons de présence	37.500,000	6.000,000
Total	1.786.562,459	1.514.000,892

(*) Le lancement des nouveaux modèles haut de gamme KIA a engendré une augmentation de 90% des charges de publicité entre l'exercice 2012 et 2013.

R - 7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes ont atteint (890.391,864) dinars au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Intérêts bancaires	361,084	380,057
Intérêts sur main levée	8.717,203	0,000
Intérêts des obligations cautionnées	0,000	30.448,849
Autres charges financières	(205,200)	(158,400)
Pertes de change	4.164,468	8.106,617
Gains de change	(49.511,656)	(2.003,685)
Intérêts des comptes courants	(54.380,263)	(17.940,745)
Provision pour dépréciation des titres de participation	0,000	1.276.762,500
Reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation	(2.279.422,500)	(1.499.990,000)
Perte sur cession des actions Attijari Bank	1.479.885,000	0,000
Perte sur cession des actions SDA ZITOUNA I	0,000	514.190,031
Total	(890.391,864)	309.795,224

R - 8 Produits des placements

Les produits des placements ont atteint 1.957.766,369 dinars au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Intérêts sur placements	1.612.821,369	919.368,970
Produits des participations	344.945,000	51.035,000
Total	1.957.766,369	970.403,970

R - 9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent une valeur de 194.556,038 au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Produit net /cession d'immobilisation	96.802,527	0,000
Produits sur éléments non récurrents	97.753,511	0,000
Autres gains ordinaires	0,000	67.006,502
Total	194.556,038	67.006,502

R - 10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent une valeur de 144.260,774 au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Perte sur créances clients irrécouvrables	0,000	182.529,062
Perte sur cession des immobilisations	30.316,000	0,000
Autres pertes ordinaires	113.944,774	2.376,480
Total	144.260,774	184.905,542

Notes relatives aux postes de l'état de flux de trésorerie :

La trésorerie de fin de période se détaille comme suit :

TR-1 Variations des stocks

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Stock véhicules neufs	15.624.172,835	1.691.828,753	(13.932.344,082)
Stock véhicules neufs en cours de dédouanement	10.582.170,750	7.713.737,813	(2.868.432,937)
Stock pièces de rechange	126.238,170	109.681,962	(16.556,208)
Stock des travaux encours	14.271,340	8.500,359	(5.770,981)
Total	26.346.853,095	9.523.748,887	(16.823.104,208)

TR-2 Variations des Créances clients

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Clients, Sociétés	274.428,292	38.089,806	(236.338,486)
Clients, Loueurs	346.691,946	-	(346.691,946)
Clients, Particuliers	804.704,536	214.626,046	(590.078,490)
Clients, Atelier & Magasin	268.803,791	205.655,452	(63.148,339)
Clients, Retenue de garantie	11.139,850	11.139,850	-
Clients, Effets à recevoir	137.422,848	19.450,000	(117.972,848)
Clients, douteux et litigieux	583.437,096	583.437,096	-
Clients, chèques impayés	2.560,861	459,037	(2.101,824)
Clients, effets impayés	-	100,000	100,000
Total	2.429.189,220	1.072.957,287	(1.356.231,933)

Ajustement créance client	(70.000,000)	-	70.000,000
Total	2.359.189,220	1.072.957,287	(1.286.231,933)

TR-3.1 Variations des autres actifs courants

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Etat, report TVA	336.108,705	-	(336.108,705)
Etat, report IS	-	916.883,571	916.883,571
Charge constatée d'avance	50.856,167	53.467,507	2.611,340
Produit à recevoir	563.629,073	114.951,196	(448.677,877)
Débiteurs divers	80.836,528	985.800,000	904.963,472
Fournisseurs créance pour emballage	-	85,500	85,500
Compte courant actionnaire	-	15.410,000	15.410,000
Total	1.031.430,473	2.086.597,774	1.055.167,301

TR-3.2 Variations des autres actifs non courants

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Charges à répartir	198.591,766	-	(198.591,766)
Total	198.591,766	-	(198.591,766)

TR-4.1 Variations des dettes fournisseurs

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Fournisseurs d'exploitation locaux	614.325,024	315.298,973	299.026,051
Fournisseurs d'immobilisations locaux	16.337,723	2.689,873	13.647,850
Fournisseurs locaux retenue de garantie	385,730	385,730	-
Fournisseurs étrangers	35.600.539,641	19.525.975,255	16.074.564,386
Fournisseurs locaux factures non parvenues	106.234,022	65.373,922	40.860,100
Total	36.337.822,140	19.909.723,753	16.428.098,387

TR-4.2 Variations des autres passifs courants

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provision pour congé à payer	79.432,369	71.473,117	7.959,252
provision courante pour risques et charges	-	-	-
Etat, Impôts et taxes	244.990,753	367.705,403	(122.714,650)
Etat, IS à payer	535.133,292	-	535.133,292
CNSS	122.122,756	113.925,679	8.197,077
Autres passifs courants	21.043,554	5.025,720	16.017,834
Produits constatés d'avance	63.652,448	-	63.652,448
Clients, Particuliers avances	191.860,000	141.160,000	50.700,000
Clients, Sociétés avances	35.480,000	13.000,000	22.480,000
Clients, Atelier & Magasin avances	9.269,332	8.300,147	969,185
Clients, Loueurs avances	2.000,000	2.200,000	(200,000)
Compte Courant actionnaire	5.151,111	5.151,111	-
Actionnaire dividendes 2012 à payer	189.090,000	-	189.090,000
Total	1.499.225,615	727.941,177	771.284,438
Ajustement dividendes 2012 à payer	(189.090,000)	-	(189.090,000)
Total	1.310.135,615	727.941,177	582.194,438

TR-4.3 Variations des autres passifs non courants

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provision pour départ à la retraite	13.372,000	-	13.372,000
Provision pour risques et charges	21.045,769	-	21.045,769
Total	34.417,769	-	34.417,769
Ajustement provision pour risques et charges	(21.045,769)	-	(21.045,769)
Total	13.372,000	-	13.372,000

Plus ou moins value de cession

Désignation	31/12/2013
Moins value de cession des actions Attijari Bank	1.500.733,400
Moins value de cession Construction encours la goulette	51.196,690
Plus value de cession des actions Zitouna II	(1,903)
Plus value de cession des immobilisations corporelles	(172.299,390)
Moins value de cession des immobilisations corporelles	30.316,000
Total	1.409.944,797

Trésorerie début de période

Désignation	31/12/2012
ATB TND	76.175,627
BNA TND	411.221,951
ZITOUNA BANK TND	76.195,122
UBCI TND	41.145,012
UBCI EUR	15.891,649
UBCI USD	328.500,006
ATTIJARI TND	1.901,326
BLOCAGE	25.643,990
CHEQUES A L ENCAISSEMENT	42.553,052
CAISSE DEPENSES	143,267
Placement ATB	3.840.000,000
Placement ZITOUNA	3.190.000,000
Placement BNA	16.950.000,000
Total	24.999.371,002

Trésorerie à la fin de la période

Désignation	31/12/2013
ATB TND	5.080,633
BNA TND	1.520.932,884
ZITOUNA BANK TND	61.617,109
UBCI TND	1.940,824
UBCI EUR	89.019,947
UBCI USD	47.384,583
BT TND	83.646,217
BIAT TND	18.164,829
CHEQUES A L ENCAISSEMENT	90.535,466
CAISSE DEPENSES	393,800
Placement ATB	50.000,000
Placement UBCI	5.381.000,000
Placement BNA	8.200.000,000
Placement BT	5.955.000,000
Placement BIAT	6.100.000,000
Total	27.604.716,292

Notes sur le résultat par action:

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Résultat net	11.949.730,911	7.479.861,816
Nombre d'actions	13.500.000	13.500.000
Résultat par action	0,885	0,554

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre d'actions.

(*) Le calcul du nombre d'actions est le suivant :

Date	Rubriques	Actions émises	Valeur nominale	Nb d'actions	Capital
22-août-07	Souscription au capital initial	2 500	100,000	2 500	250 000,000
23-févr.-10	Augmentation du capital en numéraire	7 500	100,000	10 000	1 000 000,000
16-avr.-10	Augmentation du capital par incorporation des réserves	5 000	100,000	15 000	1 500 000,000
29-nov.-12	Augmentation du capital par incorporation des réserves	120 000	100,000	135 000	13 500 000,000
29-nov.-12	Réduction de la valeur nominale	-	1,000	13 500 000	13 500 000,000
Nombre d'actions				13 500 000	

Evénements postérieurs :

- La construction du nouveau siège social, du show room, du magasin pièces de rechange et des ateliers sur le terrain de la ZI KRAM débutera durant l'année 2014. Un crédit Moyen Terme de 4.000.000 TND sera sollicité auprès des banques pour compléter le schéma de financement, assorti d'une garantie.
- Les consultations pour l'acquisition d'un nouveau système d'information devront aboutir courant l'année 2014 à l'acquisition et la mise en place d'un ERP de gestion.
- Conformément aux exigences du CMF, la société devra procéder à la désignation par voie d'élection d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
- Notification de contrôle CNSS pour les exercices 2011, 2012 et 2013 reçue le 28 Février 2014.

ANNEXES

CITY CARS

Société Anonyme

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

Désignation	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Valeur comptable Nette
	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisition au 31-déc-13	Cession au 31-déc-13	Valeur Brute au 31/12/2013	Amort. Cumulé au 31/12/2012	Dotation au 31/12/2013	Amort. Mat cédé	Amort. Cumulé au 31/12/2013	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels informatiques	36.705,881	23.715,650	0,000	60.421,531	20.740,103	10.137,503	0,000	30.877,606	29.543,925
Total Immobilisations Incorporelles	36.705,881	23.715,650	0,000	60.421,531	20.740,103	10.137,503	0,000	30.877,606	29.543,925
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrain	398.757,800	5.949.850,500	398.757,800	5.949.850,500	0,000	0,000	0,000	0,000	5.949.850,500
Matériel et Outillage	87.701,574	4.088,831	0,000	91.790,405	34.391,835	13.469,492	0,000	47.861,327	43.929,078
Agen, Aménagement, Install, Générales	180.764,206	7.323,525	0,000	188.087,731	39.952,954	18.405,280	0,000	58.358,234	129.729,497
Matériel de Transport de personnes	218.579,997	622.880,000	298.579,998	542.879,999	108.319,332	93.454,333	99.597,331	102.176,334	440.703,665
Matériel de Transport de biens	20.713,351	0,000	0,000	20.713,351	4.142,670	4.142,670	0,000	8.285,340	12.428,011
Mobiliers et Matériels de Bureau	70.021,787	8.882,849	0,000	78.904,636	36.323,179	15.724,973	0,000	52.048,152	26.856,484
Matériel Informatique	63.015,829	38.354,975	0,000	101.370,804	54.019,461	7.887,951	0,000	61.907,412	39.463,392
Construction sur sol d'autrui Ali Darghouth	1.474.813,699	0,000	0,000	1.474.813,699	217.446,024	73.740,685	0,000	291.186,709	1.183.626,990
Construction encours la goulette	51.196,690	0,000	51.196,690	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total Immobilisations Corporelles	2.565.564,933	6.631.380,680	748.534,488	8.448.411,125	494.595,455	226.825,384	99.597,331	621.823,508	7.826.587,617
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	2.602.270,814	6.655.096,330	748.534,488	8.508.832,656	515.335,558	236.962,887	99.597,331	652.701,114	7.856.131,542

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

AU 31 DECEMBRE 2013

RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

11.949.730,911

I- REINTEGRATIONS :

. Charges, amortissements et déficits relatifs aux établissements situés à l'étranger	
. Quote-part des frais de siège imputable aux établissements situés à l'étranger	
. Rémunération de l'exploitant individuel, ou des associés en nom des sociétés de personnes et sociétés et groupements assimilés	-
. Amortissements non déductibles	
. Charges, et amortissements relatifs aux résidences secondaires, avions et bateaux de plaisance ne faisant pas l'objet de l'exploitation	
. Charges et amortissements relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 cv ne faisant pas l'objet de l'exploitation	83.077,750
. Cadeaux et frais de réception excédentaires	
. Commissions courtages ristournes commerciales ou autres , vacations et honoraires non déclarés	
. Dons et subventions excédentaires ou accordés à des associations qui n'ouvrent pas droit à la déduction	
. Les jetons de présence dépassant les frais de présence	37.500,000
. Abandon de créances non déductibles	
. Intérêts excédentaires des comptes courants associés	-
. Intérêts non décomptés ou décomptés à un taux inférieur au taux prévu pour la rémunération des comptes courants associés	-
. Rémunérations excédentaires des titres participatifs.	
. Intérêts servis à l'exploitant ou aux associés des sociétés de personnes ou des sociétés en participation	
. Provisions non déductibles	-
* Provisions pour risques et charges	21.045,769
* Provisions pour congé à payer	79.432,369
* Provisions pour départ à la retraite	13.372,000
. Provisions déductibles	
* Provisions pour créances douteuses	-
* Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse	-
* Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	5.640,609
. Moins-value de cession des titres des OPCVM provenant de la distribution des bénéfices.	
. Plus-value de cession des actifs non comptabilisée ou insuffisamment comptabilisée.	
. Impôts directs et taxes assimilées supportées aux lieux et places des personnes et des entreprises non résidentes non établies en Tunisie au titre des redevances	-
. Taxe de voyages	660,000
. L'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés	2.971.941,542
. Transactions amendes confiscations et pénalités non déductibles	3.254,578

Autres réintégrations	
* Assurance groupe	70.400,076
*Perte exceptionnelle sur éléments non récurrents	51.196,690
*Perte de change latente	2.662,195
* Autres	1.330,900

TOTAL REINTEGRATIONS :	3.341.514,478
-------------------------------	----------------------

II- Déductions :

Produits réalisés par les établissements situés à l'étranger	
Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution (congé à payer)	71.473,117
Autres déductions	
*Gain de change latent	3.895,753

Résultat fiscal avant déduction des provisions	15.215.876,519
---	-----------------------

Provision pour créances douteuses	
Provision pour dépréciation des stocks destinés à la vente	5.640,209
Provision pour dépréciation des valeurs des actions cotées à la bourse	

Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et amortissements	15.210.236,310
---	-----------------------

III- Déductions des amortissements différés et déficits reportés :

Déduction des déficits reportés	
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	

Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements	15.210.236,310
---	-----------------------

IV- Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables :

Dividendes et assimilés	344.655,000
Plus- value de cession des actions cotées à la bourse	-
Intérêts des dépôts et titres en devises et en dinars convertibles	5.873,599

V-Résultat fiscal avant déductions des bénéfices provenant de l'exploitation:

VI-Bénéfices servant de base pour la détermination de la quote part des bénéfices -

provenant de l'exploitation déductible:

VII-Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation: -

RESULTAT FISCAL DE L' EXERCICE	14.859.707,711
---------------------------------------	-----------------------

Impôts sur les sociétés	2.971.941,542
Crédit d'impôt 2012	916.883,571
Acomptes provisionnels payés en 2013	409.428,913
Retenues à la source opérées en 2013	1.110.495,766
IS à payer en 2013	535.133,292

ENGAGEMENT HORS BILAN DETAILLE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

31 DECEMBRE 2013

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<u>1- Engagements donnés</u>						
a) garanties personnelles						
. Cautionnement						
Cautions provisoires	10.950,000	10.950,000				
Cautions définitives	7.841,955	7.841,955				
Cautions douanières	90.000,000	90.000,000				
. Aval						
. Autres garanties						
b) Garantie réelle						
. Hypothèques						
. Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisées						
e) Abandon de créances						
f) Lettre de crédit (Fournisseur étranger)	13.062.513,460	13.062.513,460				
g)						
Total	13.171.305,415	13.171.305,415	-	-	-	-
<u>2- Engagements recus</u>						
a) garanties personnelles						
. Cautionnement	-	-				
. Aval						
. Autres garanties						
b) Garantie réelle						
. Hypothèques						
. Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisés						
e) Abondons de créances						
Total	-	-	-	-	-	-
<u>2- Engagements réciproques</u>						
. Emprunt obtenu non encore encaissé						
. Crédit consenti non encore versé						
. Opérations de portage						
. Crédit documentaire	-	-				
. Commande d'immobilisations						
. Commande de longue durée						
. Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par les conventions collectives						
Total	-	-	-	-	-	-

Commentaires :

Toute la gamme de véhicules KIA est garantie 5 ans ou 100 000 km. Cette garantie est supportée et remboursée par le constructeur KIA coree

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013

Capitaux propres :

Les Capitaux propres sont passés de 22 916 140,993 DT au 31/12/2012 à 27 440 871,904 DT au 31/12/2013. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

	Capital social	Réserves légales	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2012	13.500.000,000	150.000,000	-	-	1.786.279,177	7.479.861,816	22.916.140,993
Affectation du résultat 2012 (PV AGO du 29/03/2013)							
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	7.479.861,816	(7.479.861,816)	-
* Affectation en réserves légales	-	463.307,050	-	-	(463.307,050)	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	(7.425.000,000)	-	(7.425.000,000)
Résultat au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	11.949.730,91	11.949.730,911
Capitaux propres au 31/12/2013	13.500.000,000	613.307,050	-	-	1.377.833,943	11.949.730,911	27.440.871,904

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2013	2012
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	97.009.244,596	Coût d'achat des marchandises vendues	82.377.768,859	.Marge commerciale	14.631.475,737	12.896.171,673
Marge Commerciale	14.631.475,737	Autres charges externes	1.494.587,045			
<i>Total</i>	14.631.475,737	<i>Total</i>	1.494.587,045	.Valeur Ajoutée brute (1) et (2)	13.136.888,692	11.636.213,050
Valeur Ajoutée Brute	13.136.888,692	Impôts et taxes	291.975,414			
		Charges de personnel	1.697.877,488			
		<i>Total</i>	1.989.852,902	.Excédent brut d'exploitation	11.147.035,790	9.996.927,700
Excédent brut d'exploitation	11.147.035,790	Autres charges ordinaires	144.260,774			
Autres produits ordinaires	194.556,038	Charges financières nettes	- 890.391,864			
Produits des placements	1.957.766,369	Dotations aux Amortissements et aux provisions ordinaires	- 876.183,166			
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	2.971.941,542			
			-			
<i>Total</i>	13.299.358,197	<i>Total</i>	1.349.627,286	.Résultat des activités ordinaire	11.949.730,911	7.479.861,816
Résultat des activités ordinaires	11.949.730,911	Résultat des activités ordinaires				
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet des modifications comptables				
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables				
<i>Total</i>	11.949.730,911	<i>Total</i>	-	.Résultat net après modifications comptables	11.949.730,911	7.479.861,816

Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la Société CITY CARS S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 Mars 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « CITY CARS S.A » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de « CITY CARS S.A » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 27 440 872 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 11 949 731 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « CITY CARS SA », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 21 Avril 2014
Les co-commissaires aux comptes

BAC
Kais FEKIH

AMC Ernst & Young
Mohamed Zinelabidine CHERIF

Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la Société CITY CARS S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au titre de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- La société City Cars Gros a facturé à la société City Cars des pièces de rechange pour 1 283 522 DT, des frais de location pour 149 803 DT. La solde fournisseur de la société City Cars Gros au 31 décembre 2013 présente un solde créditeur de 68 961 DT.
- La société City Cars a facturé à la société City Cars Gros des frais de location du magasin pour 13 200 DT.
- La société City Cars a facturé à la société banque Zitouna, filiale de la société ALKARAMA HOLDING, des charges de réparation pour 216 DT.
- La société City Cars a facturé à la société SDA Zitouna, filiale de la société ALKARAMA HOLDING, des frais de réparation pour 3 469 DT.
- La société City Cars a facturé à la société HBG Holding un montant de 79 217 DT relatif à la vente d'un véhicule.
- La société City Cars a facturé à Mme Wided Bouchamaoui, administrateur de la société, un montant de 145 319 DT relatif à la vente d'un véhicule.
- La société City Cars a facturé à Mr Tarek Bouchamaoui, administrateur de la société, un montant de 151 234 DT relatif à la vente d'un véhicule.
- La société City Cars a facturé à Mme Amel Bouchamaoui, administrateur de la société, un montant de 66 645 DT relatif à la vente d'un véhicule.
- La société City Cars a facturé à Mr Khaled Bouchamaoui, administrateur de la société, un montant de 77 220 DT relatif à la vente d'un véhicule.
- La société City Cars a facturé à la société RETEL un montant de 73 436 DT relatif à la vente d'un véhicule.
- La société City Cars a facturé à la société RETEL Services un montant de 130 000 DT relatif à la vente d'un véhicule.
- La société City Cars a facturé à la société ESSEYAHA un montant de 88 478 DT relatif à la vente d'un véhicule.
- La société City Cars a facturé à la société HAYATCOM Tunisie un montant de 43 815 DT relatif à la vente d'un véhicule.
- La société City Cars a facturé à la société STE XPRESS CELL un montant de 23 105 DT relatif à la vente d'un véhicule.
- La société l'AFFICHETTE a facturé des prestations de services à la société City Cars pour un montant de 30 675 DT.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 08 avril 2014.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- La société CITY CARS SA loue à la BANQUE ZITOUNA, filiale de la société ALKARAMA HOLDING, un local à usage d'agence bancaire pour une année renouvelable à partir du 1er Décembre 2009 moyennant un loyer annuel de 24 105 Dinars en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5%. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 10 Octobre 2012. Le loyer annuel est désormais 34 460 DT. Au cours de l'exercice 2013, la société City Cars a facturé à la société banque Zitouna des frais de location pour 34 460 DT et des frais d'électricité pour 10 727 DT.
- La société CITY CARS SA a conclu avec la société CITY CARS GROS, une convention d'assistance et de conseil dans le domaine de la gestion administrative financière et commerciale et l'utilisation des locaux. Au titre de l'exercice 2013 la société CITY CARS S.A a facturé :
 - un montant hors taxes de 49 894 DT au titre des charges communes ; et
 - un montant hors taxes de 4 000 DT au titre des frais de domiciliation du siège social.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 08 avril 2014. La rémunération au titre du salaire brut est de 250 883 DT. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie de 72 816 DT au titre des avantages en nature (voiture de fonction, assurance groupe, charges sociales, carburant, téléphone et tickets restaurant).
 - La rémunération et les avantages accordés aux membres du Conseil d'Administration sont composés de jetons de présence pour un montant brut de 3 750 DT par membre et sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 26 février 2013 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.
2. Les obligations et engagements de la société CITY CARS S.A envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2013	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2013
Avantages à court terme (en numéraire)	250 883	0	37 500	
Avantages à court terme (en nature)	72 816	0		
Total	323 699	0	37 500	

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 21 Avril 2014
Les co-commissaires aux comptes

BAC
Kais FEKIH

AMC Ernst & Young
Mohamed Zinelabidine CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

TUNISIE FACTORING

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

La société TUNISIE FACTORING, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 5 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2013

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Décembre 2013	Décembre 2012		Notes	Décembre 2013	Décembre 2012
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		3 765 701	3 496 122	Capital social		10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		(2 052 929)	(1 515 521)	Réserves légales		1 000 000	1 000 000
	3	1 712 772	1 980 601	Résultats reportés		4 895 085	4 040 929
				Autres capitaux propres		1 112 282	1 112 282
Immobilisations corporelles		1 211 562	1 235 701				
Moins : amortissements		(875 641)	(797 326)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		17 007 367	16 153 211
	4	335 921	438 375	Résultat de l'exercice		1 765 576	1 484 156
Immobilisations financières	5	762 130	1 068 466				
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 810 824	3 487 441	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	9	18 772 943	17 637 367
				PASSIFS			
ACTIFS COURANTS				PASSIFS NON COURANTS			
Acheteurs factorés		119 422 099	115 214 380	Emprunts	10	5 325 241	2 500 000
Moins : provisions		(4 184 646)	(3 231 722)	Provisions	11	1 259 250	1 032 550
	6	115 237 453	111 982 658	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		6 584 492	3 532 550
Autres actifs courants	7	464 817	306 200	PASSIFS COURANTS			
Liquidités et équivalents de liquidités	8	63	61	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	6	37 208 864	36 534 200
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		115 702 334	112 288 919	Autres passifs courants	12	3 669 370	3 811 552
				Concours bancaires et autres passifs financiers	13	52 277 489	54 260 692
				TOTAL DES PASSIFS COURANTS		93 155 723	94 606 444
				TOTAL DES PASSIFS		99 740 215	98 138 994
TOTAL DES ACTIFS		118 513 158	115 776 361	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		118 513 158	115 776 361

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31-12-2013
(Montants exprimés en dinars)

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
1 - Engagements donnés :		
Engagements de financement donnés (disponible finançable)	3 667 965	2 583 091
Engagements envers les correspondants (contrat Import)	-	307 350
Engagements de financements par billets à ordre	4 268 000	2 182 000
Engagements d'aval de traites donnés aux adhérents	139 000	84 000
Garanties données au titre des contrats sans recours	15 945 542	15 266 487
Engagements sur titres	560 000	840 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	24 580 507	21 262 928
2 - Engagements reçus :		
Garanties reçues des correspondants étrangers	927 830	3 410 153
Garanties reçues de l'assureur crédit	15 945 542	15 266 487
Engagements de financements reçus	43 055 534	55 576 999
Garanties reçues des banques	65 272	93 000
Caution bancaire	110 291	-
Emprunts obtenus non encore encaissés	10 000 000	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	70 104 469	74 346 639

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 Décembre 2013
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
REVENUS			
Commissions de factoring		4 415 027	4 210 485
Intérêts de financement		7 580 758	5 709 399
Autres commissions de factoring		233 190	150 569
TOTAL DES REVENUS	14	<u>12 228 975</u>	<u>10 070 453</u>
CHARGES FINANCIERES			
	15	(3 334 559)	(2 542 126)
COMMISSIONS ENCOURUES	16	(811 383)	(684 129)
PRODUITS DES PLACEMENTS	17	33 669	48 436
PRODUITS NETS		<u>8 116 701</u>	<u>6 892 634</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	2 325 385	2 330 619
Dotations aux amortissements	19	723 560	369 477
Dotations nettes aux provisions	20	1 189 467	704 469
Autres charges d'exploitation	21	1 159 868	1 038 518
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		<u>5 398 279</u>	<u>4 443 084</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 718 422</u>	<u>2 449 551</u>
Autres gains ordinaires	22	84 647	11 508
Autres pertes ordinaires	23	(23 902)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>2 779 167</u>	<u>2 461 059</u>
Impôt sur les bénéfices	24	(1 013 591)	(976 904)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>1 765 576</u>	<u>1 484 156</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 Décembre 2013
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	25	323 082 716	315 406 720
Financement des adhérents	25	(313 836 348)	(311 739 712)
Encaissements provenant des crédits à court terme	26	176 688 515	298 487 516
Remboursements des crédits à court terme	26	(178 091 631)	(288 748 096)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	27	(4 147 168)	(3 966 623)
Intérêts payés	28	(3 338 439)	(2 515 854)
Impôts et taxes payés	29	(1 900 112)	(1 260 794)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(1 542 468)	5 663 155
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(390 305)	(799 716)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	63 464	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	31	280 000	59 368
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(46 841)	(740 348)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	9	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant des emprunts	10	7 000 000	-
Remboursements d'emprunts	10	(2 000 000)	(2 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		4 400 000	(2 600 000)
Variation de trésorerie		2 810 691	2 322 808
Trésorerie au début de l'exercice	8 et 13	(9 790 884)	(12 113 692)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 et 13	(6 980 192)	(9 790 884)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à dix millions de dinars (10 000 000 dinars) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune, intégralement libérées.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- LOGO	5 ans	20,00%
- Logiciels	3 et 5 ans	20,00% et 33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	3 ans	33,33%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
-A : Actifs courants	0% (*)
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0% (*)
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-3-2 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-3-3 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-3-4 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2008 à 2012 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Risque additionnel: les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2013. La formule de calcul est la suivante :

$$FS = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2012}}$$

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2008 – 2012 selon la formule suivante :

$$TPM = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante

$$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TMM \times FS \times TPM$$

Il est à noter que la direction de Tunisie Factoring n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-4 - Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

2-5 - Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTES EXPLICATIVES

Note 3 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit:

	31-déc-13		31-déc-12	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
Marque	1 000 000	(967 215)	32 785	99 452
Logiciels informatiques	2 739 499	(1 083 288)	1 656 212	1 881 149
LOGO	2 426	(2 426)	-	-
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporelles	23 775	-	23 775	-
<u>Totaux</u>	3 765 701	(2 052 929)	1 712 772	1 980 601

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
Soldes au 31 décembre 2012	3 496 122	(1 515 521)	1 980 601
Investissements de la période	269 579	-	269 579
Dotation aux amortissements	-	(537 408)	(537 408)
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	3 765 701	(2 052 929)	1 712 772

Note 4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

	31-déc-13		31-déc-12	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
A.A.I.	77 043	(24 162)	52 880	24 808
M.M.B.	199 494	(174 876)	24 618	32 263
Matériel informatique	564 684	(514 543)	50 141	144 410
Matériel de transport	367 754	(162 060)	205 694	225 835
Avances sur acquisition d'Immobilisations corporelles	2 587	-	2 587	11 059
<u>Totaux</u>	1 211 562	(875 641)	335 921	438 375

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit:

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
Soldes au 31 décembre 2012	1 235 701	(797 326)	438 375
Investissements de la période	105 660	-	105 660
Cessions de la période	(129 800)	107 837	(21 963)
Dotation aux amortissements	-	(186 153)	(186 153)
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	1 211 562	(875 641)	335 921

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Titres immobilisés	560 000	840 000
Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
Prêt au personnel	202 130	228 466
<u>Total</u>	<u>762 130</u>	<u>1 068 466</u>

Le portefeuille « titres immobilisés » se détaille au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>Nbre de titres</u>	<u>Montant</u>
PROMOTEL	5 600	560 000
<u>Total des titres immobilisés</u>		<u>560 000</u>

Note 6 : Comptes courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	109 417 115	106 261 384
Comptes des acheteurs export	4 024 241	3 697 505
Comptes des acheteurs import	5 980 742	5 255 491
Sous total (A)	<u>119 422 099</u>	<u>115 214 380</u>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(3 738 569)	(2 838 658)
Provisions collectives sur compte adhérents	(424 144)	(389 464)
Provisions sur compte acheteurs	(21 933)	(3 600)
Montant net	<u>115 237 453</u>	<u>111 982 658</u>
Comptes des adhérents		
FDG comptes en devise	454 084	485 863
Fonds de garantie (FDG Domestique)	12 059 854	11 287 812
Compte import	5 980 742	5 255 491
Disponible	18 714 183	19 505 033
Sous total (B)	<u>37 208 864</u>	<u>36 534 200</u>
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	<u>82 213 235</u>	<u>78 680 180</u>

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2013 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

		Classe 2013			
Nature Engagement		A	B1	B4	Total
Domestique avec recours	Engagements	62 403 881	4 727 756	2 461 081	69 592 718
	Provisions	-	-	2 461 081	2 461 081
Domestique sans recours	Engagements	9 352 984	-	-	9 352 984
	Provisions	-	-	-	-
Export	Engagements	1 961 682	28 363	1 277 488	3 267 533
	Provisions	-	-	1 277 488	1 277 488
Total Engagements		73 718 547	4 756 119	3 738 569	82 213 235
Engagements de financement donnés		2 770 160	897 805	-	3 667 965
Engagements sous forme de B.O		2 366 000	1 902 000	-	4 268 000
Total engagements hors bilan		5 136 160	2 799 805	-	7 935 965
Total engagements par classe		78 854 707	7 555 924	3 738 569	90 149 200
Total des Provisions Affectées				3 738 569	3 738 626
Total Provisions collectives		424 144			424 144
Taux des engagements non performants				4,15%	
Taux de couverture des engagements non performants				100%	

Note 7 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Avances et acomptes au personnel	2 150	3 286
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	85 252	73 953
Charges constatées d'avance *	197 756	115 642
Produits à recevoir **	60 715	28 045
Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	127 405	93 735
Règlement égarés	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	171 322	161 479
<u>Total</u>	<u>658 076</u>	<u>489 616</u>
Provision pour dépréciation (produits d'indemnisation à recevoir)	(171 322)	(161 479)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(21 937)	(21 937)
<u>Total</u>	<u>464 817</u>	<u>306 200</u>

* Les charges constatées d'avance englobent :

Les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme	153 654
Charges d'exploitation	44 103
	<u>197 756</u>

** Les produits à recevoir englobent essentiellement :

Les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export	26 948
Les commissions Import	33 768
	<u>60 715</u>

Note 8 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Caisse	63	61
<u>Total</u>	<u>63</u>	<u>61</u>

Note 9 : Capitaux Propres

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Capital social	10 000 000	10 000 000
Réserves légales	1 000 000	1 000 000
Résultats reportés	4 895 085	4 040 929
Provisions pour risques généraux	1 112 282	1 112 282
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	<u>17 007 367</u>	<u>16 153 211</u>
Résultat de l'exercice (1)	<u>1 765 576</u>	<u>1 484 156</u>
Total des capitaux propres avant affectation	<u>18 772 943</u>	<u>17 637 367</u>
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	1,766	1,484

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se détaille au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit</u>	
	<u>Et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	5 697 650	56,98%
STIF	484 090	4,84%
Eurofactor	3 636 340	36,36%
Personnes physiques	181 920	1,82%
<u>Total</u>	<u>10 000 000</u>	<u>100,00%</u>

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 7.772.943 et se détaillent comme suit :

- Résultats reportés	4.895.085
- Provisions pour risques généraux	1.112.282
- Résultat de l'exercice	1.765.576

Le tableau de variation des capitaux propres se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2011	10 000 000	924 495	3 397 992	1 112 282	1 348 442	16 783 211
Affectation des résultats		75 505	642 938		(718 442)	-
Distribution de dividendes					(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Résultat de l'exercice					1 484 156	1 484 156
Soldes au 31 décembre 2012	10 000 000	1 000 000	4 040 929	1 112 282	1 484 156	17 637 367
Affectation des résultats			854 156		(854 156)	-
Distribution de dividendes					(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Résultat de l'exercice					1 765 576	1 765 576
Soldes au 31 Décembre 2013	10 000 000	1 000 000	4 895 085	1 112 282	1 765 576	18 772 943

Note 10 : Emprunts

Désignation	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période		
							Solde	Échéances à + an	Échéances à - an
Emprunts bancaires									
Amen Bank	10 000 000	TMM +1%	Trimestriellement (2010-2015)	4 500 000	-	2 000 000	2 500 000	500 000	2 000 000
BTE	7 000 000	TMM + 2,25%	Semestriellement (2014-2016)	-	7 000 000	-	7 000 000	4 825 241	2 174 759
Total emprunts bancaires				4 500 000	7 000 000	2 000 000	9 500 000	5 325 241	4 174 759

Note 11: Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	1 032 550	850 205
Dotations aux provisions pour risques et charges	226 700	182 345
<u>Provisions pour risques et charges en fin de période</u>	<u>1 259 250</u>	<u>1 032 550</u>

Note 12 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Personnel, provisions pour congés payés	141 695	390 073
Personnel, autres charges à payer	226 537	197 759
Fournisseurs d'immobilisations	3 248	-
Fonds social	245 314	231 285
État, retenues sur salaires	84 700	27 611
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	731	8 665
État, impôts sur les sociétés à liquider (voir note 24)	134 236	211 203
État, TVA à payer	47 220	68 251
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	28 829	7 471
C.N.S.S et CAVIS	138 316	115 810
Autres créditeurs	330 783	174 944
Diverses charges à payer	891 617	718 058
Produits perçus d'avance (Comm. Minimum 2006)	90 753	90 753
Comptes Adhérents à Régulariser : Ristourne	239 959	739 912
Comptes Adhérents à Régulariser : L/C	1 065 432	829 757
Total	<u>3 669 370</u>	<u>3 811 552</u>

Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

	Note	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	10	2 000 000	2 000 000
Échéance à - d'un an sur emprunt BTE	10	2 174 759	-
Crédit à court terme UTB	(A)	199 076	180 083
Crédit à court terme BTE	(B)	2 866 824	2 638 932
Ligne d'avance CITIBANK	(C)	11 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC		-	3 000 000
Billets de trésorerie		26 750 000	25 400 000
Intérêts courus		306 576	250 732
Banques		6 980 255	9 790 945
Total		<u>52 277 489</u>	<u>54 260 692</u>

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 point, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22 875 €.

(B) : La convention porte sur un crédit à court terme de 6 000 000 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,750 point.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 2013, plafonnée à 11 000 000 DT et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1%.

Note 14 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2013 se présente ainsi :

		31-déc-13	31-déc-12
Commissions de factoring		4 415 027	4 210 485
Intérêts de financement	(A)	7 580 758	5 709 399
Autres commissions de factoring		233 190	150 569
		12 228 975	10 070 453
Total			
Encours de financement			
Au début de l'exercice		78 680 180	71 037 690
A la fin de l'exercice		82 213 235	78 680 180
Moyenne	(B)	80 446 708	74 858 935
Taux moyen annuel	(A) / (B)	9,42%	7,63%

Note 15 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

		31-déc-13	31-déc-12
Intérêts sur emprunts		985 778	873 399
Intérêts sur crédit UTB		30 407	44 227
Intérêts des billets de trésorerie		1 518 562	1 127 427
Intérêts des comptes débiteurs		766 532	508 980
Intérêts des dépôts créditeurs		(2 362)	(4 004)
Commissions de mise en place de crédit		47 900	-
Perte de change		6 139	2 869
Gains de change		(18 397)	(10 771)
		3 334 559	2 542 126
Total			

Note 16 : Commissions encourues

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Commissions servies Export	23 937	49 678
Commissions servies domestique (AC)	775 309	631 216
Commissions servies aux apporteurs	12 138	3 235
<u>Total</u>	<u>811 383</u>	<u>684 129</u>

Note 17 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Plus value sur titres immobilisés à recevoir	33 669	48 436
<u>Total</u>	<u>33 669</u>	<u>48 436</u>

Note 18 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Salaires et complément de Salaires	1 832 235	1 884 603
Cotisations sociales	271 869	241 784
Autres charges sociales	221 281	204 232
<u>Total</u>	<u>2 325 385</u>	<u>2 330 619</u>

Note 19 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	537 408	209 599
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	186 153	159 878
<u>Total</u>	<u>723 560</u>	<u>369 477</u>

Note 20 : Dotations nettes aux provisions

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Dotations aux provisions individuelles sur comptes adhérents	1 356 456	463 435
Dotations aux provisions collectives sur compte adhérents (*)	34 680	256 464
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(456 545)	(200 279)
Total (1)	<u>934 591</u>	<u>519 620</u>
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	21 933	3 600
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(3 600)	(1 096)
Total (2)	<u>18 333</u>	<u>2 504</u>
Dotations nettes aux provisions pour risques sur la clientèle (1) + (2)	<u>952 924</u>	<u>522 124</u>
Dotations aux provisions pour risques et charges	226 700	182 345
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	<u>226 700</u>	<u>182 345</u>
Dotations aux provisions des indemnisations à recevoir	9 843	-
Dotations nettes aux provisions pour les indemnisations à recevoir	<u>9 843</u>	<u>-</u>
<u>Total général des dotations nettes aux provisions</u>	<u>1 189 467</u>	<u>704 469</u>

(*) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Achat de matières et fournitures	100 382	99 535
<u>Total des achats</u>	<u>100 382</u>	<u>99 535</u>
Loyer	127 989	116 391
Entretiens et réparations	11 978	25 489
Études, recherches et divers services extérieurs	62 406	143 530
Services informatiques	187 164	83 759
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>389 536</u>	<u>369 168</u>
Personnel extérieur à l'entreprise	23 703	11 851
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	244 882	222 686
Publicités, publications, relations publiques	32 194	30 884

Transports	15 908	16 740
Déplacements, missions et réceptions	19 573	46 456
Frais postaux et de télécommunications	93 243	64 520
Services bancaires et assimilés	106 751	109 497
Transfert de charges (frais bancaires)	(39 577)	(36 944)
Transfert de charges (frais de justice)	(4 046)	(3 388)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	492 630	462 302
Cotisation IFG	15 686	14 963
Jetons de présence	26 000	10 000
Rémunération des membres du CPAI	42 000	6 000
<u>Total des charges diverses</u>	83 686	30 963
Impôts et taxes sur rémunérations	56 034	50 975
T.C.L	26 272	21 488
Droits d'enregistrement et de timbres	7 543	6 199
TVA non récupérable	3 785	3 679
Ristournes sur TFP	-	(5 790)
<u>Total des impôts et taxes</u>	93 633	76 551
<u>Total général</u>	1 159 868	1 038 518

Note 22: Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Intérêts / Prêts au Personnel	10 386	11 508
Plus values sur cession d'immobilisations corporelles	41 501	-
Intérêts de Retard sur contrats de portage	21 000	-
Autres	11 760	-
Total	84 647	11 508

Note 23 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 23.902, elles sont constituées exclusivement de pertes sur les créances non garanties.

Note 24 : Impôt sur les bénéfices

Le décompte fiscal au titre de l'exercice 2013 se présente comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Bénéfice comptable	2 779 167	2 461 059
I. A réintégrer		
Provisions pour congés payés	-	103 696
Dotations aux provisions	1 649 612	905 844
Provisions fiscales 2008 affaires en cours	-	6 381
Provisions fiscales 2009 affaires en cours	109 377	-
Diverses charges non déductibles	23 902	180
Jetons de présence et rémunération du CPAI	68 000	16 000
Affectation au fonds social	25 171	21 973
Amortissement Véhicule > 9CV	21 413	5 898
Total réintégrations =	1 897 474	1 059 972
II. A déduire		
Provisions fiscales 2008 affaires en cours	-	(6 381)
Provisions fiscales 2009 affaires en cours	(109 377)	-
Provisions pour congés payés	(248 378)	-
Total déductions =	(357 755)	(6 381)
Bénéfice fiscal avant provisions =	4 318 886	3 514 651
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	(1 356 456)	(463 435)
Dotations aux provisions collectives sur comptes Adhérents	(34 680)	(256 464)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(31 776)	(3 600)
Bénéfice fiscal =	2 895 974	2 791 153
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	1 013 591	976 904
A imputer		
Acomptes provisionnels payés	(879 213)	(765 334)
Retenues sur placements	(142)	(366)
Impôt à payer (à reporter) =	134 236	211 203

Note 25 : Encaissements reçus des acheteurs factorés

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Encours de Financement des adhérents en début de période	78 680 180	71 037 690
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(82 213 235)	(78 680 180)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(848 471)	(710 251)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 084 146	848 471
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(739 912)	(408 928)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	239 959	739 912
Financement des adhérents (TND + €)	313 836 348	311 739 712
Produits à recevoir en début de période	28 045	19 016
Produits à recevoir en fin de période	(60 715)	(28 045)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	12 228 975	10 070 453
Récupération frais bancaires	39 577	36 944
Récupération frais de justice	4 046	3 388
TVA collectée	803 773	738 537
Encaissements reçus des acheteurs	<u>323 082 716</u>	<u>315 406 720</u>

Note 26 : Flux liés aux financements

	<u>Début de période</u>	<u>Au 31 Décembre 2013</u>		<u>Fin de période</u>
		<u>Utilisations</u>	<u>Remboursements</u>	
Crédit à court terme UTB	180 083	18 993	-	199 076
Crédit à court terme BTE	2 638 931	15 419 523	15 191 631	2 866 823
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	44 000 000	44 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	3 000 000	-	3 000 000	-
BT (Hors Groupe)	1 900 000	18 250 000	17 200 000	2 950 000
BT (Groupe)	23 500 000	99 000 000	98 700 000	23 800 000
Total	<u>42 219 014</u>	<u>176 688 515</u>	<u>178 091 631</u>	<u>40 815 900</u>

Note 27 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Avances et acomptes au personnel en début de période	(3 286)	-
Avances et acomptes au personnel en fin de période	2 150	3 286
Prêts au personnel en début de période	(302 418)	(330 692)
Prêts au personnel en fin de période	287 382	302 418
Compte d'attente en début de période	(174 955)	(174 955)
Compte d'attente en fin de période	184 798	174 955
Charges constatées d'avance en début de période	(21 712)	(18 187)
Charges constatées d'avance en fin de période	44 103	21 712
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	390 073	286 377
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	(141 695)	(390 073)
Personnel, BONUS à payer en début de période	197 759	173 080
Personnel, BONUS à payer en fin de période	(226 537)	(197 759)
Fonds social en début de période	231 285	218 474
Fonds social en fin de période	(245 314)	(231 285)
Alimentation du fonds social	30 000	30 000
État, retenues sur salaires en début de période	27 611	40 528
État, retenues sur salaires en fin de période	(84 700)	(27 611)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	8 665	4 212
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(731)	(8 665)
C.N.S.S en début de période	115 810	125 728
C.N.S.S en fin de période	(138 316)	(115 810)
Autres comptes créditeurs en début de période	174 944	132 759
Autres comptes créditeurs en fin de période	(330 783)	(174 944)
Diverses Charges à payer en début de période	718 058	792 642
Diverses Charges à payer en fin de période	(891 617)	(718 058)
TVA, payées sur biens et services	69 213	48 741
Charges de personnel	2 325 385	2 330 619
Autres charges d'exploitation	1 159 868	1 038 518
Commissions encourues	811 383	684 129
Récupération frais bancaires	39 577	36 944
Récupération frais de justice	4 046	3 388
Impôts et taxes	(89 848)	(78 662)
TVA non déductible	(3 785)	(3 679)
Autres gains	(43 146)	(11 508)
Autres pertes	23 902	-
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	<u>4 147 168</u>	<u>3 966 623</u>

Note 28 : Intérêts payés

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Intérêts courus sur crédits en début de période	250 732	182 329
Intérêts courus sur crédits en fin de période	(306 576)	(250 732)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(93 930)	(51 799)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	153 654	93 930
Charges financières	3 334 559	2 542 126
Intérêts payés	<u>3 338 439</u>	<u>2 515 854</u>

Note 29 : Impôts et taxes payés

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	-	(228 399)
État, impôts sur les sociétés à reporter fin de période	-	-
État, impôts sur les sociétés à liquider début de période	211 203	-
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	(134 236)	(211 203)
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	7 471	9 834
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(28 829)	(7 471)
TVA à payer en début de période	68 251	56 363
TVA à payer en fin de période	(47 220)	(68 251)
TVA non déductible	3 785	3 679
TVA payées	716 248	650 676
Impôts et taxes	89 848	78 662
Impôts sur les bénéfices	1 013 591	976 904
Impôts payés	<u>1 900 112</u>	<u>1 260 794</u>

Note 30: Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	269 579	471 337
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	105 660	289 258
TVA sur Investissements	18 313	39 120
Fournisseurs d'immobilisations en début de période	-	-
Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(3 248)	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>390 305</u>	<u>799 716</u>
Cessions d'immobilisations corporelles	21 963	-
Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	41 501	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>63 464</u>	<u>-</u>

Note 31 : Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Titres immobilisés libérés début période	840 000	840 000
Titres immobilisés libérés fin période	(560 000)	(840 000)
Dépôts et cautionnements versés début période	18 714	31 627
Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(18 714)
Produits / Placement à recevoir en début de période	93 735	91 755
Produits / Placement à recevoir en fin de période	(127 405)	(93 735)
Produits de participation (portage)	33 669	48 436
Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières	280 000	59 368

Note 32 : Opérations avec les parties liées**Tunisie Leasing (TL)*****Cautions reçues***

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31 décembre 2013 à 11.000.000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 11.000.000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

Contrat de location du siège

TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162.239 DT au titre de l'exercice 2013.

EUROFACTOR***Opérations de factoring***

Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2013 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 53.474 DT.

- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 22.919 DT.

Convention de partenariat

TF a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 13.200 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2013 s'élève à 29.899 DT.

TUNISIE VALEURS (TV)

Convention de gestion de la Société STIF

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2013 au titre de l'exercice 2012, s'élève à 4.814 DT.

Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 30% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 11.536 DT.

L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 est nul.

Tunisie SICAV

Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 1.174.763 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 21.800.000 DT au 31 décembre 2013.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 97.728 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 2.000.000 DT au 31 décembre 2013.

Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoints</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	200 307	45 307	218 219	45 307	-	-
Charges sociales	-	-	61 032	27 223	-	-
Indemnités compensatrices	70 396	-	62 921	-	-	-
Provisions pour congés payés	-	13 304	-	19 134	-	-
Avantages en nature	32 448	-	28 277	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	68 000	42 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	9 069	-	-	-
Total	303 151	58 611	379 518	91 664	68 000	42 000

(*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

Note 33 : Evènements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 21/02/2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la société Tunisie Factoring pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 118.513.158 dinars et un bénéfice net de 1.765.576 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Tunisie Factoring, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession applicable en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 Mars 2014

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

FINOR

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Mustapha MEDHIOUB

Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

(1) TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 30% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 11.536 DT.

L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 est nul.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

(1) TF a créé au cours de l'exercice 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399.940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2013 au titre de l'exercice 2012, s'élève à 4.814 DT.

(2) TF a conclu avec EUROFACTOR, qui détient 36,36% du capital de la société, une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 13.200 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2013 s'élève à 29.899 DT.

(3) TF a réalisé en 2013 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 53.474 DT ;
- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 22.919 DT.

(4) Tunisie Leasing (TL), qui détient 56,98% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. Au 31 décembre 2013, l'encours des cautions reçues s'élève à 11.000.000 DT.

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

(5) TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162.239 DT au titre de l'exercice 2013.

(6) TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 1.174.763 DT.

L'encours des billets de trésorerie est de 21.800.000 DT au 31 décembre 2013.

(7) TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 97.728 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève au 31 décembre 2013 à 2.000.000 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

(1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération en date du 05 décembre 2005. La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité de rémunération et d'un bonus déterminé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 1999. Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et des stocks options.
- La rémunération et les avantages accordés aux deux Directeurs Généraux Adjoints sont fixés par décision du comité de rémunération de février 2011. La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité et d'un bonus déterminé par les comités de rémunération de décembre 2004 et de février 2011. Par ailleurs, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, des stocks options, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. Ladite indemnité est couverte par une assurance;
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit interne et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

(2) Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoints</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	200 307	45 307	218 219	45 307	-	-
Charges sociales	-	-	61 032	27 223	-	-
Indemnités compensatrices	70 396	-	62 921	-	-	-
Provisions pour congés payés	-	13 304	-	19 134	-	-
Avantages en nature	32 448	-	28 277	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	68 000	42 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	9 069	-	-	-
Total	303 151	58 611	379 518	91 664	68 000	42 000

(*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 Mars 2014

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

FINOR

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Mustapha MEDHIOUB

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013 (exprimé en dinar tunisien)

Désignation	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012	31 Décembre 2012
			Pro-forma	Publié
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	4	4 859 872	2 871 559	2 871 559
Créances sur la clientèle de Leasing	5	372 974 508	342 615 931 *	343 167 731
Acheteurs factorés	6	5 817 992	6 243 262	6 243 262
Portefeuille d'investissement	7	2 255 187	1 203 698	1 203 698
Valeurs immobilisées	8	3 687 905	3 839 236	3 839 236
Autres actifs	9	7 068 996	10 620 514	10 620 514
TOTAL DES ACTIFS		396 664 459	367 394 200 *	367 946 000
PASSIFS				
Concours bancaires	10	2 784 731	1 908 290	1 908 290
Dettes envers la clientèle	11	6 203 126	8 032 790	8 032 790
Comptes courants des adhérents	6	1 377 845	1 321 228	1 321 228
Emprunts et dettes rattachées	12	333 421 623	301 493 355	301 493 355
Fournisseurs et comptes rattachés	13	17 068 240	20 741 604	20 741 604
Autres passifs	14	2 003 891	3 330 198	3 330 198
Total Des Passifs		362 859 455	336 827 464	336 827 464
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		21 250 000	21 250 000	21 250 000
Réserves		4 204 825	3 175 000	3 175 000
Résultats reportés		3 093 536	787 971	787 971
Effets des modifications comptables		(551 800)	(602 011) *	-
Résultat de l'exercice		5 808 443	5 955 776 *	5 905 565
Total des capitaux propres	15	33 805 004	30 566 736 *	31 118 536
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		396 664 459	367 394 200 *	367 946 000

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	46 025 314	36 836 419
Engagements de financement en faveur de la clientèle	9 139 655	12 438 031
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	32 282 437	21 154 860
Engagements de factoring	4 603 222	3 243 528
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	483 324 336	448 200 079
Garanties reçues	788 458	788 458
Intérêts à échoir sur contrats actifs	56 254 312	51 427 847
Valeurs des biens, objet de leasing	426 281 566	395 983 775
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	3 500 000	46 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	3 500 000	46 000 000

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DE 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2012
			Pro-forma	Publié
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	16	32 667 646	28 146 987	28 146 987
Revenus de Factoring	17	690 474	604 970	604 970
Total des revenus		33 358 120	28 751 957	28 751 957
Autres produits d'exploitation	18	1 556 560	1 391 776	1 391 776
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		34 914 680	30 143 733	30 143 733
Charges financières nettes	19	(19 290 459)	(14 962 900)	(14 962 900)
Commissions encourues		(53 121)	(70 946)	(70 946)
Produits des placements	20	117 954	108 848	108 848
PRODUITS NETS		15 689 053	15 218 734	15 218 734
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	21	(3 077 120)	(2 818 808)	(2 818 808)
Autres charges d'exploitation	22	(2 034 167)	(1 787 611)	(1 787 611)
Dotations aux amortissements	23	(308 944)	(305 422)	(305 422)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		10 268 822	10 306 893	10 306 893
Dotations nettes aux provisions /risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 852 763)	(1 967 994)	* (2 018 205)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	25	(1 921)	41 724	41 724
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 414 138	8 380 623	* 8 330 412
Autres gains ordinaires	26	426 061	204 733	204 733
Autres pertes ordinaires	27	(5 827)	(8 319)	(8 319)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		7 834 371	8 577 037	* 8 526 826
Impôt sur les bénéfices	28	(2 025 929)	(2 621 261)	(2 621 261)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 808 443	5 955 776	* 5 905 565
Effet des modifications comptables		(551 800)	(602 011)	-
Résultat après modifications comptables		5 256 643	5 353 765	5 905 565
Résultat par action	15	2,733	2,803	* 2,779

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DE 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	<u>Notes</u>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	29	231 067 254	211 254 057
Encaissements reçus des acheteurs factorés	30	19 391 442	18 043 973
Financements des adhérents	30	(18 105 722)	(17 887 906)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(234 219 428)	(251 265 492)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(4 798 496)	(4 933 412)
Intérêts payés	33	(19 500 706)	(12 844 619)
Impôts et taxes payés	34	(4 134 890)	(3 196 483)
Restitution de TVA		3 538 311	6 838 731
Autres flux de trésorerie	35	(450 440)	(17 647)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(27 212 676)	(54 008 798)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(385 141)	(406 434)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	261 740	724 564
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(1 000 000)	(1 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(1 123 401)	(681 870)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	39	(2 570 175)	(2 125 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	147 401 482	283 330 000
Remboursement d'emprunts	12	(131 833 359)	(240 510 848)
Flux liés au financement à court terme	12	16 450 000	15 150 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		29 447 948	55 844 152
Variation de trésorerie		1 111 871	1 153 485
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	40	963 270	(190 214)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	40	2 075 141	963 270

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000 DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013, à 21.250.000 DT composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** » et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux, au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ;
- b. la valeur actualisée de ces paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash flow » compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ou encore auprès des sociétés de développement touristique ;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 et adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;

- e. Médical ;
- f. Services ;
- g. Tourisme ;
- h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2009 à 2012 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$\text{TMM}_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2013. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FS}_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2012}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2009-2012 :

$$\text{TPM}_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{PC}_{gi} = (\text{Engagements}_{gi} \text{ 0 et 1}) \times \text{TMM}_{gi} \times \text{FS}_{gi} \times \text{TPM}_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure

au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-4 Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à la fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 551 800 DT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 36 668 DT.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2012 ont fait l'objet de retraitement en pro-forma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 602 011 DT ainsi qu'une reprise sur provisions de 50 211 DT.

Ainsi, les données de l'exercice 2012 ont été retraitées comme suit :

Rubrique		2012 Publié	Retraitement	2012 Pro-forma
1/ RUBRIQUES DU BILAN	Notes			
Créances sur la clientèle de Leasing	4	343 167 731	(551 800)	342 615 931
TOTAL DES ACTIFS		367 946 000	(551 800)	367 394 200
Effets des modifications comptables	15	-	(602 011)	(602 011)
Résultat de l'exercice	15	5 905 565	50 211	5 955 776
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	31 118 536	(551 800)	30 566 736
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		367 946 000	(551 800)	367 394 200
2-RUBRIQUES DE L'ETAT DE RESULTAT				
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 018 205)	50 211	(1 967 994)
Résultat d'exploitation		8 330 412	50 211	8 380 623
Résultat des activités ordinaires avant impôt		8 526 826	50 211	8 577 037
Résultat de l'exercice		5 905 565	50 211	5 955 776
Résultat par action		2,779	0,024	2,803

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et des avoirs auprès des banques, est le suivant :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Banques	4 859 872	2 871 378
- Caisses	-	182
Total	4 859 872	2 871 559

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING & DE FACTORING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2012
		Pro-forma	Publié
- Créances de leasing	370 478 478	332 911 791	332 911 791
- Impayés	30 022 455	28 549 053	28 549 053
- Effets impayés et à l'encaissement	76 776	81 959	81 959
- Intérêts échus et différés	(1 728 980)	(1 565 563)	(1 565 563)
- Créances /contrats en instance de mise en force	4 315 401	11 015 631	11 015 631
Total Brut	403 164 130	370 992 871	370 992 871
- Provisions pour dépréciation des encours	(9 293 135)	(8 398 910)	(8 398 910)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(15 411 225)	(14 445 841)	(14 445 841)
- Provisions additionnelles	(515 132)	(551 800) *	-
- Provisions collectives	(1 520 467)	(1 497 553)	(1 497 553)
- Provisions pour différence d'encours	(169 530)	(169 530)	(169 530)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 235 884)	(3 269 057)	(3 269 057)
Total des provisions et produits réservés	(30 189 622)	(28 376 940)	(27 825 140)
Total Net	372 974 508	342 615 931 *	343 167 731

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

Les mouvements enregistrés sur les créances de Leasing durant l'exercice, sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2012	343 927 422
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	204 006 646
- Relocations	7 908 951
- Consolidations	94 160
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(161 876 730)
- Remboursement anticipé de créances	(10 890 867)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(15 012)
- Relocations	(7 907 447)
- Radiations de créances	(453 245)
Solde au 31 Décembre 2013	374 793 879

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	410 832 449	369 215 832
A recevoir dans moins d'un an	158 028 706	137 269 123
A recevoir dans moins d'un an et moins de 5 ans	244 018 247	224 962 302
A recevoir dans plus de 5 ans	8 785 496	6 984 406
Produits financiers non acquis (b)	56 254 312	51 427 847
A recevoir dans moins d'un an	26 770 058	23 997 538
A recevoir dans moins d'un an et moins de 5 ans	25 508 380	26 623 215
A recevoir dans plus de 5 ans	975 874	807 093
Encours contrats actifs (1) = (a) - (b)	354 578 137	317 787 985
Créances en instance de mise en force (2)	4 315 401	11 015 631
Créances échues (3)	297 114	139 777
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	756 353	976 162
Contrats suspendus (contentieux) (5)	14 846 875	14 007 868
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	374 793 879	343 927 422

Analyse par secteur d'activité :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Bâtiment et travaux publics	39 109 257	31 812 007
Industrie	50 550 171	40 639 206
Tourisme	5 591 390	6 338 905
Commerces et services	231 492 206	225 005 581
Agriculture	48 050 855	40 131 723
Total	374 793 879	343 927 422

Analyse par type de matériel :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Equipements	35 288 756	24 987 629
Matériel roulant	280 356 095	266 086 999
Matériel spécifique	37 196 121	30 459 202
Sous Total	352 840 972	321 533 830
Immobilier	21 952 907	22 393 592
Total	374 793 879	343 927 422

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable)	235 990 942	109 419 599	5 230 425	3 122 043	16 555 837	370 318 846
Impayés	61 691	8 475 925	1 381 148	1 256 430	18 847 262	30 022 455
Contrats en instance de mise en force	3 608 492	386 909	-	-	320 000	4 315 401
CREANCES LEASING	239 661 125	118 282 433	6 611 573	4 378 473	35 723 099	404 656 702
Avances reçues (*)	(4 632 780)	(94 408)	(57 820)	(11 254)	(1 406 865)	(6 203 126)
ENCOURS GLOBAL	235 028 345	118 188 025	6 553 753	4 367 219	34 316 234	398 453 576
ENGAGEMENTS HORS BILAN	8 741 876	397 779	-	-	-	9 139 655
TOTAL ENGAGEMENTS	243 770 222	118 585 804	6 553 753	4 367 219	34 316 234	407 593 231
Produits réservés	-	-	(160 882)	(183 552)	(2 891 450)	(3 235 884)
Provisions sur encours financiers	-	-	(11 304)	(42 576)	(9 239 255)	(9 293 135)
Provisions sur impayés	-	-	(98 001)	(322 310)	(14 990 913)	(15 411 225)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(515 132)	(515 132)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(270 188)	(548 438)	(27 636 749)	(28 455 375)
ENGAGEMENTS NETS	243 770 222	118 585 804	6 283 565	3 818 781	6 679 484	379 137 856

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,61%	1,07%	8,42%
	11,10%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2012	11,74%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	4,12%	12,56%	80,54%
	62,90%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2012	59,05%
---	--------

(*) Présentées au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2013
- Comptes des acheteurs factorés	6 193 732	6 680 711
- Effets à l'encaissement	364 814	372 522
Sous Total (A)	6 558 545	7 053 233
- Provisions	(668 856)	(734 374)
- Agios réservés	(71 698)	(75 598)
Total des provisions	(740 554)	(809 972)
Total net	5 817 992	6 243 262
<i>Comptes des adhérents</i>		
- Fonds de garantie	1 377 845	1 321 228
Sous total (B)	1 377 845	1 321 228
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	5 180 701	5 732 006

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières, se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	2 078 787	1 027 298
Total	2 255 187	1 203 698

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2013, cette rubrique totalisant 3 687 905 DT contre 3 839 236 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	207 438	17 057	-	224 494	175 046	21 791	-	196 837	27 657
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		207 438	17 057	-	224 494	175 046	21 791	-	196 837	27 657
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 166 535	237 115	-	3 403 650	1 057 211	158 327	-	1 215 538	2 188 112
Matériel de transport	20,0%	280 592	46 092	33 803	292 882	200 050	37 229	33 803	203 477	89 405
Installations générales	10,0%	441 848	73 652	-	515 500	190 705	38 004	-	228 709	286 791
Mobilier de bureau	20,0%	198 527	5 490	-	204 017	159 061	11 461	-	170 522	33 495
Matériel informatique	33,3%	197 180	5 735	-	202 915	142 876	42 131	-	185 007	17 908
Immobilisations hors exploitation		322 906	-	227 529	95 377	-	-	-	-	95 377
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 556 747	368 085	261 331	5 663 500	1 749 903	287 152	33 803	2 003 253	3 660 248
TOTAUX		5 764 185	385 141	261 331	5 887 995	1 924 949	308 944	33 803	2 200 090	3 687 905

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Frais d'émission des emprunts (1)	496 992	376 599
- Dépôts et cautionnements versés	44 616	44 616
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	30 210	30 210
- Avances et acomptes au personnel	247 035	197 761
- Autres créances sur le personnel	3 009	3 009
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	4 595 679	9 306 494
- Etat, Report d'IS (voir note 28)	340 915	-
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	953 900	306 306
- Remboursement assurance groupe	2 970	148
- Prestataires Assurances	76 295	-
- Autres comptes débiteurs	443 387	467 640
- Produits à recevoir	132 755	151 098
- Compte d'attente	-	2 053
- Charges constatées d'avance	59 372	119 591
Total brut	7 562 040	11 140 429
<i>A déduire</i>		
- Provisions pour dépréciation	(493 044)	(519 914)
Total net	7 068 996	10 620 514

(1) : Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus, et se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
	Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	621 149	311 014	932 163	244 550	190 621	435 171	496 992
Total	621 149	311 014	932 163	244 550	190 621	435 171	496 992

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Banques, découverts	2 784 731	1 908 290
Total	2 784 731	1 908 290

NOTE 11 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Avances et acomptes reçus des clients	6 203 126	8 032 790
Total	6 203 126	8 032 790

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Emprunts		
- Banques locales (1)	145 520 409	139 539 110
- Banques étrangères (2)	6 998 151	3 348 208
- Emprunts obligataires (3)	113 936 880	108 000 000
- Certificats de Leasing (3)	36 000 000	14 000 000
- Billets de trésorerie (3)	26 200 000	31 750 000
Total emprunts	328 655 440	296 637 318
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 189 003	948 983
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	42 474	29 837
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 571 333	3 727 702
- Intérêts courus sur billets de trésorerie et certificats de leasing	247 659	172 259
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(284 286)	(22 744)
Total dettes rattachées	4 766 183	4 856 037
Total général	333 421 623	301 493 355

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	139 539 110	117 350 000	111 368 701	145 520 409	66 981 311	78 539 098
* ATTIJARI BANK 3	247 568	-	247 568	-	-	-
* ATTIJARI BANK 4	183 492	-	183 492	-	-	-
* ATTIJARI BANK 8	2 413 371	-	1 035 015	1 378 355	289 606	1 088 749
* ATTIJARI BANK 9	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 10	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 11	2 665 960	-	1 021 616	1 644 343	568 396	1 075 948
* ATTIJARI BANK 12	2 314 176	-	1 295 163	1 019 013	-	1 019 013
* ATTIJARI BANK 13	2 314 229	-	1 295 193	1 019 036	-	1 019 036
* ATTIJARI BANK 14	2 314 244	-	1 295 201	1 019 043	-	1 019 043
* ATTIJARI BANK 15	2 312 613	-	1 294 410	1 018 203	-	1 018 203
* ATTIJARI BANK 16	3 125 000	-	1 250 000	1 875 000	625 000	1 250 000
* ATTIJARI BANK 17	3 125 000	-	1 250 000	1 875 000	625 000	1 250 000
* ATTIJARI BANK 18	3 750 000	-	1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 19	4 250 000	-	1 000 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 20	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 21	9 500 000	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 22	-	15 000 000	2 500 000	12 500 000	7 500 000	5 000 000
* ATTIJARI BANK 23	-	1 300 000	201 855	1 098 145	677 033	421 112
* ATTIJARI BANK 24	-	15 000 000	1 250 000	13 750 000	8 750 000	5 000 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	20 000 000	65 000 000	60 000 000	25 000 000	-	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	68 015 652	96 300 000	81 119 513	83 196 139	32 035 035	51 161 104
* AL BARAKA BANK CMT1-2011	1 042 491	-	685 099	357 392	-	357 392
* AL BARAKA BANK CMT2-2011	1 042 491	-	685 099	357 392	-	357 392
* AL BARAKA BANK CMT3-2011	685 374	-	332 977	352 398	-	352 398
* AL BARAKA BANK CMT4-2011	2 056 123	-	998 930	1 057 194	-	1 057 194
* AL BARAKA BANK CMT5-2011	1 370 749	-	665 953	704 796	-	704 796
* AL BARAKA BANK CMT6-2011	1 370 749	-	665 953	704 796	-	704 796
* AL BARAKA BANK CMT7	1 689 833	-	647 342	1 042 491	357 392	685 099
* AL BARAKA BANK CMT8	1 267 375	-	485 507	781 868	268 044	513 824
* AL BARAKA BANK CMT9	1 000 000	-	314 626	685 374	352 398	332 977
* AL BARAKA BANK CMT10	1 000 000	-	314 626	685 374	352 398	332 977
* AL BARAKA BANK CMT11	-	2 000 000	309 195	1 690 805	1 044 309	646 496
* AL BARAKA BANK CMT12	-	1 000 000	154 598	845 402	522 155	323 248
* AL BARAKA BANK CMT13	-	900 000	139 138	760 862	469 939	290 923
* AL BARAKA BANK CMT14	-	800 000	123 678	676 322	417 724	258 598
* AL BARAKA BANK CMT15	-	600 000	92 178	507 822	314 381	193 441
* AL BARAKA BANK CMT16	-	1 000 000	-	1 000 000	687 747	312 253
* AL BARAKA BANK CMT17	-	1 000 000	-	1 000 000	687 747	312 253
TOTAL AL BARAKA BANK	12 525 186	7 300 000	6 614 897	13 210 289	5 474 234	7 736 056

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AMEN BANK 5	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 6	2 923 615	-	721 278	2 202 337	1 439 989	762 348
* AMEN BANK 7	2 919 218	-	720 193	2 199 025	1 437 823	761 202
* AMEN BANK 8	1 359 433	-	1 359 433	-	-	-
* AMEN BANK 9	1 085 643	-	1 085 643	-	-	-
* AMEN BANK 10	1 153 900	-	1 153 900	-	-	-
* AMEN BANK 11	1 875 000	-	1 250 000	625 000	-	625 000
* AMEN BANK 12	1 875 000	-	1 250 000	625 000	-	625 000
* AMEN BANK 13	1 562 500	-	625 000	937 500	312 500	625 000
* AMEN BANK 14	1 562 500	-	625 000	937 500	312 500	625 000
* AMEN BANK 15	1 333 333	-	533 333	800 000	266 667	533 333
* AMEN BANK 16	1 466 667	-	533 333	933 333	400 000	533 333
* AMEN BANK 17	687 500	-	250 000	437 500	187 500	250 000
* AMEN BANK 18	2 375 000	-	500 000	1 875 000	1 375 000	500 000
* AMEN BANK 19	1 900 000	-	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
* AMEN BANK 20	500 000	-	100 000	400 000	300 000	100 000
* AMEN BANK 21	-	2 000 000	131 798	1 868 202	1 508 445	359 757
* AMEN BANK 22	-	500 000	28 835	471 165	380 521	90 645
* AMEN BANK 23	-	2 000 000	80 491	1 919 509	1 565 234	354 275
* AMEN BANK 24	-	2 000 000	80 135	1 919 865	1 565 524	354 341
Total AMEN Bank	25 579 310	6 500 000	12 428 373	19 650 937	12 151 703	7 499 234
* BANQUE DE TUNISIE	2 285 713	-	571 429	1 714 284	1 142 855	571 429
* BANQUE DE TUNISIE	2 464 250	-	428 600	2 035 650	1 607 050	428 600
* BANQUE DE TUNISIE	1 714 000	-	286 000	1 428 000	1 142 000	286 000
Total BEI	6 463 963	-	1 286 029	5 177 934	3 891 905	1 286 029
* BIAT 1	3 095 468	-	708 524	2 386 944	1 638 301	748 644
* BIAT 2	3 250 000	-	1 000 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
* BIAT 3	3 157 895	-	1 052 632	2 105 263	1 052 632	1 052 632
Total BIAT	9 503 363	-	2 761 156	6 742 207	3 940 932	2 801 275
* ABC1	2 500 000	-	1 250 000	1 250 000	-	1 250 000
* ABC2	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ABC3	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* ABC4	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
* ABC5	-	2 250 000	187 500	2 062 500	1 312 500	750 000
Total ABC	8 000 000	5 250 000	5 437 500	7 812 500	1 812 500	6 000 000
* BH	4 701 636	-	621 233	4 080 403	3 425 002	655 401
Total BH	4 701 636	-	621 233	4 080 403	3 425 002	655 401
* ATB	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
* ATB2	-	2 000 000	100 000	1 900 000	1 500 000	400 000
Total ATB	4 750 000	2 000 000	1 100 000	5 650 000	4 250 000	1 400 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>3 348 208</u>	<u>5 969 482</u>	<u>2 319 539</u>	<u>6 998 151</u>	<u>5 969 482</u>	<u>1 028 669</u>
* BAD 1	-	4 723 521	-	4 723 521	4 723 521	-
* BAD 2	-	1 245 961	-	1 245 961	1 245 961	-
Total BAD	-	5 969 482	-	5 969 482	5 969 482	-
* BEI 1	-	-	-	-	-	-
* BEI 2	1 124 197	-	1 124 197	-	-	-
* BEI 3	612 691	-	404 222	208 469	-	208 469
* BEI 4	737 661	-	361 889	375 772	-	375 772
	873 658	-	429 230	444 428	-	444 428
Total BEI	3 348 208	-	2 319 539	1 028 669	-	1 028 669
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	142 887 318	123 319 482	113 688 239	152 518 560	72 950 793	79 567 767

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires, les certificats de leasing et les billets de trésorerie

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/09	20 000 000	-	-	20 000 000	20 000 000	-
* Emprunt obligataire 01/2010 F	5 250 000	-	1 750 000	3 500 000	1 750 000	1 750 000
* Emprunt obligataire 01/2010 V	12 750 000	-	4 250 000	8 500 000	4 250 000	4 250 000
* Emprunt obligataire 01/2011 F	28 500 000	-	5 700 000	22 800 000	17 100 000	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	1 500 000	-	300 000	1 200 000	900 000	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	11 640 000	-	2 328 000	9 312 000	6 984 000	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	-	-	8 360 000	8 360 000	-
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	2 970 000	-	594 000	2 376 000	1 782 000	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	13 830 000	-	2 766 000	11 064 000	8 298 000	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	3 200 000	-	457 120	2 742 880	2 285 760	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	-	18 292 000	-	18 292 000	14 633 600	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	-	3 290 000	-	3 290 000	3 290 000	-
Total Des Emprunts Obligataires	108 000 000	24 082 000	18 145 120	113 936 880	91 633 360	22 303 520
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* Certificats de Leasing	14 000 000	132 500 000	110 500 000	36 000 000	-	36 000 000
* Billets de Trésorerie	31 750 000	181 940 000	187 490 000	26 200 000	-	26 200 000
Total Des Autres Emprunts	45 750 000	314 440 000	297 990 000	62 200 000	-	62 200 000
TOTAL GENERAL	296 637 318	461 841 482	429 823 359	328 655 440	164 584 153	164 071 287

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Factures d'achats	2 628 601	6 111 767
- Effets à payer	14 439 639	14 629 837
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	17 068 240	20 741 604

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	142 987	126 047
- Etat, retenues sur salaires	38 075	57 213
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	360 595	221 884
- Etat, impôts sur les bénéfices	-	1 284 954
- Etat, autres impôts et taxes à payer	29 466	27 325
- Etat, TCL à payer	11 070	59 101
- C.N.S.S	129 390	124 754
- CAVIS	12 730	11 222
- Autres comptes créditeurs	381	426
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	768 517	601 111
- Compte d'attente	162 897	182 245
- Caisse de compensation	2 385	-
- Prestataires Assurances	-	410 941
- Produits constatés d'avance	76 827	67 116
- Prestataires de services	135 701	31 448
- Retenue de garantie	13 439	9 518
- Provisions pour passifs et charges	51 105	46 566
Total	2 003 891	3 330 198

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2012
		Pro-forma	Publié
- Capital social (A)	21 250 000	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale (B)	2 125 000	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement (C)	2 000 000	1 000 000	1 000 000
- Réserve pour fonds social	79 825	50 000	50 000
- Effets de modifications comptables	(551 800)	(602 011)	*
- Résultats reportés	3 093 536	787 971	787 971
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	27 996 561	24 610 960	25 212 971
Résultat de l'exercice	5 808 443	5 955 776	* 5 905 565
Total des capitaux propres avant affectation (E)	33 805 004	30 566 736	31 118 536
Résultat par action			
Résultat de la période (1)	5 808 443	5 955 776 *	5 905 565
Nombre d'actions (2)	2 125 000	2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2) (D)	2,733	2,803 *	2,779

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

- (A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 21.250.000 DT, divisé en 2.125.000 actions de 10 DT chacune.
- (B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- (D) Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014. Les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élevant au 31 décembre 2013 à 10 350 179 DT, se détaillent comme suit :

-Réserve spéciale de réinvestissement	2 000 000
-Effets de modifications comptables	(551 800)
-Résultats reportés	3 093 536
-Résultat de l'exercice	5 808 443

- (E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 15 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables (*)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011 ajusté	21 250 000	1 999 636	-	-	(683 398)	(883 900)	5 655 633	27 337 971
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2012	-	125 364	1 000 000	50 000	683 398	3 796 871	(5 655 633)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011	-	-	-	-	-	(2 125 000)	-	(2 125 000)
Résultat au 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	-	5 905 565	5 905 565
Solde au 31 Décembre 2012 publié	21 250 000	2 125 000	1 000 000	50 000	-	787 971	5 905 565	31 118 536
Modifications Comptables	-	-	-	-	(602 011)	-	50 211	(551 800)
Solde au 31 Décembre 2012 pro-forma	21 250 000	2 125 000	1 000 000	50 000	(602 011)	787 971	5 955 776	30 566 736
Effet modifications comptables	-	-	-	-	50 211	-	(50 211)	-
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2013	-	-	1 000 000	50 000	-	4 855 565	(5 905 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012	-	-	-	-	-	(2 550 000)	-	(2 550 000)
Divers	-	-	-	(20 175)	-	-	-	(20 175)
Résultat au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-	5 808 443	5 808 443
Solde au 31 Décembre 2013	21 250 000	2 125 000	2 000 000	79 825	(551 800)	3 093 536	5 808 443	33 805 004

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 16 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Intérêts conventionnels	31 728 109	27 683 365
Intérêts intercalaires	56 507	27 129
Intérêts de retard	988 832	572 546
Total intérêts de crédits bail	32 773 448	28 283 039
- Produits réservés de la période		
• Intérêts inclus dans les loyers	(565 804)	(556 461)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
• Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	460 002	420 409
Variation des produits réservés	(105 802)	(136 052)
Total des revenus de leasing	32 667 646	28 146 987

NOTE 17 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Commissions de factoring	215 652	196 990
Intérêts de financement	474 822	407 979
Total revenus de factoring	690 474	604 970

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Produits sur cessions anticipées de contrat de Leasing	385 758	389 392
Commissions d'assurance	25 000	30 000
Frais divers sur dossiers	1 144 017	972 383
Autres produits d'exploitation	1 784	-
Total des autres produits d'exploitation	1 556 560	1 391 776

NOTE 19 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes, se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Intérêts des emprunts obligataires	6 143 938	4 767 077
Intérêts des emprunts bancaires locaux	8 452 560	6 912 383
Intérêts des emprunts bancaires étrangers	323 634	329 918
Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	190 621	137 189
Total des charges financières des emprunts	15 110 753	12 146 567
Intérêts des comptes courants	581 887	297 861
Intérêts sur opérations de financement	3 597 819	2 518 472
Total des autres charges financières	4 179 707	2 816 333
Total charges financières nettes	19 290 459	14 962 900

NOTE 20 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements, se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dividendes	6 174	5 292
Plus values latentes sur titres immobilisées	51 489	27 298
Plus values sur cession de titres SICAV	-	1 560
Intérêts des comptes courants	60 291	74 699
Total produit des placements	117 954	108 848

NOTE 21 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Salaires et compléments de Salaires	2 112 544	1 927 489
Rémunérations du personnel détaché	390 275	482 422
Charges connexes aux salaires	21 395	16 995
Cotisations de sécurité sociale sur salaires	374 058	336 199
Autres charges sociales	215 045	117 320
Transfert de charges	(36 198)	(61 616)
Total charges de personnel	3 077 120	2 818 808

NOTE 22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation, se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Achat de matières et fournitures	141 264	186 814
Total des achats	141 264	186 814
Locations	68 115	51 896
Charges locatives et de copropriété	40 075	43 872
Entretiens et réparations	87 544	76 402
Primes d'assurances	96 736	76 394
Etudes, recherches et divers services extérieurs	16 807	21 776
Total des services extérieurs	309 278	270 339
Formations	38 555	29 558
Personnel extérieur à l'entreprise	33 435	14 563
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	294 260	285 979
Publicités, publications, relations publiques	81 095	126 810
Transports	31 244	37 680
Déplacements, missions et réceptions	20 564	21 735
Frais postaux et de télécommunications	189 658	154 783
Services bancaires et assimilés	407 994	228 491
Documentations	5 234	4 475
Total des autres services extérieurs	1 102 039	904 073
Jetons de présence	42 000	42 000
Total des charges diverses	42 000	42 000
Impôts et taxes sur rémunérations	62 949	56 276
T.C.L	124 499	111 601
Droits d'enregistrement et de timbres	245 655	206 526
Autres impôts et taxes	6 483	9 982
Total des impôts et taxes	439 586	384 385
Total Autres charges d'exploitation	2 034 167	1 787 611

NOTE 23 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	21 791	19 391
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	287 152	286 031
Total	308 944	305 422

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENT ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012		31 décembre 2012
		Pro-forma		Publié
Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 316 545	2 906 776		2 906 776
Reprises sur provisions additionnelles	(36 668)	(50 211)	*	-
Dotations aux provisions collectives (**)	22 914	-		-
Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 382 481)	(856 605)		(856 605)
Créances radiées	1 238 683	1 997 877		1 997 877
	(1 098 708)	(1 815 587)		(1 815 587)
Reprises de Provisions suite à la radiation de créances	098 708)	815 587)		(1 815 587)
Annulation de produits réservés sur créances radiées	(138 975)	(167 982)		(167 982)
Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(65 518)	(46 274)		(46 274)
Encaissement sur créances radiées	(3 029)	-		-
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 852 763	1 967 994	*	2 018 205

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

(**) : Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers, se détaillent ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	615
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 539	28 086
Reprises sur provisions des autres actifs	(2 618)	(70 425)
Total	1 921	(41 724)

NOTE 26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	36 637	128 227
Revenus des immeubles	43 560	43 561
Autres produits locatifs	10 169	12 000
Apurement de comptes	205 728	-
Autres produits	129 967	20 945
Total	426 061	204 733

NOTE 27 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Charges nettes sur cessions d'immobilisations propres	2 426	3 268
Apurement de comptes	2 618	430
Pénalités de retard	-	4 621
Autres	783	-
Total	5 827	8 319

NOTE 28 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Bénéfice comptable	7 834 371	8 526 826
<i>A réintégrer</i>		
Dotations aux provisions sur la clientèle	4 316 545	2 906 776
Dotations aux provisions collectives	22 914	-
Provisions fiscales constituées en 2010/2009 affaires en cours	1 684 426	410 146
Jetons de présence	42 000	42 000
Diverses charges non déductibles	6 328	23 503
<i>A déduire</i>		
Provisions fiscales constituées en 2010/2009 affaires en cours	1 684 426	410 146
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	70 425
Reprises sur provisions additionnelles	36 668	-
Dividendes	6 174	5 292
Plus value latentes sur titres	51 489	27 298
Bénéfice fiscal avant provisions	12 127 827	11 396 091
Provisions pour créances douteuses	4 339 459	2 906 776
Bénéfice fiscal	7 788 368	8 489 316
Réinvestissements exonérés		
* Fonds géré auprès d'Attijari Sicar	2 000 000	1 000 000
Bénéfice imposable	5 788 368	7 489 316
Impôt sur les sociétés	2 025 929	2 621 260
<i>A imputer</i>		
- Acomptes provisionnels payés	2 359 134	1 334 836
- Retenues à la source	7 710	1 470
Impôt à payer (Report d'impôt)	(340 915)	1 284 954

NOTE 29 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
		28 549	
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+ 5	053	25 398 850
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	- 5	(30 022 455)	(28 549 053)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+ 5	81 959	56 124
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	- 5	(76 776)	(81 959)
		(8 032 790)	
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	- 11	790	(5 466 485)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+ 11	6 203 126	8 032 790
- Plus ou moins values sur relocation	+ou- 5	(1 504)	(131 320)
		(1 565 563)	
- Intérêts constatés d'avance en début de période	- 5	563	(1 327 357)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+ 5	1 728 980	1 565 563
		28 045	
- TVA collectée	+ 5	298	25 684 685
		193 661	174 064
- Loyers encaissés	+ 5&16	346	289
- Intérêts de retard	+ 16	988 832	572 546
		(1 238 683)	
- Créances virées en Pertes	- 24	683	(1 997 877)
- Encours financiers virées en pertes	+ 5	453 245	506 297
- Commissions encourues	-	(53 121)	(70 946)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+ 5	15 012	2 432
- Encaissement sur créances radiées	+ 24	3 029	-
- Consolidations	- 5	(94 160)	(90 040)
		10 890	
- Remboursements anticipés	+ 5	867	11 723 743
- Produits sur Cessions anticipées	+ 18	385 758	389 392
- Autres produits d'exploitation	+ 18	1 145 801	972 383
Encaissements reçus des clients		231 067 254	211 254 057

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+ 6	5 732 006	5 192 497
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	- 6	(5 180 701)	(5 732 006)
- Produits constatés d'avance en début de période	- 14	(67 116)	(43 393)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ 14	76 827	67 116
- Revenus du factoring	+ 17	690 474	604 970
- Variations des agios réservés	- 6	(3 900)	28 594
- Financement des adhérents	+ 18	18 105 722	17 887 906
- TVA collectée	+ 18	38 131	38 289
Encaissements reçus des acheteurs factorés		19 391 442	18 043 973

NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Désignation		Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Fournisseurs de biens de contrats de Leasing en début de période	+	13	20 741 604	17 887 764
- Fournisseurs de biens de contrats de Leasing en fin de période	-	13	(17 068 240)	(20 741 604)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	9	(30 210)	(30 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	9	30 210	30 210
- Investissements pour financement de contrats de Leasing	+	5	204 006 646	227 288 927
- TVA sur Investissements	+		26 539 418	26 830 406
Décaissements pour financement de contrats de Leasing			234 219 428	251 265 492

NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Désignation		Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Fournisseurs avances et acompte en début de période	-	9	-	(3 516)
- Fournisseurs avances et acompte en fin de période	+	9	-	-
- Prestataires Assurances en début de période	-	9	-	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+	9	76 295	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	9	(200 770)	(41 772)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	9	250 044	200 770
- Charges constatées d'avance en début de période	-	9	(119 591)	(82 415)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	9	59 372	119 591
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	14	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	14	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	14	126 047	97 286
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	14	(142 987)	(126 047)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	14	57 213	31 638
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	14	(38 075)	(57 213)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	14	221 884	298 421
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	14	(360 595)	(221 884)
- C.N.S.S en début de période	+	14	124 754	110 973
- C.N.S.S en fin de période	-	14	(129 390)	(124 754)
- CAVIS en début de période	+	14	11 222	10 825
- CAVIS en fin de période	-	14	(12 730)	(11 222)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	14	601 111	736 141
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	14	(768 517)	(601 111)
- TVA, payées sur biens et services	+		371 506	375 668
- Charges de personnel	+	21	3 077 120	2 818 808
- Autres charges d'exploitation	+	22	2 034 167	1 787 611
- Impôts et taxes	-	22	(439 586)	(384 385)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel			4 798 496	4 933 412

NOTE 33 : INTERETS PAYES

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Frais d'émission des emprunts	+ 9	311 014	310 231
- Intérêts courus / emprunts obligataires en début période	+ 12	3 727 702	1 315 202
- Intérêts courus / emprunts obligataires en fin de période	- 12	(3 571 333)	(3 727 702)
- Intérêts courus / emprunts locaux en début de période	+ 12	1 004 758	1 062 972
- Intérêts courus / emprunts locaux en fin de période	- 12	(1 189 003)	(1 004 758)
- Intérêts courus / emprunts étrangers en début de période	+ 12	29 837	49 412
- Intérêts courus / emprunts étrangers en fin de période	- 12	(42 474)	(29 837)
- Intérêts courus / billets de trésorerie en début de période	+ 12	116 485	137 128
- Intérêts courus / billets de trésorerie en fin de période	- 12	(247 659)	(116 485)
- Charges constatées d'avance / billets de trésorerie en début de période	- 12	(22 744)	-
- Charges constatées d'avance / billets de trésorerie en fin de période	+ 12	284 286	22 744
- Charges financières	+ 19	19 290 459	14 962 900
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 19	(190 621)	(137 189)
Intérêts payés		19 500 706	12 844 619

NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Etat, impôts / les bénéfiques à liquider en début période	+ 14	1 284 954	1 388 845
- Etat, impôts / les bénéfiques à liquider en fin période	- 14	-	(1 284 954)
- Etat, report d'impôts / les sociétés en début période	- 9	-	-
- Etat, report d'impôts / les sociétés en fin période	+ 9	340 915	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début période	+ 14	27 325	39 856
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin période	- 14	(29 466)	(27 325)
- Etat, Caisse de compensation en début période	+ 14	-	-
- Etat, Caisse de compensation en fin période	- 14	(2 385)	-
- Etat, TCL à payer en début période	+ 14	59 101	-
- Etat, TCL à payer en fin période	- 14	(11 070)	(59 101)
- Etat, TCL en cours de restitution en début période	- 9	(133 515)	-
- Etat, TCL en cours de restitution en fin période	+ 9	133 515	133 515
- Impôts et taxes	+ 22	439 586	384 385
- Impôts sur les bénéfiques	+ 28	2 025 929	2 621 261
Impôts et taxes payés		4 134 890	3 196 483

NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	+		
	ou	9 &	
- Remboursement assurance groupe en début période	-	14	148 (1 334)
	+		
	ou	9 &	
- Remboursement assurance groupe en fin période	-	14	(2 970) (148)
- Produits à recevoir des tiers début période	+	9	151 098 122 735
- Produits à recevoir des tiers fin période	-	9	(132 755) (151 098)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré début période	+	9	306 306 -
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré fin période	-	9	(953 900) (306 306)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	9	469 029 469 029
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	9	(444 776) (469 029)
	+		
	ou	9 &	
- Comptes d'attente en début de période	-	14	(180 192) 30 238
	+		
	ou	9 &	
- Comptes d'attente en fin de période	-	14	162 897 180 192
- Provisions / jetons de présence à payer début période	-	14	(42 000) (42 000)
- Provisions / jetons de présence à payer fin période	+	14	42 000 42 000
- Autres comptes créditeurs en début période	-	14	(426) (43 429)
- Autres comptes créditeurs en fin période	+	14	381 426
- Prestataires en début période	-	14	(442 389) (443 062)
- Prestataires en fin période	+	14	135 701 442 389
- Dépôts et cautionnements en début période	+	9	44 616 8 702
- Dépôts et cautionnements en fin période	-	9	(44 616) (44 616)
- Retenue de garantie en début de période	-	14	(9 518) (4 859)
- Retenue de garantie en fin de période	+	14	13 439 9 518
- Produits des placements	+	20	66 465 81 550
- Autres produits d'exploitation	+	18	25 000 30 000
- Autres gains ordinaires	+	26	389 423 76 506
- Autres pertes ordinaires	-	27	(3 401) (5 051)
Autres flux de trésorerie		(450 440)	(17 647)

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISTIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 8	17 057	14 052
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 8	368 085	392 382
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		385 141	406 434

NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ 8	227 529	599 605
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+ 26	36 637	128 227
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	- 27	(2 426)	(3 268)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		261 740	724 564

NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 7	1 000 000	1 000 000
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		1 000 000	1 000 000

NOTE 39 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Dividendes et tantièmes	+ 15	2 550 000	2 125 000
- Dotations au fonds social	+ 15	20 175	-
Dividendes et autres distributions		2 570 175	2 125 000

NOTE 40 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Banques	+ 4	4 859 872	2 871 378
- Caisses	+ 4	-	182
- Banques, découverts	- 10	(2 784 731)	(1 908 290)
Liquidités et équivalents de liquidités		2 075 141	963 270

NOTE 41 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

A- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2013 pour respectivement 7 500 DT et 1 953 DT.

B- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2013 pour respectivement 7 500 DT et 1 883 DT.

2- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « ATTIJARI IMMOBILIERE » en vertu de laquelle, la société « ATTIJARI LEASING » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « ATTIJARI IMMOBILIERE » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

La charge constatée à ce titre, en 2013, s'élève à 9 585 DT.

3- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « ATTIJARI FINANCES » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

La charge supportée dans ce cadre, en 2013, s'élève à 30 000 DT.

4- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION » et « ATTIJARI FINANCES »

En date du 23 juillet 2012, les sociétés « ATTIJARI LEASING », « ATTIJARI INTERMEDIATION » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 40 000 DT et une commission de succès de 0,3% sur le montant des fonds levés s'il est inférieur à 30 000 KDT et de 0,5% s'il atteint le seuil de 30 000 KDT.

Toutefois, et suivant un avenant signé le 24 décembre 2012, il a été convenu d'appliquer la commission de succès de 0,5% sur le montant des fonds levés dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 -2.

La charge supportée à ce titre en 2013 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 100 000 DT.

5- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

En date du 10 juin 2013, les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 50 000 DT et une commission de succès de 0,3% pour les 20 premiers millions de dinars levés et de 0,5% pour tout montant levé supérieur à 20 000 KDT dans le cadre de l'emprunt obligataire 2013.

La charge supportée à ce titre en 2013 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts », s'élève à 130 410 DT.

6- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « ATTIJARI LEASING » a conclu une convention cadre avec « ATTIJARI BANK » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « ATTIJARI LEASING » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « ATTIJARI LEASING » ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « ATTIJARI LEASING » ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des affaires drainées par « ATTIJARI BANK » courant l'année 2013, la société « ATTIJARI LEASING » a supporté une commission de 53 121 DT.

7- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et les obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

8- Contrats de leasing avec « ATTIJARI FINANCES »

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « ATTIJARI FINANCES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 98 662 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 1 417 DT.

9- Contrats de leasing avec la société « LES PIERRES DU NORD »

Au cours de l'exercice 2013, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « LES PIERRES DU NORD », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur totale de 560 000 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 752 000 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 580 684 DT.

10- Contrats de leasing avec la société « L'IMMOBILIERE HORCHANI »

Au cours de l'exercice 2013, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « L'IMMOBILIERE HORCHANI », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur de 82 634 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 82 634 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 57 255 DT.

11- Contrat de leasing avec la « SOCIETE FRITEX »

A la clôture de l'exercice 2013, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la « SOCIETE FRITEX », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 308 000 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 187 669 DT.

12- Contrat de leasing avec la société « ODYSEE HOTELS »

Au cours de l'exercice 2013, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ODYSEE HOTELS », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur de 33 017 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 495 018 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 377 726 DT.

13- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2013, « ATTIJARI LEASING » a mis en force 3 contrats au profit de la société « ATTIJARI BANK » société mère, pour une valeur de 540 735 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 540 735 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 486 553 DT.

14- Emprunts et billets de trésorerie avec parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2013
ATTIJARI Bank	68 015 652	96 300 000	81 119 513	83 196 139	4 261 906
ATTIJARI OBLIG SICAV	13 800 000	77 400 000	88 200 000	3 000 000	521 543
SMDVA EL Baraka	-	1 800 000	1 800 000	-	25 421
ATTIJARI SICAR	-	500 000	500 000	-	7 389
ATTIJARI Intermédiation	-	200 000	-	200 000	11 852
Total	81 815 652	176 200 000	171 619 513	86 396 139	4 828 111

15- Contrat de bail avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » n'a pas appliqué l'augmentation contractuelle suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Les produits constatés à ce titre en 2013, s'élèvent à 43 560 DT.

16- Convention conclue avec « ATTIJARI BANK »

- La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI BANK » ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2012, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2012 et ce, pour un montant mensuel TTC de 1 000 DT payable trimestriellement.

- La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI BANK » ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2013, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2013 et ce, pour un montant mensuel TTC de 1 000 DT payable trimestriellement.

Les produits constatés à ce titre en 2013, s'élèvent à 10 169 DT.

- « ATTIJARI BANK » a facturé à la société « ATTIJARI LEASING » la somme de 390 275 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2013.

- « ATTIJARI LEASING » a facturé à la société « ATTIJARI BANK » la somme de 36 198 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2013.

17- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 15 mars 2011, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI au titre de l'exercice 2013, s'élève à 92 146 DT. La charge supportée à ce titre en 2012 par la société et constatée au niveau des états financiers, s'élève à 186 667 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

NOTE 42: ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 27 mars 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING »,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 396.664.459 DT et un bénéfice net de 5.808.443 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **ATTIJARI LEASING** », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 3.4 « Provisions additionnelles : Changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

Conformément à cette circulaire, et en application des dispositions de la norme comptable Tunisienne n° 11, une modification comptable a été opérée d'une manière rétrospective. Cette modification a impacté négativement les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, pour un montant de 551 800 dinars. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions pour un montant de 36 668 dinars.

5- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société « **ATTIJARI LEASING** » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Avril 2014

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING »,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR » en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2013 pour respectivement 7 500 DT et 1 883 DT.

2- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

En date du 10 juin 2013, les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 50 000 DT et une commission de succès de 0,3% pour les 20 premiers millions de dinars levés et de 0,5% pour tout montant levé supérieur à 20 000 KDT dans le cadre de l'emprunt obligataire 2013.

La charge supportée à ce titre en 2013 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 130 410 DT.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

1- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « ATTIJARI LEASING » a conclu une convention cadre avec « ATTIJARI BANK » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines (commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil).

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « ATTIJARI LEASING » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « ATTIJARI LEASING »;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « ATTIJARI LEASING »;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des affaires drainées par « ATTIJARI BANK » au courant de l'année 2013, la société « ATTIJARI LEASING » a supporté une commission de 53 121 DT.

2- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule des droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

3- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées, se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2013
	68 015				
ATTIJARI Bank	652	96 300 000	81 119 513	83 196 139	4 261 906
	13 800				
ATTIJARI OBLIG SICAV	000	77 400 000	88 200 000	3 000 000	521 543
SMDVA EL Baraka	-	1 800 000	1 800 000	-	25 421
ATTIJARI SICAR	-	500 000	500 000	-	7 389
ATTIJARI Intermédiation	-	200 000	-	200 000	11 852
Total	81 815 652	176 200 000	171 619 513	86 396 139	4 828 111

4- Contrat de bail conclu avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « **ATTIJARI LEASING** » n'a pas appliqué l'augmentation contractuelle suite à une demande adressée par la société « **ATTIJARI FINANCES** ».

Les produits constatés à ce titre en 2013, s'élèvent à 43 560 DT.

5- Convention conclue avec « ATTIJARI BANK »

- La société « **ATTIJARI LEASING** » et la société « **ATTIJARI BANK** » ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2012, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2012 et ce, pour un montant mensuel TTC de 1 000 DT payable trimestriellement.
- La société « **ATTIJARI LEASING** » et la société « **ATTIJARI BANK** » ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2013, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2013 et ce, pour un montant mensuel TTC de 1 000 DT payable trimestriellement.

Les produits constatés à ce titre en 2013, s'élèvent à 10 169 DT.

6- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION » et « ATTIJARI FINANCES »

En date du 23 juillet 2012, les sociétés « **ATTIJARI LEASING** », « **ATTIJARI INTERMEDIATION** » et « **ATTIJARI FINANCES** » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « **ATTIJARI LEASING** » paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 40 000 DT et une commission de succès de 0,3% sur le montant des fonds levés s'il est inférieur à 30 000 KDT et de 0,5% s'il atteint le seuil de 30 000 KDT.

Toutefois, et suivant un avenant signé le 24 décembre 2012, il a été convenu d'appliquer la commission de succès de 0,5% sur le montant des fonds levés dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 -2.

La charge supportée à ce titre en 2013 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts », s'élève à 100 000 DT.

7- Convention de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2013 pour respectivement 7 500 DT et 1 953 DT.

8- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » en vertu de laquelle, la société « **ATTIJARI LEASING** » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

La charge constatée à ce titre, en 2013, s'élève à 9 585 DT.

9- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « ATTIJARI FINANCES » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaire stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

La charge supportée dans ce cadre, en 2013, s'élève à 30 000 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement de « ATTIJARI BANK » du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 15 mars 2011, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société « ATTIJARI LEASING ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI au titre de l'exercice 2013, s'élève à 92 146 DT. La charge supportée à ce titre en 2013 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 186 667 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 Avril 2014

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Etats financiers annuels de SICAV

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Union Financière Hannibal SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **08 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Cabinet Ali LAHMAR représenté par M. Ali LAHMAR.

Bilan

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>1 475 810,779</u>	<u>1 502 195,508</u>
Actions et droits rattachés		866 364,357	638 147,797
Emprunts obligataires et valeurs assimilés		567 070,372	864 047,711
Autres valeurs		42 376,050	0,000
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	<u>375 744,457</u>	<u>395 019,548</u>
Placements monétaires		147 582,024	345 690,874
Disponibilités		228 162,433	49 328,674
Créances d'exploitation	AC 3	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Créances d'exploitation		0,000	0,000
Autres actifs	AC 4	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		<u>1 851 555,236</u>	<u>1 897 215,056</u>
<u>PASSIF</u>		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Opérateurs créditeurs	PA 1	8 969,413	6 734,667
Créditeurs divers	PA 2	17 053,451	18 139,689
TOTAL PASSIF		<u>26 022,864</u>	<u>24 874,356</u>
Capital	CP 1	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 851 851,452</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>1 705 200,000</u>	<u>1 680 100,000</u>
Capital en début de période		1 680 100,000	3 113 600,000
Emission en nominal		454 300,000	93 900,000
Rachat en nominal		-429 200,000	-1 527 400,000
Sommes non distribuables		<u>103 034,297</u>	<u>171 751,452</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		171 751,452	334 216,978
Sommes non distribuables exercice en cours		-68 717,155	-162 465,526
Sommes distribuables		<u>17 298,075</u>	<u>20 489,248</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		8,960	1,159
Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 289,115	20 488,089
ACTIF NET		<u>1 825 532,372</u>	<u>1 872 340,700</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 851 555,236</u>	<u>1 897 215,056</u>

Etat de résultat
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/13 au 31/12/13	Période du 01/01/12 au 31/12/12
Revenus du portefeuille titres	PR1		
a- Dividendes	PR 1-a	25 556,199	17 737,361
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées*	PR 1-b	30 725,337	52 745,303
c- Revenus des placements monétaires*	PR 1-c	6 811,591	12 152,395
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		63 093,127	82 635,059
- Charges de gestion des placements	CH 1	-22 595,358	-32 869,928
- Revenus Nets des placements		40 497,769	49 765,131
- Autres produits		0,000	0,000
- Autres charges	CH 2	-23 509,720	-25 489,679
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 988,049	24 275,452
Régularisation du résultat d'exploitation		301,066	-3 787,363
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		17 289,115	20 488,089
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-301,066	3 787,363
Variation des +/- values potentielles sur titres		-60 370,062	-490 572,302
+/- values réalisées sur cession des titres		-6 385,311	531 175,985
Frais de négociation		-4 552,034	-6 390,586
Résultat non distribuable		-71 307,407	34 213,097
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-54 319,358	58 88,549

* Des revenus de placements monétaires ont été reclassés de la rubrique « Revenus des obligations et valeurs assimilées » à la rubrique « Revenus des placements monétaires ». L'exercice 2012 a été retraité pour le besoin de la comparabilité.

Etat de variation de l'actif net
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/13 au 31/12/13	Période du 01/01/12 au 31/12/12
<u>AN 1 -VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-54 319,358</u>	<u>58 488,549</u>
a- Résultat d'exploitation	16 988,049	24 275,452
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-60 370,062	-490 572,302
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-6 385,311	531 175,985
d- Frais de négociation de titres	-4 552,034	-6 390,586
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-20 965,581</u>	<u>-29 485,344</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>28 476,611</u>	<u>-1 648 819,289</u>
a- Souscriptions		
Capital	454 300,000	93 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	51 885,228	14 780,193
Régularisation des sommes distribuables	5 425,709	828,941
b- Rachat		
Capital	-429 200,000	-1 527 400,000
Régularisation des sommes non distribuables	-49 294,976	-211 458,816
Régularisation des sommes distribuables	-4 639,350	-19 469,607
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>-46 808,328</u>	<u>-1 619 816,084</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	1 872 340,700	3 492 156,784
b- en fin de l'exercice	1 825 532,372	1 872 340,700
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de l'exercice	16 801	31 136
b- en fin de l'exercice	17 052	16 801
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>107,056</u>	<u>111,442</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u>	<u>-2,84%</u>	<u>0,63%</u>

Décompte fiscal arrêté au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisien)

<u>Résultat net de l'exercice</u>	<u>-54 319,358</u>
<u>A réintégrer</u>	<u>9 000,000</u>
Jetons de présence	9 000,000
<u>A déduire</u>	<u>54 930,978</u>
Dividendes encaissés servis par des sociétés cotées	25 556,199
Dividendes encaissés servis par des SICAV	0,000
Plus value sur cession d'actions cotées	29 374,779
<u>Résultat fiscal (assiette de l'impôt)</u>	<u>-100 250,336</u>
Impôt sur les sociétés*	0,000
*En vertu de l'article 46, point n°9 du code de l'IS, les SICAV sont exonérées de l'impôt sur les sociétés	
<u>Impôt sur les sociétés</u>	<u>0,000</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2013

I – Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III- Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont libellés en dinar tunisien.

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013

(Exprimé en Dinar Tunisien)

AC 1 : Note sur le portefeuille titres

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2013	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>814 281,795</u>	<u>866 364,357</u>	<u>46,79%</u>
ADWYA	4 500	36 900,000	31 212,000	1,69%
ARTES	13 600	91 228,060	87 692,800	4,74%
ATTIJARI BANK	6 000	105 811,400	97 488,000	5,27%
BIAT	965	44 829,237	58 093,000	3,14%
BT	7 667	34 534,025	70 513,399	3,81%
CARTHAGECEMENT	35 000	126 233,786	116 515,000	6,29%
MONOPRIX	4 200	55 958,757	98 603,400	5,33%
POULINA GP HOLD	5 000	29 999,720	26 030,000	1,41%
SFBT	6 000	82 276,410	79 758,000	4,31%
SOTRAPIL	3 115	29 085,270	28 876,050	1,56%
SOTUVER	6 800	47 020,000	44 907,200	2,43%
STAR	375	53 250,000	54 562,125	2,95%
TLS	2 500	51 900,000	52 500,000	2,84%
TPR	4 603	25 255,130	19 613,383	1,06%
<u>Droits</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,00%</u>
<u>Titres OPCVM</u>		<u>45 624,512</u>	<u>42 376,050</u>	<u>2,29%</u>
UNIVERS	450	45 624,512	42 376,050	2,29%
<u>Obligations Privées</u>		<u>106 052,989</u>	<u>106 685,525</u>	<u>5,76%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	100.000	100 000,000	100 613,698	5,43%
BHSUB07	20.177	6 052,989	6 071,827	0,33%
<u>BTA</u>		<u>446 585,833</u>	<u>460 384,847</u>	<u>24,86%</u>
BTA022015	70	70 369,833	73 881,723	3,99%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	2,74%
BTA072017	130	129 116,000	132 462,521	7,15%
BTA072017	200	198 240,000	203 388,493	10,98%
TOTAL		1 412 545,129	1 475 810,779	79,71%

Suite AC 1 : Acquisitions de l'exercice 2013

Titres	Coûts d'acquisitions
ACTIONS	786 642,500
ADWYA	41 000,000
AETECH	8 946,000
ARTES	54 430,460
ATTIJARI BANK	16 700,000
BIAT	3 947,450
BT	8 660,000
BT DA13	3,110
CARTHAGECEMENT	105 190,000
CC DS 13	156,000
LANDOR	34 552,500
MONOPRIX	32 098,560
NEW BODY LINE	19 125,000
OTH	119 665,000
POULINA GP HOLD	29 999,720
SFBT	82 276,410
SOPAT	35 030,000
SOTRAPIL	29 085,270
SOTUVER	47 085,000
STAR	60 400,000
TELNET	6 388,500
TLS	51 900,000
TPR DA13	3,520
BTA	0,000
	0,000
OPCVM	88 207,390
UNIVERS	88 207,390
Emprunts Obligataires	100 000,000
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	100 000,000

Ainsi, les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se résument comme suit :

Désignations	Coût d'acquisition
Actions	786 642,500
OPCVM	88 207,390
Emprunt Obligataire	100 000,000
	974 849,890

Suite AC 1 : Cessions de l'exercice 2013

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Gains	Pertes
Actions	501 304,340	497 574,810	29 162,595	32 892,125
ADWYA	4 100,000	3 725,000		375,000
AETECH	8 946,000	10 556,280	1 610,280	
ATB	19 389,622	20 415,070	1 025,448	
ATL	43 562,770	48 909,320	5 346,550	
ATTIJARI BANK	20 852,068	20 012,800		839,268
BIAT	11 356,052	16 600,000	5 243,948	
CARTHAGECEMENT	5 862,214	5 616,000		246,214
ENNAKL	68 151,657	60 020,800		8 130,857
LANDOR	34 552,500	48 097,080	13 544,580	
NEW BODY LINE	19 125,000	18 787,500		337,500
OTH	119 665,000	121 289,000	1 624,000	
SOPAT	35 030,000	28 365,000		6 665,000
STAR	7 150,000	7 685,830	535,830	
TELNET	70 685,880	55 125,050		15 560,830
TPR	7 104,119	7 336,080	231,961	
UIB	25 706,457	25 034,000		672,457
SOTUVER DS 13	65,000			65,000
BTA	382 261,834	380 000,000		2 261,834
BTA102013	251 575,000	250 000,000		1 575,000
BTA022015	130 686,834	130 000,000		686,834
OPCVM	42 582,878	42 241,920	0,000	340,958
UNIVERS	42 582,878	42 241,920		340,958
Emprunts obligataires	6 052,989	6 000,000		52,989
BHSUB07	6 052,989	6 000,000		52,989

Ainsi, les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se résument comme suit :

Désignations	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins valeurs réalisées
Actions	501 304,340	497 574,810	-3 729,530
OPCVM	42 582,878	42 241,920	-340,958
Emprunt Obligataire	6 052,989	6 000,000	-52,989
BTA	382 261,834	380 000,000	-2 261,834
TOTAL	932 202,040	925 816,730	-6 385,311

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur	% l'Actif
BTCT					
BTCT 25-03-14 52S	12/03/2013	150	143 664,400	147 582,024	7,97%
Sous Total =			143 664,400	147 582,024	7,97%
Compte courant bancaire				228 162,433	12,32%
Total =				375 744,457	20,29%

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2012</u>	<u>1 851 851,452</u>	<u>1 851 851,452</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>454 300,000</u>	<u>454 300,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-429 200,000</u>	<u>-429 200,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-68 717,155</u>	<u>-51 419,080</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	-71 307,407	-71 307,407
- Régularisation sommes non distribuables	2 590,252	2 590,252
- Sommes distribuables de l'exercice		17 298,075
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2013</u>	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 825 532,372</u>

CP 2 : Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
* Montant en nominal	1 680 100,000
* Nombre de titres en circulation	16 801
* Nombre d'actionnaires	84
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant	454 300,000
* Nombre de titres émis	4 543
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant	429 200,000
* Nombre de titres rachetés	4 292
<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	1 705 200,000
* Nombre de titres en circulation	17 052
* Nombre d'actionnaires	103

PR 1 a - b : Note sur les revenus du portefeuille titres

Désignations	Période du 01/01/13 au 31/12/13	Période du 01/01/12 au 31/12/12
<u>Revenus des Actions</u>	<u>25 556,199</u>	<u>17 737,361</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>30 725,337</u>	<u>52 745,303</u>
Revenu des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	30 124,949	52 062,109
Revenu des obligations privées	600,388	683,194
TOTAL	56 281,536	70 482,664

PR 1 - c : Note sur les revenus des placements monétaires

Désignations	Période du 01/01/13 au 31/12/13	Période du 01/01/12 au 31/12/12
Intérêts des bons de trésor	6 811,591	12 152,395
Total placements monétaires	6 811,591	12 152,395

Notes sur les autres actifs et les autres passifs

	Libellés	31/12/2013	31/12/2012
<u>AC 3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Dividendes	0,000	0,000
<u>AC 4</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Etat retenue à la source sur BTA	0,000	0,000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>8 969,413</u>	<u>6 734,667</u>
	Frais du Gestionnaire	873,446	1 643,527
	Frais du Dépositaire	730,311	430,777
	Frais du Distributeur	7 365,656	4 660,363
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>17 053,451</u>	<u>18 139,689</u>
	Etat retenue à la source	168,000	168,000
	Redevance CMF	156,176	170,354
	Charges à payer sur exercice antérieur	0,000	0,000
	Charges et produit en attente de régularisation	0,000	0,000
	Budget des charges à payer sur exercice en cours	16 729,275	17 801,335
	<u>Charges à payer sur l'exercice</u>	<u>21 062,325</u>	<u>22 400,000</u>
	Jetons de présence	9 000,000	12 000,000
	Honoraires commissaire aux comptes	6 720,400	6 721,200
	Frais Assemblée	2 459,818	2 139,364
	Frais de publication au bulletin CMF	653,700	652,400
	Taxe revenant aux collectivités locales	2 148,012	619,452
	Frais Bancaires	80,240	80,240
	Ajustement des charges budgétisées sur exercice antérieur	0,155	187,344

Notes sur les charges de gestion

	Libellés	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>22 595,358</u>	<u>32 869,928</u>
	Rémunération du Gestionnaire	8 127,201	11 783,362
	Rémunération du Dépositaire	1 446,852	2 108,683
	Rémunération du Distributeur	13 021,305	18 977,883
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>23 509,720</u>	<u>25 489,679</u>
	Redevance CMF	1 806,051	2 618,549
	Services bancaires et assimilés	641,344	465,406
	Charges diverses	0,000	5,724
	Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
	Abonnement des charges budgétisées	21 062,325	22 400,000

Notes sur les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

1. Rémunération du gestionnaire :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- La gestion du portefeuille de la SICAV,
- L'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- La gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- La préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclus des charges supportées par l'UBCI FINANCE la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% de l'actif net annuel de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale. Elle s'élève au 31/12/2013 à 8 127,201 dinars TTC.

2. Rémunération du dépositaire :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec l'UBCI une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% de l'actif net d'HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale. Au titre de l'exercice 2013, elle s'élève à 1 446,852 dinars TTC.

3 Rémunération du distributeur:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales. Au titre de l'exercice 2013, elle s'élève à 13 021,305 dinars TTC.

Note sur les sommes distribuables

	Résultats distribuables	Régul	Sommes distribuables
Exercice 2012 et antérieurs	24 275,452	-3 787,363	20 488,089
Exercice 2013	16 988,049	301,066	17 289,115
Total	41 263,501	-3 486,297	37 777,204

Données par actions et ratios pertinents

Données par action	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Revenus des placements	3,700	4,918	3,788	3,718	3,942
Charges de gestion des placements	-1,325	-1,956	-1,422	-1,218	-1,270
Revenu net des placements	2,375	2,962	2,366	2,500	2,672
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,379	-1,517	-0,853	-0,667	-0,887
Résultat d'exploitation	0,996	1,445	1,513	1,834	1,785
Régularisation du résultat d'exploitation	0,018	-0,225	-0,089	0,158	0,017
Somme distribuables de l'exercice	1,014	1,219	1,424	1,992	1,801
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-3,540	-29,199	-8,467	5,935	6,935
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,374	31,616	6,309	0,236	5,322
Frais de négociation	-0,267	-0,380	-0,113	-0,019	-0,039
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-4,182	2,036	-2,271	6,152	12,218
Résultat net de l'exercice	-3,186	3,481	-0,758	7,985	14,002
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	-4,182	2,036	-2,271	6,152	12,218
Régularisation du résultat non distribuable	0,152	-11,706	-1,443	2,319	0,281
Sommes non distribuables de l'exercice	-4,030	-9,670	-3,714	8,471	12,499
Distribution de dividendes	1,219	1,424	1,992	1,801	1,669
Valeur liquidative	107,056	111,442	112,158	114,379	106,883
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,25%	1,25%	1,23%	1,16%	1,24%
Autres charges/actif net moyen	1,30%	0,97%	0,74%	0,63%	0,87%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	0,94%	0,93%	1,31%	1,74%	1,75%
Actif net moyen	1 806 240,160	2 621 724,102	3 587 292,907	3 817 342,589	2 863 041,703
Nombre d'actions	17 052	16 801	31 136	36 314	27 992

Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci joints, de **l'Union Financière Hannibal SICAV**, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1.825.532 dinars, un capital social de 1.705.200 dinars et une valeur liquidative de 107,056 dinars.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de **l'Union Financière Hannibal SICAV** au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons qu'au 31 décembre 2013, le portefeuille titres représente 79,71% de l'actif. Toutefois, il y'a lieu de signaler que ce taux a dépassé, au cours de certaines périodes de l'exercice 2013, le taux maximum de 80% tel que fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001. Il a atteint, le 04 octobre 2013, 84,75%.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Egalement, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 04 mars 2014

Le commissaire aux comptes :

Cabinet Ali LAHMAR

Ali LAHMAR

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont voici les principaux volumes réalisés :

1. Une convention de gestionnaire avec l'UBCI Finance. La rémunération est décomptée quotidiennement au taux de 0,45% de l'actif net. Celle de 2013 est de 8.127 dinars TTC.
2. Une convention de dépositaire avec l'UBCI. La rémunération est décomptée quotidiennement au taux de 0,1% de l'actif net. Celle de 2013 est de 1.447 dinars TTC.
3. Une convention de distributeur avec l'UBCI et l'UBCI Finance. La rémunération est décomptée quotidiennement au taux de 0,9% de l'actif net. Celle de 2013 est de 13.021 dinars TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales portent sur la rémunération des membres du conseil d'administration par des jetons de présence et ce pour 9.000 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 mars 2014

Le commissaire aux comptes :
Cabinet Ali LAHMAR
Ali LAHMAR

AIRLINES FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels d'AIRLINES FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total actif de 19 501 799 DT, un actif net de 19 434 758 DT pour 1 319 838 parts en circulation et une valeur liquidative égale par part à 14,725 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AIRLINES FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 28 mars 2014

Le commissaire aux comptes :
Mourad FRADI

BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions		16 445 085	11 309 689
Obligations et valeurs assimilées		2 785 893	2 551 010
Titres OPCVM			
	3.1	19 230 978	13 860 699
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires			
Disponibilités		270 821	82 354
	3.2	270 821	82 354
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		19 501 799	13 943 053
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	57 290	41 371
Autres créditeurs divers	3.4	9 751	8 389
TOTAL PASSIF		67 041	49 760
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	19 165 447	13 735 142
Sommes capitalisables		269 311	158 151
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		269 311	158 151
ACTIF NET		19 434 758	13 893 293
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		19 501 799	13 943 053

ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		511 253	377 627
Dividendes	4.1	359 551	253 146
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	151 702	124 481
Autres revenus			
<u>Revenus des placements monétaires</u>		14 036	11 204
<i>Total des revenus des placements</i>		525 289	388 831
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<226 438>	<179 954>
<i>Revenu net des placements</i>		298 851	208 877
Autres produits			
Autres charges	4.4	<27 640>	<23 774>
<i>Résultat d'exploitation</i>		271 211	185 103
Régularisation du résultat d'exploitation		<1 900>	<26 952>
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		269 311	158 151
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		1 900	26 952
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<1 275 570>	<265 587>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		84 000	773 485
<i>Frais de négociation</i>		<33 358>	<28 760>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<953 717>	664 241

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013
& 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<953 717>	664 241
Résultat d'exploitation		271 211	185 103
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<1 275 570>	<265 587>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		84 000	773 485
Frais de négociation		<33 358>	<28 760>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		6 495 182	<2 599 080>
Souscriptions		6 495 182	
Capital		6 232 796	
Régularisation de l'exercice		190 620	
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		71 766	
Rachats			<2 599 080>
Capital			<2 314 115>
Régularisation de l'exercice			<253 992>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			<30 973>
<i>Variation de l'actif net</i>		5 541 465	<1 934 839>
<u>Actif net</u>			
En début de période		13 893 293	15 828 132
En fin de période		19 434 758	13 893 293
<u>Nombre de parts</u>			
En début de période		907 864	1 065 767
En fin de période		1 319 838	907 864
<i>Valeur liquidative</i>		14,725	15,303
<i>Taux de rendement</i>		-3,78%	3,04%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ADWYA	50 000	372 240	346 800	1,78%
AMEN BANK	6 235	176 546	191 589	0,98%
AMEN BANK NG 2013	1 115	31 572	33 015	0,17%
AMS	38 750	367 247	255 401	1,31%
ARTES	60 000	426 826	386 880	1,98%
ASSAD	53 500	511 728	372 949	1,91%
ATTIJARI BANK	30 000	555 287	487 440	2,50%
BIAT	6 000	377 221	361 200	1,85%
BT	71 667	565 414	659 121	3,38%
CARTHAGE CEMENT	200 000	689 992	665 800	3,41%
CITY CARS	36 637	401 175	400 992	2,06%
ELECTROSTAR	6 667	100 005	64 643	0,33%
ENNAKL AUTOMOBILES	9 383	96 820	93 333	0,48%
G.I.F	24 624	125 043	102 017	0,52%
LAND`OR	10 000	75 000	73 720	0,38%
MAGASIN GENERAL	50 192	1 540 604	1 462 143	7,50%
MPBS	22 245	133 470	133 470	0,68%
ONE TECH HOLDING	97 839	638 127	634 290	3,25%
S.N.M.V.T	66 000	1 670 889	1 549 482	7,95%
SAH TUNISIE	106 952	1 000 001	1 000 001	5,13%
SERVICOM	48 045	603 362	1 071 404	5,49%
SFBT	65 000	652 507	864 045	4,43%
SIMPAR	18 171	1 117 884	1 123 931	5,76%
STAR	9 947	1 469 433	1 447 279	7,42%
TPR	122 206	558 677	520 720	2,67%
TUNIS RE	50 000	497 665	454 600	2,33%
TUNISAIR	825 000	1 266 205	877 800	4,50%
TUNISIE LEASING	38 620	930 131	811 020	4,16%
Total actions et droits rattachés		16 951 071	16 445 085	84,33%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTA 10 2018 5,5%	1 642	1 592 358	1 608 588	8,25%
BTA 12 2016 5,25%	1 180	1 174 590	1 177 305	6,04%
Total Obligations et valeurs assimilés		2 766 948	2 785 893	14,29%

Total

19 718 019

19 230 978

98,62%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	2 246 540
Actions	12 092 212
	<u>14 338 752</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	2 023 469	240 287	2 251 788	<11 968>
Actions	5 662 065		5 758 033	95 968
TOTAL	<u>7 685 534</u>	<u>240 287</u>	<u>8 009 821</u>	<u>84 000</u>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Amen Bank Pasteur	507 860	82 354
Achats souscription à régler	<237 039 >	-
	<u>270 821</u>	<u>82 354</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	54 324	39 250
Rémunération du dépositaire à payer	2 966	2 121
	<u>57 290</u>	<u>41 371</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 635	6 844
Redevance CMF	1 663	1 186
Retenue à la source à payer	453	359
	<u>9 751</u>	<u>8 389</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
Capital au 1^{er} janvier 2013	
En Nominal	13 735 142
Nombre de parts	907 864
Nombre de détenteurs de parts	246
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	6 232 796
Nombre de parts	411 974
Nombre de détenteurs de parts entrants	20
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	
Nombre de parts	
Nombre de détenteurs de parts sortants	
Autres mouvements	
Frais de négociation	<33 358 >
Différences d'estimation (+/-)	<1 275 570 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	84 000
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	192 520
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	158 151
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	71 766
Capital au 31 décembre 2013	19 165 447
Nombre de parts	1 319 838
Nombre de détenteurs de parts	266
Taux de rendement	<3,78%>

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que le capital et les sommes capitalisables au 31 décembre 2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 19 434 758 DT détaillées comme suit:

* Capital au 31 décembre 2013: 19 165 447 DT ;

* Sommes capitalisables de l'exercice : 269 311 DT.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dividende SFBT	47 450	42 000
Dividende ATTIJARI BANK	40 200	6 201
Dividende S.N.M.V.T	34 800	10 437
Dividende TUNISIE LEASING	31 654	22 525
Dividende TPR	28 600	30 800
Dividende SIMPAR	24 315	10 500
Dividende ARTES	22 500	15 235
Dividende BT	20 280	25 200
Dividende ASSAD	19 000	19 380
Dividende STAR	18 778	14 400
Dividende BIAT	16 250	9 500
Dividende AMEN BANK	9 391	9 100
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	9 324	8 188
Dividende ADWYA	7500	-
Dividende BH	7200	-
Dividende NEW BODY LINE	6700	-
Dividende SOTUVER	5 375	10 000
Dividende SOMOCER	5041	-
Dividende SFBT NG	2 497	3 180
Dividende G.I.F	2 496	3 750
Dividende POULINA G H	200	12 750
	<u>359 551</u>	<u>253 146</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 151 702 DT, correspond aux intérêts sur les BTA.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	214 672	170 610
Rémunération du dépositaire	11766	9 344
	<u>226 438</u>	<u>179 954</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	19 943	15 839
Honoraires du commissaire aux comptes	7 531	7 811
Autres frais	166	124
	<u>27 640</u>	<u>23 774</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	0,398	0,428	0,279
Charges de gestion des placements	<0,172>	<0,198>	<0,117>
Revenus net des placements	0,226	0,230	0,162
Autres produits			-
Autres Charges	<0,021>	<0,026>	<0,016>
Résultat d'exploitation (1)	0,205	0,204	0,146
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,001>	<0,030>	0,051
Sommes capitalisables de l'exercice	0,204	0,174	0,197
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<0,966>	<0,293>	0,001
Frais de négociation	<0,025>	<0,032>	<0,018>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,064	0,852	<0,130>
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<0,928>	0,527	<0,147>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<0,723>	0,731	<0,001>
Résultat non distribuables de l'exercice	<0,928>	0,527	<0,147>
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0,146	<0,249>	<0,052>
Sommes non distribuables de l'exercice	<0,782>	0,278	<0,199>
Valeur liquidative	14,725	15,303	14,851

Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges de gestion des placements / actif net	1,17%	1,30%	0,79%
Autres charges / actif net	0,14%	0,17%	0,11%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	1,40%	1,33%	0,98%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total actif de 30 818 256 DT, un actif net de 30 685 521 DT pour 1 581 132 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 19,407 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

L Tunis, le 28 mars 2014

L

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		25 238 201	21 294 152
Obligations et valeurs assimilées		4 389 404	4 904 215
Titres OPCVM			
	3.1	29 627 605	26 198 367
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires			
Disponibilités	3.2	1 190 651	997 630
		1 190 651	997 630
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		30 818 256	27 195 997
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	120 037	99 658
Autres créditeurs divers	3.4	12 698	11 622
TOTAL PASSIF		132 735	111 280
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	30 340 214	26 805 455
Sommes distribuables	3.6	345 307	279 262
Sommes distribuables des exercices antérieurs		671	1 102
Sommes distribuables de l'exercice		344 636	278 160
ACTIF NET		30 685 521	27 084 717
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 818 256	27 195 997

ETATS DE RESULTATS
COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres		815 173	680 335
Dividendes	4.1	565 366	458 468
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	249 807	221 867
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires		28 484	23 954
<i>Total des revenus des placements</i>		843 657	704 289
Charges de gestion des placements	4.3	<458 632>	<395 552>
Revenu net des placements		385 025	308 737
Autres produits			
Autres charges	4.4	<41 405>	<37 382>
Résultat d'exploitation		343 620	271 355
Régularisation du résultat d'exploitation		1 016	6 805
Sommes distribuables de l'exercice		344 636	278 160
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<1 016>	<6 805>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<549 896>	<634 026>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<426 563>	710 701
Frais de négociation		<30 133>	<25 265>
Résultat net de l'exercice		<662 972>	322 765

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013
& 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2013	31/12/2012
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<662 972>	322 765
Résultat d'exploitation	343 620	271 355
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<549 896>	<634 026>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<426 563>	710 701
Frais de négociation	<30 133>	<25 265>
<u>Distributions de dividendes</u>	<315 913>	<232 357>
<u>Transactions sur le capital</u>	4 579 689	2 818 409
Souscriptions	15 786 257	10 966 775
Capital	15 426 850	10 332 481
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	211 878	553 255
Régularisation des sommes distribuables	147 529	81 039
Rachats	<11 206 568>	<8 148 366>
Capital	<11 055 426>	<7 611 187>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	<41 951>	<474 232>
Régularisation des sommes distribuables	<109 191>	<62 947>
<u>Variation de l'actif net</u>	3 600 804	2 908 817
<u>Actif net</u>		
En début de période	27 084 717	24 175 900
En fin de période	30 685 521	27 084 717
<u>Nombre de part</u>		
En début de période	1 359 436	1 220 751
En fin de période	1 581 132	1 359 436
<u>Valeur liquidative</u>	19,407	19,923
<u>Taux de rendement</u>	-1,56%	1,52%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 4 avril 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
AMEN BANK	8 800	272 122	270 406	0,88%
AMEN BANK NG 2013	1 200	37 108	35 532	0,12%
AMS	21 055	151 489	138 774	0,45%
ARTES	130 000	931 852	838 240	2,72%
ASSAD	95 580	855 347	666 288	2,16%
ATTIJARI BANK	60 000	1 143 222	974 880	3,16%
ATTIJARI LEASING	17 711	667 305	442 598	1,44%
BIAT	500	33 136	30 100	0,10%
BT	103 633	849 504	953 113	3,09%
CITY CARS	40 042	439 628	438 260	1,42%
ELECTROSTAR	26 667	400 005	258 563	0,84%
LAND`OR	15 000	112 500	110 580	0,36%
MAGASIN GENERAL	46 860	1 256 217	1 365 079	4,43%
MPBS	50 000	300 000	300 000	0,97%
ONE TECH HOLDING	250 000	1 638 111	1 620 750	5,26%
S.N.M.V.T	88 218	2 275 469	2 071 094	6,72%
SAH TUNISIE	106 828	998 842	998 842	3,24%
SERVICOM	80 751	1 109 968	1 800 747	5,84%
SFBT	140 000	1 498 116	1 861 020	6,04%
SIMPAR	47 452	2970123	2935049	9,52%
STAR	19 200	2 755 757	2 793 581	9,06%
SYPHAX AIRLINES	136 320	1 298 196	1 150 541	3,73%
TPR	140 000	685 602	596 540	1,94%
TUNIS RE	122 640	1 085 755	1 115 043	3,62%
TUNISIE LEASING	70 123	1 756 327	1 472 581	4,78%
Total actions et droits rattachés		25 521 701	25 238 201	81,89%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 04 2014 7,50%	310	328 600	325 175	1,06%
BTA 07 2017 6,75%	351	379 308	374 235	1,21%
BTA 12 2016 5,25%	1 820	1 811 560	1 815 748	5,89%
BTA 10 2018 5,50%	1 783	1 726 740	1 744 368	5,66%
BTA 03 2016 5,25%	130	125 450	129 878	0,42%
Total Bons de trésor Assimilables		4 371 658	4 389 404	14,24%
Total		29 893 359	29 627 605	96,13%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	18 322 829
Bons du trésor Assimilables	2 639 660
	<u>20 962 489</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	13 794 909		13 412 805	<382 104>
Bons du trésor Assimilables	3 167 959	375 841	3 499 341	< 44 459>
TOTAL	16 962 868	375 841	16 912 146	<426 563>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Amen Bank Pasteur	1 488 672	795 686
Ventes de titres à encaisser	125 099	242 201
Liquidation émissions/rachats	<315 045 >	30 598
Achats de titres à régler	<108 075 >	<70 855 >
	<u>1 190 651</u>	<u>997 630</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	115 576	95 625
Rémunération du dépositaire à payer	4 461	4 033
	<u>120 037</u>	<u>99 658</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 262	8 698
Redevance CMF	2 766	2 281
Retenue à la source à payer	670	643
	<u>12 698</u>	<u>11 622</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

31/12/2013

Capital au 1^{er} janvier 2013

En Nominal	26 805 455
Nombre de part	1 359 436
Nombre de porteurs de parts	2 482

Souscriptions réalisées (En Nominal)

Montant	15 426 850
Nombre de part	782 371
Nombre de porteurs de parts	551

Rachats effectués (En Nominal)

Montant	11 055 426
Nombre de part	560 675
Nombre d'actionnaires sortants	243

Autres mouvements

Frais de négociation	<30 133 >
Différences d'estimation (+/-)	<549 896 >
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	<426 563 >
Régularisations sommes non distribuables	169 927

Capital au 31 décembre 2013	30 340 214
Nombre de part	1 581 132
Nombre de porteurs de parts	2 790
Taux de rendement	<1,56%> (i)

(i) Le calcul du taux de rendement a été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2013 de 0,205 DT par part.

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercices antérieurs	654	17	671
Exercice 2013	343 620	1 016	344 636
	344 274	1 033	345 307

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que le capital et les sommes distribuables au 31 décembre 2013 non soumis à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 30 685 521 DT détaillés comme suit:

- * Capital au 31 décembre 2013: 30 340 214 DT ;
- * Sommes distribuables des exercices antérieurs : 671 DT.
- * Sommes distribuables de l'exercice : 344 636 DT.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dividende SFBT	92 368	83 907
Dividende ATTIJARI BANK	68 938	7 945
Dividende SIMPAR	58 787	11 913
Dividende S.N.M.V.T	48 000	16 396
Dividende TUNISIE LEASING	46 835	39 538
Dividende TPR	40 290	29 700
Dividende BT	39 000	48 000
Dividende ARTES	32 372	12 825
Dividende STAR	29 862	27 000
Dividende BIAT	25 000	15 000
Dividende ASSAD	21 081	26 600
Dividende ATTIJARI LEASING	18 060	-
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	13 503	-
Dividende AMEN BANK	10 200	11 200
Dividende SOMOCER	8 790	-
Dividende NEW BODY LINE	6 963	-
Dividende G.I.F	5 317	6 000
Dividende BTE	-	60 334
Dividende SOTUVER	-	25 000
Dividende POULINA G H	-	19 210
Dividende BH	-	9 600
Dividende ASSURANCES SALIM	-	6 300
Dividende LES CEMENTS DE BIZERTE	-	2 000
	<u>565 366</u>	<u>458 468</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 249 807 DT correspond aux intérêts sur les bons de trésor assimilables.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	441 023	379 439
Rémunération du dépositaire	17 609	16 113
	<u>458 632</u>	<u>395 552</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	31 832	27 310
Honoraires du commissaire aux comptes	9 261	9 818
Autres frais	312	254
	<u>41 405</u>	<u>37 382</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus des placements	0,534	0,518	0,400	0,322
Charges de gestion des placements	<0,290>	<0,291>	<0,224>	<0,216>
Revenus net des placements	0,244	0,227	0,176	0,106
Autres produits				-
Autres charges	<0,026>	<0,027>	<0,022>	<0,022>
Résultat d'exploitation (1)	0,217	0,2	0,154	0,084
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,005	0,028	0,054
Sommes distribuables de l'exercice	0,218	0,205	0,182	0,138
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<0,348>	<0,466>	<0,258>	0,401
Frais de négociation	<0,019>	<0,019>	<0,014>	<0,036>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<0,270>	0,523	<0,186>	1,767
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<0,637>	0,038	<0,458>	2,132
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<0,419>	0,238	<0,304>	2,216
Résultat non distribuable de l'exercice	<0,637>	0,038	<0,458>	2,132
Régularisation du résultat non distribuable	0,107	0,057	<0,559>	1,196
Sommes non distribuables de l'exercice	<0,529>	0,095	<1,017>	3,328
Distribution de dividende	<0,205>	<0,181>	<0,137>	<0,351>
Valeur liquidative	19,407	19,923	19,804	20,776

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net	1,49%	1,46%	1,13%	1,04%
Autres charges / actif net	0,13%	0,14%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable / actif net	1,12%	1,00%	0,78%	0,40%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS MIXTES arrêtés au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total actif de 17 620 916 DT, un actif net de 17 547 097 DT pour 165 104 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 106,279 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS MIXTES au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Comme il ressort de l'état du portefeuille de FCP VALEURS MIXTES, l'actif est employé à la date du 31 décembre 2013 à raison de 80,06% dans des valeurs mobilières, ce qui est en dessus de la proportion d'emploi maximale de 80 % prévue par l'article 2 du Décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 28 mars 2014

Le commissaire aux comptes :
Mourad FRADI

BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions		4 614 366	5 262 263
Obligations et valeurs assimilées		9 493 974	17 486 634
Titres OPCVM			895 697
	3,1	14 108 340	23 644 594
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires			1 494 362
Disponibilités	3,2	3 512 576	4 949 707
		3 512 576	6 444 069
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		17 620 916	30 088 663
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3,3	63 954	101 150
Autres créditeurs divers	3,4	9 865	12 698
TOTAL PASSIF		73 819	113 848
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3,5	17 208 096	29 307 997
Sommes capitalisables		339 001	666 818
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		339 001	666 818
ACTIF NET		17 547 097	29 974 815
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 620 916	30 088 663

ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres		704 436	769 968
Dividendes	4.1	59 065	128 436
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	645 371	641 532
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires	4.3	113 628	213 819
<i>Total des revenus des placements</i>		818 064	983 787
Charges de gestion des placements	4.4	<315 496>	<344 812>
Revenu net des placements		502 568	638 975
Autres produits			
Autres charges	4.5	<32 618>	<37 645>
Résultat d'exploitation		469 950	601 330
Régularisation du résultat d'exploitation		<130 949>	65 488
Sommes capitalisables de l'exercice		339 001	666 818
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		130 949	<65 488>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<200 334>	<414 202>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<17 254>	291 877
Frais de négociation		<17 371>	<12 343>
Résultat net de l'exercice		234 991	466 662

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ETATS DE VARIATIONS DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		234 991	466 662
Résultat d'exploitation		469 950	601 330
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<200 334>	<414 202>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<17 254>	291 877
Frais de négociation		<17 371>	<12 343>
Distributions de dividendes			
Transactions sur le capital		<12 662 709>	11 764 292
Souscriptions		747 126	17 216 222
Capital		403 100	16 389 593
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		9 171	194 793
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		334 855	631 836
Rachats		<13 409 835>	<5 451 930>
Capital		<12 632 964>	<5 168 156>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		<287 426>	<61 425>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		<503 283>	<244 841>
Droit de sortie		13 838	22 492
Variation de l'actif net		<12 427 718>	12 230 954
Actif net			
En début de période		29 974 815	17 743 861
En fin de période		17 547 097	29 974 815
Nombre de parts			
En début de période		283 337	172 774
En fin de période		165 104	283 337
Valeur liquidative		106,279	105,792
Taux de rendement		0,46%	3,01%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé en mars 2012 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31 décembre 2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuée.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuée est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
AETECH	29 806	202 968	171 385	0,97%
AMEN BANK NG 2013	100	3 182	2 961	0,02%
ASSAD	25 898	208 029	180 535	1,02%
ASSURANCES SALIM	200	6 078	4 600	0,03%
ATTIJARI LEASING	2 132	77 370	53 279	0,30%
BH	243	3 195	3 159	0,02%
BNA	600	4 716	4 663	0,03%
CITY CARS	20 485	224 311	224 208	1,27%
EL WIFACK LEASING	3 705	47 795	47 965	0,27%
ELECTROSTAR	33 182	575 270	321 733	1,83%
LAND`OR	10 001	75 008	73 727	0,42%
MAGASIN GENERAL	16 521	437 669	481 273	2,73%
ONE TECH HOLDING	90 700	608 876	588 008	3,34%
SAH TUNISIE	80 214	750 001	750 001	4,26%
SERVICOM	10 050	172 683	224 115	1,27%
SIAME	104 000	326 298	293 072	1,66%
STAR	230	34 684	33 465	0,19%
SYPHAX AIRLINES	135 772	1 300 705	1 145 916	6,50%
TUNINVEST-SICAR	1 000	7 901	10 301	0,06%
Total actions et droits rattachés		5 066 739	4 614 366	26,19%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 10 2018 5,50%	900	881 820	890 716	5,05%
BTA 08 2022 5,60%	2 177	2 084 608	2 122 550	12,05%
Total Bons de trésor Assimilables		2 966 428	3 013 266	17,10%
2-Obligations des sociétés				
AIL 2012/1 F	2 000	160 000	164 860	0,94%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	900 000	912 578	5,18%
ATL 2012 TF	3 000	300 000	313 233	1,78%
ATL 2012/1 TF	2 000	160 000	164 637	0,93%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 708	2,86%
BTK 2012/1 B	10 000	857 150	862 713	4,90%
CIL 2012/1 TF	2 000	160 000	165 828	0,94%
TL 2012/2 F	9 800	588 000	592 908	3,36%
TL 2012/3 F	1 000	80 000	83 457	0,47%
TL 2012/1 B TF	10 000	1 000 000	1 029 726	5,84%
UIB 2012/1 TR B	5 500	495 000	503 749	2,86%
UIB 2012/2	1 500	128 565	134 154	0,76%
UIB 2012/1 A	10 000	1 000 000	1 049 157	5,95%
Total Obligations		6 328 715	6 480 708	36,77%
Total Obligations et valeurs assimilés		9 295 143	9 493 974	53,87%
Total		14 361 882	14 108 340	80,06%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	9 246 689
Bons du trésor Assimilables	1 861 620
Obligations	500 000
	<u>11 608 309</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	9 708 004		9 582 088	<125 916>
Bons du trésor Assimilables	9 163 682	601 879	9 877 389	111 828
OPCVM	881 392	-	887 233	5 841
Obligations	1 023 785	11 442	1 026 220	<9 007>
TOTAL	20 776 863	613 321	21 372 930	<17 254>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôt à vue Amen Banque Pasteur	3 130 968	4 519 635
Amen Banque Pasteur	45 735	281 358
Vente de titre à régler	318 808	92 530
Intérêt courus sur dépôt à vue	21 331	70 230
Liquidation émissions/rachats	-	-
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue	<4 266 >	<14 046 >
Achats de titres à régler	-	-
	<u>3 512 576</u>	<u>4 949 707</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	61 032	96 700
Rémunération du dépositaire à payer	2 922	4 450
	<u>63 954</u>	<u>101 150</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 802	9 455
Redevance CMF	1 551	2 585
Retenue à la source à payer	512	658
	<u>9 865</u>	<u>12 698</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
Capital au 1^{er} janvier 2013	
En Nominal	29 307 997
Nombre de parts	283 337
Nombre de porteurs de parts	406
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	403 100
Nombre de parts	3 897
Nombre de porteurs de parts	5
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	12 632 964
Nombre de parts	122 130
Nombre de porteurs de parts	148
Autres mouvements	
Frais de négociation	<17 371 >
Différences d'estimation (+/-)	<200 334 >
Plus ou moins-value réalisée	<17 254 >
Droit de sortie	13 838
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 37 477 >
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	666 816
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<278 255 >
Capital au 31 décembre 2013	17 208 096
Nombre de parts	165 104
Nombre de porteurs de parts	263
Taux de rendement	0,46%

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que le capital et les sommes capitalisables au 31 décembre 2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 17 547 097 DT détaillées comme suit:

* Capital au 31 décembre 2013: 17 208 096 DT ;

* Sommes capitalisables : 339 001 DT.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dividende ARTES		35 509
Dividende TUNISIE LEASING	20 636	
Dividende STAR	10 800	8 514
Dividende FCP HELION MONEO	10 496	8 029
Dividende SOMOCER	6 545	4 435
Dividende ATTIJARI LEASING	3 002	
Dividende ESSOUKNA	2 520	
Dividende G.I.F	2 245	
Dividende TUNIVEST SICAR	1 000	-
Dividende AMEN BANK	850	5 600
Dividende STRAT ACTIONS SICA	697	240
Dividende ASSURANCE SALIM	170	
Dividende TUNIS RE	104	
Dividende SFBT		25 593
Dividende SICAV ENTREPRISE		15 276
Dividende SOTUVER		8 982
Dividende TPR		7 040
Dividende POULINA G H		4 160
Dividende BT		3 120
Dividende SFBT		1 938
	59 065	128 436
	59 065	128 436

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des obligations	330 986	434 111
Revenus des BTA	314 385	207 421
	645 371	641 532
	645 371	641 532

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts sur dépôt à vue	69 817	48 989
Intérêts sur certificat de dépôt	24 346	96 055
Intérêts sur billet de trésorerie	7 921	68 775
Autres revenus	11 544	-
	<u>113 628</u>	<u>213 819</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	301 043	329 316
Rémunération du dépositaire	14 453	15 496
	<u>315 496</u>	<u>344 812</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	24 502	26 962
Honoraires du commissaire aux comptes	7 801	10 443
Autres frais	315	240
	<u>32 618</u>	<u>37 645</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	4,955	3,472	1,674
Charges de gestion des placements	<1,911>	<1,217>	<0,622>
Revenus net des placements	3,044	2,255	1,052
Autres produits			
Autres charges	<0,198>	<0,133>	<0,085>
Résultat d'exploitation (1)	2,846	2,122	0,967
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,793>	0,231	0,240
Sommes capitalisables de l'exercice	2,053	2,353	1,207
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<1,213>	<1,462>	0,939
Frais de négociation	<0,105>	<0,044>	<0,026>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<0,105>	1,030	0,298
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<1,423>	<0,476>	1,211
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,423	1,646	2,178
Droit de sortie	0,084	0,079	0,014
Résultat non distribuable de l'exercice	<1,339>	<0,397>	1,225
Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	<0,227>	1,136	0,268
Sommes non distribuables de l'exercice	<1,566>	0,739	1,493
Valeur liquidative	106,279	105,792	102,700
 <u>Ratios de gestion des placements</u>			
Charges de gestion des placements / actif net	1,80%	1,15%	0,61%
Autres charges / actif net	0,19%	0,13%	0,08%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	2,68%	2,01%	0,94%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5%. Son règlement effectif se fera à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société ;
- le contrôle de la régularité des décisions de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant de l'actif minimum du FCP ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed MEHDI (ECC MAZARS) et Mr Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad GUELLATY).

BILAN : LES ACTIFS Exercice clos au 31/12/2013

(Chiffres en Dinars tunisiens)	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	(1)	2 017 638	1 868 613
Moins: amortissements		-1 367 482	-1 044 404
		650 156	824 209
Immobilisations corporelles	(1)	101 689 580	96 489 999
Moins: amortissements		-64 355 914	-59 155 769
		37 333 666	37 334 230
Immobilisations financières	(2)	932 584	927 960
Moins: provisions		-92 837	-92 837
		839 747	835 123
Total des Actifs immobilisés		38 823 569	38 993 562
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		38 823 569	38 993 562
Actifs courants			
Stocks	(3)	3 948 091	3 952 270
Moins: provisions		-99 876	-14 837
		3 848 215	3 937 433
Clients et comptes rattachés	(4)	28 543 974	20 175 443
Moins: provisions		-358 436	-292 247
		28 185 538	19 883 196
Autres actifs courants		1 906 858	9 718 541
Moins: provisions		-26 767	
Placements et autres actifs financiers	(5)	1 880 091	9 718 541
Moins: provisions		4 659	10 697
		4 659	10 697
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	2 143 748	626 905
Total des actifs courants		36 062 251	34 176 772
TOTAL DES ACTIFS		74 885 820	73 170 334

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Exercice clos au 31/12/2013

<i>(Chiffres en Dinars tunisiens)</i>	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Capitaux propres			
Capital social		30 282 050	27 758 550
Réserves		5 743 173	2 688 413
Subventions d'investissements		1 242 835	1 199 204
Fond Social		14 722	24 970
Résultats reportés			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		37 282 780	31 671 137
Résultat de l'exercice		8 963 662	11 341 004
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		2 345 000	2 523 500
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	46 246 442	43 012 141
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		768 853	3 081 918
Autres passifs financiers	(9)	11 859 559	11 938 215
Provisions		67 735	67 735
Total des passifs non courants		12 696 147	15 087 868
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	6 701 537	7 819 162
Autres passifs courants	(11)	2 984 710	4 055 039
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	6 256 984	3 196 124
Total des passifs courants		15 943 231	15 070 325
Total des passifs		28 639 378	30 158 193
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		74 885 820	73 170 334

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2013
(modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars tunisiens)</i>	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Revenus	(13)	34 361 788	28 880 935
Coût des ventes	(14)	-21 214 450	-18 065 806
Marge brute		13 147 338	10 815 129
Autres produits d'exploitation	(15)	544 900	663 756
Frais de distribution	(16)	-853 989	-574 523
Frais d'administration	(17)	-3 060 013	-1 811 688
Autres charges d'exploitation	(18)	-1 455 729	-890 560
Résultat d'exploitation		8 322 507	8 202 114
Produits financier nettes	(19)	52 994	201 029
Produits des placements			
Produits des participations	(20)	1 949 858	1 950 035
Autres gains ordinaires		45 604	1 376 842
Autres pertes ordinaires			-438 024
Reprise sur provisions pour risques et charges			1 600 000
Résultat des activités ordinaires avant impôt		10 370 963	12 891 996
Impôt sur les sociétés	(21)	-1 407 301	-1 550 992
Résultat des activités ordinaires après impôt		8 963 662	11 341 004
Effet des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		8 963 662	11 341 004

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2013
(modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars tunisiens)</i>	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		44 006 335	36 009 222
Intérêts reçus		1	1
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		-30 095 197	-20 588 487
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	-3 745 630	-1 798 140
Intérêts payés	(23)	-505 207	-458 829
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		9 660 302	13 163 767
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24)	-5 528 163	-6 132 273
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-6 750	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-5 534 913	-6 132 273
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement dépôt de garantie			
Décaissement dépôt de garantie	(25)		-609 418
Dividendes et autres distributions payés	(26)	-5 667 048	-4 991 006
Dividendes et autres distributions reçus	(27)	1 950 000	1 950 000
Encaissement provenant des subventions d'investissements	(28)	325 262	0
Encaissement d'emprunts		0	7 000 000
Remboursement d'emprunts	(29)	-2 333 333	-1 779 798
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-5 725 119	1 569 778
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(30)	66 368	-63 300
Variation de trésorerie		-1 533 362	8 537 972
Trésorerie au début de l'exercice		-192 187	-8 730 159
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(31)	-1 725 549	-192 187

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2013

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 DECEMBRE		
				2013	2012	
Revenus et autres produits	34 361 788	Déstockage de production	2 153 502			
Total	34 361 788	Total	2 153 502	Production	32 208 286	27 319 448
Production	32 208 286	Achats consommés	11 017 466	Marge sur coût matières	21 190 820	18 080 851
Marge sur coût matières	21 190 820	Autres charges externes	4 273 547			
Total	21 190 820	Total	4 273 547	Valeur Ajoutée Brute	16 917 273	14 971 040
Valeur Ajoutée Brute	16 917 273	Impôts et taxes	90 862			
		Charges de personnel	4 456 283			
Total	16 917 273	Total	4 547 145	Excédent brut d'exploitation	12 370 128	11 587 085
Excédent brut d'exploitation	12 370 128	Autres charges ordinaires	6 968 850			
Autres produits d'exploitation	590 504	Dotations aux amortissements				
Produits des participations	1 949 858	et aux provisions ordinaires	4 136 326			
Produits des placements	0	Charges Diverses	456 195			
Produits Financiers	1 022 022	Charges Financières	969 028			
Reprise de provision pour risque	0	I. S.	1 407 301			
Autres gains	0		6 968 850			
Total	15 932 512	Total	6 968 850	Résultat des activités ordinaires	8 963 662	11 341 004
Résultat positif des activités ordinaires	8 963 662	Effet négatif des modifications comptables		Résultat net après modifications comptables	8 963 662	11 341 004

NOTES AUX ETATS FINNACIERS

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2013.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2012	Acquisitions	Virements de compte à compte	Cession	Valeurs brutes au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	1 868 613	47 865	101 160	0	2 017 638
Logiciels	1 848 613	47 865	101 160		1 997 638
Fonds de commerce	20 000				20 000
Immobilisations corporelles	96 489 999	5 321 312	<101 160>	<20 571>	101 689 580
Terrains	1 191 384				1 191 384
Constructions	2 860 887				2 860 887
Matériel et outillage	41 043 758		691 115		41 734 873
Matériel de transport	2 630 269	74 980	105 637	<14 677>	2 796 209
M.M.B & A.A.I	12 516 989	66 443	898 311	<5 894>	13 475 849
Emballages	33 118 255		1 671 966		34 790 221
Immobilisations en cours	3 128 457	5 179 889	<3 468 189>		4 840 157
Total	98 358 612	5 369 177	0	<20 571>	103 707 218

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2012	Dotations 2013	Autres variations	Amortissements au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	1 044 404	323 078	0	1 367 482
Logiciels	1 044 404	323 078		1 367 482
Fonds de commerce				0
Immobilisations corporelles	59 155 769	5 220 717	<20 572>	64 355 914
Constructions	1 660 729	102 844		1 763 573
Matériel et outillage	23 063 618	2 354 118		25 417 736
Matériel de transport	2 101 730	200 612	<14 677>	2 287 665
M.M.B & A.A.I	6 872 586	1 048 884	<5 895>	7 915 575
Emballages	25 457 106	1 514 259		26 971 365
Total	60 200 173	5 543 795	<20 572>	65 723 396

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Prêts au personnel (b)	65 727	61 103
Dépôts et cautionnements	112 811	112 811
Total brut	932 584	927 960
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<92 837>	<92 837>
Total net	839 747	835 123

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Matières premières	305 250	355 804
Matières consommables	2 901 108	2 625 997
Gaz fabriqués	642 820	199 354
Travaux en cours	48 193	135 861
Marchandises en transit	50 720	635 254
Total brut	3 948 091	3 952 270
Provision pour dépréciation des stocks	<99 876>	<14 837>
Total net	3 848 215	3 937 433

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Air Liquide Tunisie Services	24 794 269	16 359 151
Autres clients	3 749 705	3 816 292
Total brut	28 543 974	20 175 443
Provision pour dépréciation des clients	<358 436>	<292 247>
Total net	28 185 538	19 883 196

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Taxe de formation professionnelle	104 878	141 002
Charges payées ou comptabilisées d'avance	56 058	79 536
Sociétés du Groupe (a)	341 326	296 878
Consignations en douane	36 800	41 305
Produits à recevoir	5 651	5 459 493
TVA	804 125	2 234 643
Autres comptes d'actifs courants	558 020	1 465 684
Total brut	1 906 858	9 718 541
Provision pour dépréciation des autres actifs	<26 767>	
Total	1 880 091	9 718 541

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	2 659	8 697
Titres de placement	2 000	2 000
Total brut	4 659	10 697
Provision pour dépréciation des prêts		
Total net	4 659	10 697

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Banque de Tunisie	2 111 004	562 998
UBCI	3 541	4 062
Autres établissements bancaires	26 145	57 389
Caisses	3 058	2 456
Total	2 143 748	626 905

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 Décembre 2013 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2012 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2012 (conformément à l'AGO du 28 mai 2013)	Autres variations	Au 31 décembre 2013 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	27 758 550		2 523 500	30 282 050
Réserve légale	2 602 365	173 490		2 775 855
Fonds Social	24 970	100 000	<110 248>	14 722
Autres réserves antérieures à 2013	86 048	2 881 270		2 967 318
Subvention d'investissement	1 199 204		43 631	1 242 835
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	11 341 004	<11 341 004>	8 963 662	8 963 662
Compte spécial d'investissement	0	2 523 500	<2 523 500>	0
Total	43 012 141	<5 662 744> (b)	8 897 045	46 246 442

(a) Le capital est divisé en 1 211 282 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2012.

Point 7 de l'article 19 de la Loi de finance 2014

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les sommes non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent au 31/12/2013 à 14 721 557 DT détaillées comme suit :

Rubriques	31 Décembre 2013
Autres réserves	2 967 318
Réserve légale	2 775 855
Résultats reportés	0
Fonds social	14 722
Résultat de l'exercice	8 963 662
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice) 2 345 000 DT	
Total	14 721 557

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	715 995	59,11%
Banque de Tunisie	232 324	19,18%
Banque Nationale Agricole	133 968	11,06%
Autres	128 995	10,65%
Total	1 211 282	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Fournisseurs d'exploitation	3 974 994	4 366 486
Fournisseurs d'immobilisations	264 837	1 236 865
Fournisseurs d'immobilisations, retenue de garantie	24 480	5 837
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	1 100 747	2 209 974
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	1 336 479	0
Total	6 701 537	7 819 162

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		2013	2012
Charges à payer (a)		1 203 741	752 267
C.N.S.S.		342 326	312 568
Compte courant actionnaires (b)		63 366	56 272
Clients créditeurs		0	
Société du Groupe (c)		133 919	1 167 715
Impôts et taxes		540 731	1 432 791
Autres créditeurs		700 627	333 426
Total		2 984 710	4 055 039

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des congés payés, des départs à la retraite et des bonus.

(b) Ce poste enregistre les dividendes distribués au titre des résultats antérieurs à l'exercice 2013 et non encore réglés. Conformément aux dispositions de la loi de finance 2014, ces dividendes ne sont pas soumis à la retenue à la source.

(c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Banque de Tunisie	3 869 297	819 091
Echéance emprunts à moins d'un an	2 387 687	2 377 033
Total	6 256 984	3 196 124

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS

Le solde de ce poste englobe notre chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2013.

Rubriques	2013	2012
Chiffre d'affaires	34 361 788	28 880 935

NOTE 14 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 013	2 012
Achats consommés	13 068 873	10 757 190
Frais de personnel	2 448 154	2 343 704
Services extérieurs	2 790 756	2 108 022
Amortissements et provisions	2 906 667	2 856 890
Total	21 214 450	18 065 806

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 013	2 012
Location	42 592	41 200
Produits divers d'exploitation	220 678	400 448
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	281 630	222 108
Total	544 900	663 756

NOTE 16 : COÛTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 013	2 012
Achats non stockés	63 071	14 644
Frais de personnel	282 951	128 542
Services extérieurs	156 785	133 634
Amortissements et provisions	351 182	297 703
Total	853 989	574 523

NOTE 17 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Frais du personnel administratif	1 465 178	841 148
Services extérieurs	972 336	685 633
Achats non stockés	39 023	28 251
Amortissements et provisions	583 476	256 656
Total	3 060 013	1 811 688

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Redevance Air Liquide SA	562 133	329 620
Diverses charges ordinaires	549 463	479 812
Amortissements et provisions	295 000	15 044
Services extérieurs	49 133	66 084
Total	1 455 729	890 560

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Charges financières	<969 028>	<1 006 079>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<360 566>	<285 201>
Intérêts des emprunts	<245 084>	<244 560>
Escompte	<24 996>	<3 018>
Pertes de change	<338 382>	<473 300>
Produits financiers	1 022 022	1 207 108
Intérêts de retard (a)	686 976	866 097
Intérêts créditeurs des comptes courants	1	1
Gain de change	335 045	341 010
Produits financiers nets	52 994	201 029

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2012.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2013.

NOTE 25 : DÉCAISSEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS DE GARANTIE

Ce poste représente les décaissements liés aux dépôts de garantie d'emballage.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2012.

NOTE 27 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2012.

NOTE 28 : ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Le solde de ce poste représente les subventions d'investissements encaissés en 2013 dans le cadre du programme de mise à niveau.

NOTE 29 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 30 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 31 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 013	2 012
Banque de Tunisie	<1 758 292>	<256 094>
UBCI	3 541	4 062
Autres établissements bancaires	26 144	57 389
Caisses	3 058	2 456
Total	<1 725 549>	<192 187>

NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2013	2012
Cautions douanières	11 438	22 138
Cautions sur marchés	12 035	12 035
Total	23 473	34 173

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 DECEMBRE 2013

Charges par destination	Montant	Ventilation				Observations
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	
Coût des ventes	21 214 450	13 068 873	2 448 154	2 906 667	2 790 756	
Frais de distribution	853 989	63 071	282 951	351 182	156 785	
Frais d'administration	3 060 013	39 023	1 465 178	583 476	972 336	
Autres charges d'exploitation	1 455 729		260 000	295 000	900 729	
I/S	1 407 301				1 407 301	
	27 991 482	13 170 967	4 456 283	4 136 325	6 227 907	

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- l'audit des états financiers de société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total bilan de 74 885 820 DT et un résultat bénéficiaire de 8 963 662 DT,
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous

n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis le, 28/04/2014



ECC MAZARS

Mourad
Guellaty

Mohamed MEHDI

Mourad GUELLATY

RAPPORT SPECIAL - EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont voici les principaux volumes:

- Contrat de licence de technologie signé avec AIR LIQUIDE SA le 26 décembre 2005 tel que modifié par avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 18 novembre 2000 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,1% calculée par rapport aux ventes nettes de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE SA en 2013 au titre de cette convention s'est élevé à 1 762 353 DT.

- Contrat de licence de marques conclu avec AIR LIQUIDE SA le 28 mai 1998 tel que modifié par avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE SA en 2013 au titre de cette convention s'est élevé à 184 308 DT.
- La société AIR LIQUIDE TUNISIE SA loue à la société AIR LIQUIDE SPECNA des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans commençant le 1er décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40 000 DT hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3 % par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 21 Avril 2011. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE TUNISIE SA en 2013 au titre de cette convention s'est élevé à 42 592 DT hors taxes.
- Convention de fournitures et de services signée avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en date du 2 Août 1993 telle que modifiée par l'avenant du 1^{er} Janvier 2012, autorisées respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993 et du 19 Novembre 2012 et portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.

Le montant total facturé en 2013 à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA au titre de cette convention s'est élevé à 6 158 136 DT Hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2013 s'élève à 7 266 601 DT TTC relatif à la redevance au titre de l'exercice 2013.

- Convention de crédit fournisseur signée le 1^{er} décembre 2006 avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA et autorisée par votre conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées. Le montant total facturé à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en 2013 au titre de cette convention s'est élevé à 686 976 DT hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2013 s'élève à 728 195 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- Votre Conseil d'Administration du 14 Avril 2014 a ratifié une convention de mise à la disposition de la société AIR LIQUIDE SPECNA SARL de l'unité Floxfill de production des GPM moyennant le paiement d'une somme égale au montant de l'amortissement. Le montant facturé au titre de cette convention s'est élevé en 2013 à 231 632 DT hors taxes.

2. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

a) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 s'est élevée à 421 611 DT. Cette rémunération brute y compris toutes les charges patronales se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- Le Directeur Général adjoint de la société Air Liquide Tunisie SA et de sa filiale Air Liquide Tunisie Services SA a perçu une rémunération de 272 408 DT pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 totalement prise en charge par la société Air Liquide Tunisie Services SA. Cette rémunération brute y compris toutes les charges patronales se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge d'un logement de fonction. Le Directeur Général adjoint bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2013 des jetons de présence au profit des administrateurs d'un montant total de 85 000 DT.
- La société a alloué en 2013 des jetons de présence au profit des membres du comité d'audit d'un montant total de 15 000 DT.

b) Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	D.G		DGA		PCA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013						
Salaires	318 955	78 570	174 855	55 345				
Avantages à court terme	102 656		97 553					
Jetons de présence	7 727	15 455			22 955	45 909	69 318	244 731
Autres avantages à long terme								
Paiements en actions								
Total	429 338	94 025	272 408	55 345	22 955	45 909	69 318	244 731

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis le, 28/04/2014



ECC MAZARS

Mourad
Guellaty

Mohamed MEHDI

Mourad GUELLATY

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Noureddine Hajji et M. Mohamed Louzir.

Exercice clos le 31/12/2013

(Unité = en 1000 DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc.-13	déc.-12
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	166 380	81 445
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	108 049	276 605
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	3 057 252	2 961 617
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	179 932	145 420
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	244 684	218 021
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	38 163	39 554
AC7	Autres actifs	3.7	31 888	22 743
TOTAL ACTIF			3 826 349	3 745 405
PASSIF	Rubriques	Notes	déc.-13	déc.-12
PA1	BCT		0	0
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	394 039	608 048
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 680 214	2 438 012
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	44 152	56 661
PA5	Autres passifs	4.4	128 669	107 891
TOTAL PASSIF			3 247 074	3 210 612
CAPITAUX PROPRES		Notes	déc.-13	déc.-12
CP1	Capital social	5.1	150 000	112 500
CP2	Réserves	5.1	305 872	308 722
CP3	Autres capitaux propres	5.1	49 277	49 277
CP5	Report à nouveau	5.1	394	915
CP6	Bénéfice de l'exercice		73 732	63 379
TOTAL CAPITAUX PROPRES			579 275	534 793
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			3 826 349	3 745 405

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exercice clos le "31/12/2013"

(Unité = en 1000 DT)

	Notes	déc.-13	déc.-12
Passifs éventuels		986 824	895 633
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	413 189	365 731
HB2	Crédits documentaires	253 635	197 902
HB3	Actifs donnés en garantie	320 000	332 000
Engagements donnés		153 857	143 875
HB4	Engagements de financement donnés	153 157	142 180
HB5	Engagements sur titres	700	1 677
Engagements reçus		1 606 778	1 579 659
HB6	Engagements de financement reçus	1 696	133
HB7	Garanties reçues	1 605 082	1 579 526

ETAT DE RESULTAT

Exercice de 12 mois clos le "31/12/2013"

(Unité = en 1000 DT)

	Notes	déc.-13	déc.-12
-			
Produits d'exploitation bancaire			
	Intérêts et revenus assimilés	212 924	179 900
	Commissions (en produits)	39 108	36 997
	Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	18 368	15 513
	Revenus du portefeuille d'investissement	11 477	9 940
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		281 876	242 350
Charges d'exploitation bancaire			
	Intérêts encourus et charges assimilées	101 054	79 929
	Commissions encourues	1 026	1 074
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		102 080	81 003
PRODUIT NET BANCAIRE		179 797	161 347

Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.7	27 406	20 312
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.8	1 344	-54
Autres produits d'exploitation		1 015	656
Frais de personnel	7.9	42 199	39 399
Charges générales d'exploitation	7.10	13 374	12 345
Dotations aux amortissements sur immobilisations		6 155	6 669
RESULTAT D'EXPLOIATION		90 335	83 331
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.11	214	-5 201
Impôt sur les bénéfices		16 816	14 752
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		73 732	63 379

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice de 12 mois clos le "31/12/2013"
(Unité = en 1000 DT)

-	<u>Notes</u>	<u>déc.-13</u>	<u>déc.-12</u>
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	265 478	231 092
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-95 449	-91 032
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-3 265	35 270
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-109 371	-111 964
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		235 751	45 817
Titres de placement		-34 574	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-48 928	-45 961
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-2 607	8 428
Impôt sur les bénéfices		-17 031	-12 242
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOIATION		190 004	59 408
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 340	10 283
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-27 870	-7 654
Acquisition/ cession sur immobilisations		-4 164	-2 140
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-20 693	489
Activités de financement			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-12 689	-20 810
Dividendes versés	8.3	-29 250	-27 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-41 939	-47 810
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		127 372	12 087
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		16 970	4 883
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		144 342	16 970

I. PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 150.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 150 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	%
Actionnaires Tunisiens	95 216	63,48%
Dont Abdellatif EL KEKIH et Groupe	14 000	9,33%
Groupe Habib KAMOUN	8 286	5,52%
Actionnaires Etrangers	54 695	36,46%
Dont BFCM	50 278	33,52%
Autres	89	0,06%
Total	150 000	100%

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2013 ont été établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au titre de l'année 2013, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2012 que celles relatives à l'année 2013.

2.1. La prise en compte des revenus :

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ; et
- leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.1.3. La constatation des dividendes :

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

2.1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing :

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de

location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

2.1.5. Le processus de réservation des produits :

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venues antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relatives aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2.2. Les immobilisations :

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de cet élément profiteront à la banque ;
- Son coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.2.1. Les immobilisations corporelles :

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au

lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Amortissement des immobilisations corporelles :

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation (pour plus d'une période comptable) pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.2. ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

- **Amortissement des immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

- **Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :**

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le Portefeuille-titres :

2.3.1. La composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice ;
- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque :

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan :

2.4.1.1. L'évaluation initiale des engagements :

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

2.4.1.2. L'évaluation des engagements à la date d'arrêté :

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivantes :

- n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- n°2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des derniers événements pour poursuivre leurs activités.
- n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.
- n°2013-21 du 30 décembre 2013 complétant celle n°91-24.
- ainsi que la note n°2012-08 du 02/03/2012.

A) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

▪ Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

▪ Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

▪ Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et

qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

▪ **Les actifs préoccupants (Classe 3)**

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

▪ **Les actifs compromis (Classes 4)**

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

B) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances :

B1) Les provisions individuelles :

▪ **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement

classées parmi les actifs non performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

B2) Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux

établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.

- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.

- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1.

Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.

- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, sont comme suit :

Groupe de créances	Tx.Prov 2013	Tx.Prov 2012
Agriculture	25%	25%
Industries manufacturières	25%	25%
Autres industries	50%	50%
Bâtiments et travaux publics	25%	25%
Tourisme	100%	100%
Promotion immobilière	20%	20%
Autres services	40%	40%
Commerce	40%	30%
Concours aux particuliers	40%	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan :

2.4.2.1. Les engagements de financement et de garantie :

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

2.4.2.2. Les garanties reçues par la banque :

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, sous forme notamment de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres :

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle

que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soient des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputé sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle :

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

2.8.1. Les dépôts à vue :

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

2.8.2. Les comptes d'épargne :

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique ;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;

- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

2.8.3. Les comptes à terme et bons de caisse :

La banque est habilitée d'ouvrir des comptes à terme et d'émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

2.8.4. Les certificats de dépôts :

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique correspond aux avoirs liquides détenus par la banque. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Caisse dinars	19 812	39 641
Caisse devises	3 383	3 090
Banque Centrale de Tunisie	143 120	38 705
CCP et traveller's chèques	65	9
Total	166 380	81 445

3.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Avoirs chez les établissements financiers	5 300	4 881
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	5 294	4 876
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	6	5
Prêts aux établissements financiers	101 886	271 062
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	4 500	159 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	61 375	86 914
Prêts aux organismes financiers spécialisés	36 011	25 148
Créances rattachées	864	662
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	104	310
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	760	352
Total	108 049	276 605

3.3. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	297 966	248 113
Crédits sur ressources ordinaires	2 761 837	2 721 621
Créances sur crédit-bail	12 516	9 351
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	10 259	3 581
Crédits sur ressources spéciales	33 704	49 230
Financement sur ressources externes	30 515	46 446
Financement sur ressources budgétaires	3 188	2 784
Créances Impayés douteuses et litigieuses	134 875	105 174
Créances impayés	17 033	12 590
Créances au contentieux	117 842	92 584
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	28 563	23 330
Couvertures comptables	-222 467	-198 784
Agios réservés	-10 128	-8 018
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-212 339	-190 766
Total	3 057 252	2 961 617

(1) Détail des créances sur la clientèle

(1.1.) Ventilation des créances sur la clientèle entre créances performantes et celles non performantes :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Engagements Bilan non performants	301 401	263 026
Engagements Hors bilan non performants	9 305	6 914
Total créances non performantes	310 706	269 940
Total créances (y compris les engagements sur les organismes de leasing)	3 821 562	3 597 774
Taux des créances non performantes	8,13%	7,50%
Provisions Bilan	181 797	160 101
Provisions Hors Bilan	8 761	6 086
Stock provisions fin d'exercice	190 558	166 188
Agios réservés	10 128	7 806
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	64,59%	64,46%

(1.2.) Les agios réservés se détaillent comme suit :

Description	Agios réservés au 31/12/2012	Dotation aux agios réservés	Reprise Agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 31/12/2013
Agios réservés sur ressources budgétaires	3	0	0	3
Agios réservés sur ressources extérieures	266	283	348	201
Agios réservés sur ressources ordinaires	3 621	11 177	10 243	4 555
Agios réservés sur créances de leasing	93	52	91	54
Autres agios réservés	4 035	3 633	2 353	5 315
Total	8 018	15 145	13 035	10 128

(1.3.) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2012	Dotation de 2013	Reprise de 2013	Radiations de 2013	Provisions au 31/12/2013
Provisions individuelles	160 101	40 963	16 517	2 750	181 797
Provisions collectives	30 664	0	122	0	30 542
Total	190 765	40 963	16 639	2 750	212 339

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

Quant à la circulaire BCT n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque n'a pas constitué des provisions additionnelles au titre de l'exercice 2013.

(2) Ventilation des créances sur la clientèle (Hors Créances impayés douteuses et litigieuses classées, créances rattachées, provisions et agios réservés) au 31/12/2013 :

(2.1.) Selon la durée résiduelle :

Description	≤ 3 mois] 3mois-1an]] 1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	308 568	0	0	0	308 568
Crédits sur ressources ordinaires	667 530	415585	1 426 419	243 408	2 752 942
Créances sur crédit-bail	1 172	3 380	7 857	107	12 516
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	2 147	6 452	1 660	0	10 259
Crédits sur ressources spéciales	10 300	5 787	17 225	392	33 704
Créances Impayés douteuses	7 002	0	0	0	7 002
Total	996 719	431 204	1 453 161	243 907	3 124 991

(2.2.) Selon la nature de la relation :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	0	0	0	308 568	308 568
Crédits sur ressources ordinaires	4 356	0	0	2 748 586	2 752 942
Créances sur crédit-bail	0	0	0	12 516	12 516
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	10 259	10 259
Crédits sur ressources spéciales	3 421	0	0	30 283	33 704
Créances Impayés douteuses	0	0	0	7002	7 002
Total	7 777	0	0	3 117 214	3 124 991

3.4. Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres commercial	1 75 724	141 107
Titres de placement	170 723	136 149
Titres de transaction	5 000	4 958
Créances rattachées	4 208	4 313
Total	179 932	145 420

3.5. Portefeuille-titres d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Titres de propriété	248 766	218 588
Titres de participation	136 802	117 355
Parts dans les entreprises associées	777	754
Parts dans les entreprises liées	56 913	53 228
Fonds gérés par des SICAR	54 275	47 250
Titres de créances	4 507	5 905
Emprunts nationaux	2 109	2 307
Obligations	2 398	3 598
Créances rattachées	257	120
Provisions pour dépréciations de titres	-8 846	-6 592
Total	244 684	218 021

La ventilation des titres de propriété pour la colonne 31/12/2012 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité

(1) Les mouvements du portefeuille d'investissement se détaillent ainsi :

Description	Solde au 31/12/2012	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2013
Titres de propriété	218 588	39 970	9 791	248 766
Titres de participation (1.1)	117 355	29 167	9 721	136 801
Parts dans les entreprises associées (1.2)	754	93	70	777
Parts dans les entreprises liées (1.3)	53 228	3 685	0	56 913
Fonds gérés par des SICAR	47 250	7 025	0	54 275
Titres de créances	5 905	0	1 398	4 507
Emprunts nationaux	2 307	0	198	2 109
Obligations	3 598	0	1 200	2 398
Total	224 492	39 970	11 189	253 273

(1.1) Les mouvements des titres de participation :

Description	Solde au 31/12/2012	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2013
Participations directes	25 181	4 167	215	29 133
Participations en rétrocession	92 174	25 000	9 506	107 668
Total	117 355	29 167	9 721	136 801

(1.2) Les mouvements des parts dans les entreprises associées :

Description	Solde au 31/12/2012	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2013
SICAV Croissance	754	23	0	777
SICAV Rendement	0	70	70	0
Total	754	93	70	777

(1.3) Les mouvements des parts dans les entreprises liées :

Description	Solde au 31/12/2012	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2013
Transport de Fonds de Tunisie « TFT »	999	0	0	999
Placements Tunisie SICAF	5 526	40	0	5 566
Société de Bourse de Tunis « SBT »	990	0	0	990
Générale Immobilière de TUNISIE « GIT SA »	6 996	0	0	6 996
Générale d'Investissement de Tunis « GIT SARL »	60	0	0	60
BT SICAR	4 848	0	0	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement « SPPI »	379	75	0	454
La Foncière des Oliviers	159	0	0	159
ASTREE Assurance	17 217	0	0	17 217
SPFT CARTHAGO	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte « SPCB »	2 650	3 570	0	6 220
Total	53 226	3 685	0	56 911

(2) Les provisions pour dépréciation de titres :

La variation des provisions sur titres d'investissement s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2012	Dotation de 2013	Reprise de 2013	Provisions au 31/12/2013
Provisions sur Titres de participation	3 516	1 587	19	5 084
Provisions sur Parts dans les entreprises liées	1 110	127	0	1 237
Provisions sur Fonds gérés	1 966	559	0	2 525
Total	6 592	2 273	19	8 846

3.6. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées nettes de leurs amortissements totalisent au 31/12/2013, 38.163 mille dinars. Elles sont composées d'immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation et hors exploitation.

Description	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	8 418	7 721
Fonds de commerce	221	221
Sous-total des immobilisations Incorporelles brutes (1)	8 828	8 131
Amortissements des immobilisations Incorporelles (2)	7 396	6 413
Sous-total des immobilisations Incorporelles nettes	(3) 1 432	1 718
Immobilisations corporelles		
Immeubles d'exploitation	51 548	50 092
Immeubles Hors exploitation	1094	1 165
Terrains d'exploitation	257	257
Terrains hors exploitation	1 406	1 423
Agencements	10 765	10 357
Matériel informatique	24 997	24 328
Matériel bancaire	15 562	15 321
Matériel de transport	2 149	2 170
Immobilisations en cours	733	94
Autre matériel	7 533	7 324
Sous-total des immobilisations Corporelles brutes (1)	116 044	112 531
Amortissements des immobilisations Corporelles (2)	79 313	74 695
Sous-total des immobilisations Corporelles nettes	(3) 36 731	37 836
Total des valeurs immobilisées	38 163	39 554

(1) Les valeurs immobilisées brutes se présentent au 31/12/2013 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Valeur brute au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	7 721	697	-	-	8 418
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
ST-Immobilisations incorporelles	8 131	697	-	-	8 828
Immobilisations corporelles					
Immeubles d'exploitation	50 092	1 456	-	-	51 548
Immeubles Hors exploitation	1 165	-	71	-	1 094
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 423	-	17	-	1 406
Agencements	10 357	408	-	-	10 765
Matériel informatique	24 328	669	-	-	24 997
Matériel bancaire	15 321	241	-	-	15 562
Matériel de transport	2 170	575	596	-	2 149
Immobilisations en cours	94	1 748	-	1 109	733
Autre matériel	7 324	209	-	-	7 533
ST-Immobilisations corporelles	112 531	5 306	684	1 109	116 044
Total des valeurs immobilisées	120 662	6 003	684	1 109	124 872

(2) Le détail des amortissements cumulés se présentent au 31/12/2013 comme suit :

Description	Amortissements cumulés au 31/12/2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Amortissements cumulés au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	189	-	-	189
Logiciels informatiques	6 224	983	-	7 207
Fonds de commerce	-	-	-	-
ST-Immobilisations incorporelles	6 413	983	-	7 396
Immobilisations corporelles				
Immeubles d'exploitation	25 565	2 239	-	27 804
Immeubles Hors exploitation	385	52	57	380
Terrains hors exploitation	-	-	-	-
Agencements	8 076	469	-	8 545
Matériel informatique	19 677	1 506	-	21 183
Matériel bancaire	13 134	469	-	13 603
Matériel de transport	1 382	250	497	1 135
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Autre matériel	6 476	187	-	6 663
ST-Immobilisations corporelles	74 695	5 172	554	79 313
Total des valeurs immobilisées	81 108	6 155	554	86 709

(3) Les valeurs immobilisées nettes se présentent au 31/12/2013 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2013	Amortissements cumulés au 31/12/2013	VCN au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	189	189	0
Logiciels informatiques	8 418	7 207	1 211
Fonds de commerce	221	-	221
ST-Immobilisations incorporelles	8 828	7 396	1 432
Immobilisations corporelles			
Immeubles d'exploitation	51 548	27 804	23 744
Immeubles Hors exploitation	1094	380	714
Terrains d'exploitation	257	-	257
Terrains hors exploitation	1 406	-	1 406
Agencements	10 765	8 545	2 220
Matériel informatique	24 997	21 183	3 814
Matériel bancaire	15 562	13 603	1 959
Matériel de transport	2 149	1 135	1 014
Autre matériel	7 533	6 663	870
Immobilisations en cours	733	-	733
ST-Immobilisations corporelles	116 044	79 313	36 731
Total des valeurs immobilisées	124 872	86 709	38 163

3.7. Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2013 un montant de 31.888 mille dinars et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Siège, succursales et agences	1 097	3 373
Comptes de régularisation	18 557	9 562
Compensation reçue	10 743	2 953
Compte d'ajustement devises	1 280	817
Agios, débits à régulariser et divers	6 534	5 793
Débiteurs divers	12 234	9 808
Total	31 888	22 743

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS :

4.1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31/12/2013 un solde de 394.039 mille dinars contre un solde de 608.048 mille dinars au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à vue des établissements financiers	9 599	227 217
Banques et correspondants étrangers	6 709	224 416
Organismes financiers spécialisés	2 890	2 801
Emprunts auprès des établissements financiers	384 317	378 941
Emprunts en dinars	320 000	332 000
Emprunts en devises	64 317	46 941
Dettes rattachées	123	1 889
Total	394 039	608 048

4.2. Dépôts et avoirs de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Comptes à vue	788 261	786 485
Comptes d'épargne	702 667	667 661
Comptes spéciaux d'épargne (1)	685 418	649 933
Autres Comptes d'épargne	17 249	17 728
Dépôts à terme	1 090 203	913 360
Comptes à terme	587 783	365 196
Bons de caisse	21 420	21 164
Certificats de dépôts	481 000	527 000
Autres sommes dues à la clientèle	83 035	60 908
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	16 048	9 597
Total (2)	2 680 214	2 438 012

La ventilation des dépôts à vue et dépôts à terme pour la colonne 31/12/2012 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(1) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(2) Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) :

(2.1.) *Selon la durée résiduelle :*

Description	≤ 3 mois] 3mois-1an]] 1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes à vue	627 402	0	0	0	627 402
Comptes d'épargne	0	0	702 667	0	702 667
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	685 418	0	685 418
Autres Comptes d'épargne	0	0	17 249	0	17 249
Dépôts à terme	639 155	307 198	143 850	0	1 090 203
Comptes à terme	329 265	179 368	79 150	0	587 783
Bons de caisse	3 390	11 330	6 700	0	21 420
Certificats de dépôts	306 500	116 500	58 000	0	481 000
Autres sommes dues à la clientèle	243 894	0	0	0	243 894
Total	1 510 451	307 198	846 517	0	2 664 166

(2.2.) *Selon la nature de la relation :*

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes à vue	0	0	0	627 402	627 402
Comptes d'épargne	0	0	0	702 667	702 667
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	685 418	685 418
Autres Comptes d'épargne	0	0	0	17 249	17 249
Dépôts à terme	104 120	182 426	0	803 657	1 090 203
Comptes à terme	46 120	78 426	0	463 237	587 783
Bons de caisse	0	0	0	21 420	21 420
Certificats de dépôts	58 000	104 000	0	319 000	481 000
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	243 894	243 894
Total	104 120	182 426	0	2 377 620	2 664 166

4.3. Emprunts et ressources spéciales :

Le total de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 44.152 mille dinars contre 56 661 mille dinars au 31/12/2012 et se présente ainsi :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Total brut des emprunts et ressources spéciales	43 558	55 887
Ressources extérieures	38 752	51 699
Ressources budgétaires	4 805	4 188
Dettes rattachées	594	774
Total	44 152	56 661

4.4. Autres passifs :

Les autres passifs se subdivisent comme suit respectivement au 31/12/2013 et au 31/12/2012 :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Comptes de régularisation (1)	83 835	69 943
Compensation à régler	66 140	55 443
Comptes d'ajustement devises	1 439	609
Agios, Crédits à régulariser et divers	16 256	13 891
Provisions	18 742	15 762
Provisions pour risques et charges diverses	8 141	7 824
Provisions pour congés payés	1 840	1 851
Provisions pour créances en hors bilan	8 761	6 086
Créditeurs divers	26 093	22 186
Créditeurs / Opérations d'impôt	8 435	7 090
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	2 723	2 894
Créditeurs / Opérations BCT	378	372
Créditeurs / Opérations avec le personnel	7 865	6 745
Créditeurs / Opérations sur titres	1 211	1 160
Chèques à payer	5 269	3 648
Autres Créditeurs	212	277
Total	128 669	107 891

(1) Les comptes de régularisation englobent essentiellement les flux de la compensation à liquider dans les délais conventionnels, les comptes d'abonnement des charges et produits et les comptes en attente de régularisation.

V. NOTES RELATIVES AU BILAN - Capitaux propres :

Les composants des capitaux propres évoluent entre 2012 et 2013 comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Capital social	150 000	112 500
Réserves et report à nouveau	355 543	358 914
Réserves légales	11 250	11 250
Réserves Statutaires	99 215	215 602
Réserves à régime spécial	19 630	24 040
Réserves pour Réinvestissement Exonérés	175 777	57 830
Autres réserves	49 277	49 277
Report à nouveau	394	915
Résultat de l'exercice	73 732	63 379
Situation nette	579 275	534 793

5.1. Tableau de variation des capitaux propres :

Suite à cette affectation, le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	Capital social	Réserves légales	Réserves Statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2011	112 500	11 250	210 663	26 980	29 161	918	49 277	57 666	498 415
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2011	-	-	2 000	-	28 669	-3	-	-30 666	0
Reclassement réserves	-	-	2 941	-2 941	-	-	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-27 000	-27 000
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	-	63 379	63 379
Capitaux propres au 31/12/2012	112 500	11 250	215 602	24 040	57 830	915	49 277	63 379	534 793
Augmentation de capital	37 500	-	-37 500	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2012	-	-	2 000	-	32 650	-521	-	-34 129	0
Reclassement réserves	-	-	-80 889	-4 409	85 297	-	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-29 250	-29 250
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	-	73 732	73 732
Capitaux propres au 31/12/2013	150 000	11 250	99 215	19 630	175 777	394	49 277	73 732	579 275

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2013, la somme de 429.275 mille DT et se détaillent comme suit :

- Réserve Légale	11.250 KDT
- Réserve Statutaire	99.215 KDT
- Réserve à régime spécial	19.630 KDT
- Réserve pour réinvestissement exonérés	175.777 KDT
- Autre réserve	49.277 KDT
- Report à nouveau	394 KDT
- Résultat de l'exercice 2013(1)	73 732 KDT

(1) Ce montant ne tient pas compte de la distribution des dividendes prévue au titre du même exercice.

VI. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

6.1. Cautions, avals et autres garanties données :

Les cautions, avals et autres garanties se détaillent comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
En faveur d'établissements bancaires et financiers	161 773	163 032
En faveur de la clientèle	251 416	202 699
Total	413 189	365 731

6.2. Crédits documentaires :

Les crédits documentaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Ouverture de crédits documentaires	253 605	166 845
Acceptations à payer	30	31 057
Total	253 635	197 902

6.3. Actifs donnés en garantie :

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

Description	31/12/2013	31/12/2012
BTA / Appel d'offres BCT	70 000	80 000
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	250 000	252 000
Total	320 000	332 000

6.4. Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques. Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Crédits en TND notifiés et non utilisés	148 243	127 982
Crédits en devises notifiés et non utilisés	4 914	2 698
Engagement sur billets de trésorerie	0	11 500
Total	153 157	142 180

6.5. Garanties reçues :

Cette rubrique comprend les garanties réelles reçues de la clientèle telles que définies par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991. Elle comprend :

- Les garanties reçues de l'Etat ;
- Les garanties reçues des organismes d'assurances et des banques ;
- Les garanties sous forme d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ; et
- Les hypothèques inscrites.

Les hypothèques inscrites sur les titres fonciers sont traitées comme suit :

- Les garanties sur des créances classées de 2 à 4 sont évaluées au cas par cas en se basant sur les critères de validité énumérés par la circulaire n°91-24 conditionnant la recevabilité de ces garanties en déduction du risque à provisionner.
- Les garanties sur des créances classées 0 et 1 sont comptabilisées à leur valeur historique et sont ajustés à l'encours des créances y afférentes pour tenir compte des remboursements sur des créances couvertes par ces garanties.

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentées en hors bilan s'élève au 31/12/2013 à 1.605.082 mille dinars contre 1.579.526 mille dinars au 31/12/2012.

VII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

7.1. Intérêts et revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 179.900 mille dinars au cours de l'exercice 2012 à 212.924 mille dinars au cours de l'exercice 2013. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Produits sur opérations interbancaires	608	1 668
Produits sur opérations avec la clientèle (1)	212 316	178 232
Revenus des opérations de crédit	181 701	152 491
Revenus des comptes débiteurs	22 434	19 440
Commissions sur avals et cautions	2 875	3 205
Report déport sur change à terme	4 468	2 262
Produits sur opérations de leasing	839	834
Total	212 924	179 900

(1) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2013 sur les crédits accordés à la clientèle.

7.2. Commissions :

Les commissions en produits totalisent, en 2013, 39.108 mille dinars contre 36.997 mille dinars en 2012. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Commissions sur comptes	9 187	8 691
Opérations guichet et opérations diverses	1 744	1 717
Opérations sur titres	4 402	4 050
Opérations avec l'étranger	4 479	3 794
Commissions sur moyens de paiement	8 689	7 942
Commissions de gestion	10 606	10 804
Total	39 108	36 997

7.3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières se présentent en 2013 et 2012 comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Gains nets sur titres de transaction	8 044	7 824
Intérêts/Titres de transaction	7 655	7 625
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	357	199
Plus-value de cession/Titres de transaction	31	0
Gains nets sur titres de placement	0	0
Dividendes/Titres de transaction	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	0	0
Gains nets sur opérations de change	10 324	7 689
Différence de change sur opérations monétiques	236	204
Produits sur change manuel	2 785	2 305
Produits sur opérations de change en compte	7 030	5 091
Bénéfices sur opérations de change à terme	273	89
Total	18 368	15 513

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il se présente comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des obligations	1 827	1 788
Revenus des titres de participation	2 117	1 865
Revenus des parts dans les entreprises associées	467	113
Revenus des parts dans les entreprises liées	7 067	6 174
Total	11 477	9 940

La colonne 31/12/2012 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 79.929 mille dinars au cours de l'exercice 2012 à 101.054 mille dinars au cours de l'exercice 2013. Cette variation se détaille comme suit:

Description	31/12/2013	31/12/2012
Charges sur opérations interbancaires	14 061	13 142
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	84 607	63 413
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	2 385	3 374
Total	101 054	79 929

7.6. Commissions encourues :

Les commissions encourues totalisent, en 2013, 1.026 mille dinars contre 1.074 mille dinars en 2012. Cette variation se détaille ainsi :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Commission d'aval sur opération de refinancement	101	150
Charges sur opérations de retrait monétique	503	515
Frais d'inter change émis	419	395
Autres commissions	2	14
Total	1 026	1 074

7.7. Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs :

La variation de cette rubrique entre l'exercice 2012 et l'exercice 2013 se détaille comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances (1)	26 998	19 395
Dotations nettes aux provisions pour passifs	317	1 000
Pertes sur créances irrécouvrables	291	340
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-200	-423
Total	27 406	20 312

(1) Dotation aux provisions constituée en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n°91-24 relative à la division et la couverture des risques, la circulaire n°2012 -02 relative à la constitution des provisions collectives, ainsi que celle n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

7.8. Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins-values sur les titres d'investissements. Elle est détaillée comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	2 254	2 790
Pertes subies sur les titres en portefeuille	55	9
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	-1 209	-3 059
Frais de gestion du portefeuille	243	207
Total	1 344	-54

7.9. Frais de personnel :

Les frais du personnel sont composés de la masse salariale et des charges sociales :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Charges de fonctionnement	33 079	31 908
Masse salariale	25 901	25 065
Charges sociales	6 615	6 182
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	562	661
Autres frais liés au personnel	9 978	8 336
Régime d'intéressement	7 438	6 200
Prime départ à la retraite	1 019	885
Divers	1 521	1 251
Récupération sur personnel en détachement	-858	-846
Total	42 199	39 399

7.10. Charges générales d'exploitation :

Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Télécommunication & courriers	2 288	3 064
Maintenance et entretien	2 184	2 011
Services externes d'exploitation	3 144	1 987
Achat de biens consommables	2 162	1 816
Communication, marketing et documentation	702	684
Assurance, Droits et taxes	826	749
Jetons de présence au conseil d'administration	350	350
Autres services extérieurs	1 718	1 683
Total	13 374	12 345

7.11. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente en 2013 et 2012 comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	600	1 441
Autres gains ou pertes ordinaires (1)	-386	-6 641
Total	214	-5 201

(1) La variation de ce poste entre 2012 et 2013 provient principalement du résultat de la vérification approfondie de la situation fiscale de la banque ayant eu lieu en 2012 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, s'élevant à 6 642 mille dinars, et ce, pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010.

VIII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie renseigne sur les mouvements de liquidité de la banque provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales constatations qui en découlent sont les suivantes :

8.1. Produits d'exploitation bancaire encaissés :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation bancaire encaissés	265 478	231 092
Intérêts et revenus assimilés	212 924	179 900
Commissions en produits	39 108	36 997
Gain sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	18 368	15 513
Ajustement des comptes de bilan	- 4 922	-1 318

8.2. Charges d'exploitation bancaire décaissées :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-95 449	-91 032
Intérêts encourus et charges assimilées	-101 054	-79 929
Ajustement des comptes de bilan	5 605	-11 103

8.3. Flux de trésorerie affectés à des activités de financement :

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2013 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2013. Ils se sont élevés à 29.250 mille dinars.

IX. NOTE SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

1. Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes);

2. Les entreprises associées ;

3. Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes;

4. Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes; et

5. Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de

Tunisie arrêtés au 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

9.1. Opérations avec la Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT, en rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage, soit un montant de 710 mille dinars hors taxes encaissé en 2013.

La BT met à sa disposition de la SBT des moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement, le montant facturé en 2013 s'élève à 10 mille dinars hors taxes. La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2013 s'élève à 307 mille dinars hors taxes.

9.2. Opérations avec les SICAV (Entités sous influence notable) :

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT et SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement (2.453 mille dinars hors taxes en 2013) et 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance (11 mille dinars hors taxes en 2013).

9.3. Opérations avec Foncière des oliviers (Entité sous contrôle) :

La rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier et location de locaux fournis par la BT s'élève à 9 mille dinars hors taxes au titre de l'exercice 2013.

9.4. Opérations avec Placements de Tunisie (Entité sous contrôle) :

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle de 48 mille dinars hors taxes. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie.

9.5. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. En rémunération de ses services, la BT perçoit une rémunération annuelle nette de 31 mille dinars hors taxe.

La banque de Tunisie loue auprès de l'astrée un local pour l'hébergement de son médiateur pour un montant annuel de 4 mille dinars hors taxes.

De son côté, la BT loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE pour un montant annuel de 10 mille dinars hors taxes par an.

L'encours au 31 décembre 2013 des placements effectués par l'ASTREE chez la Banque de Tunisie totalise 94.820 mille dinars dont 42.820 mille dinars de placements à terme et 52.000 mille dinars sous forme de certificat de dépôts.

La BT affecte au profit de l'Astrée son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2013 s'élève à 73 mille dinars hors taxes.

9.6. Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 210 mille dinars hors taxes par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 16 mille dinars hors taxes.

9.7. Opérations avec INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 92 mille dinars hors taxes par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers d'IID moyennant une rémunération annuelle de 16 mille dinars hors taxes.

9.8. Opérations avec la Société des Entrepôts Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 5 mille dinars hors taxes.

9.9. Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services s'élève à 28 mille dinars hors taxes.

L'engagement bilan de la société SPFT CARTHAGO s'élève au 31/12/2013 à 4.181 mille dinars.

9.10. Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle) :

La BT assure les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une rémunération annuelle de 23 mille dinars hors taxes.

L'engagement bilan de la société SCAN s'élève au 31/12/2013 à 3.589 mille dinars.

9.11. Opérations avec la Générale de Participations (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 48 mille dinars hors taxes.

9.12. Opérations avec la Générale d'Investissement de Tunisie SARL (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec la Générale d'Investissement de Tunisie en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 5 mille dinars hors taxes.

9.13. Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 23 mille dinars hors taxes.

La BT affecte au profit de la GIT SA son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2013 s'élève à 115 mille dinars hors taxes.

9.14. Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle) :

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Une provision est constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

(Chiffres en milliers de dinars)

Description	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
BT SICAR 1	7.500	7.500
BT SICAR 2	3.000	3.000
BT SICAR 3	750	750
BT SICAR 4	5.000	5.000
BT SICAR 5	1.250	-
BT SICAR 6	5.000	-
BT SICAR 7	775	-
Total	23.275	16.250
Provision	2.526	1.967

En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année (Titres cotés évalués à la valeur boursière, titres non cotés évalués à la valeur nominale). Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées, et une commission de rendement égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

(Chiffres en milliers de dinars)

Description	31/12/2013		31/12/2012	
	Nature commission	Commission versée TTC	Nature commission	Commission versée TTC
BT SICAR 1	Gestion	59	Gestion	86
	Performance	0	Performance	10
	Rendement	10	Rendement	10
BT SICAR 2	Gestion	35	Gestion	34
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	2	Rendement	4
BT SICAR 3	Gestion	9	Gestion	9
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	1	Rendement	1
BT SICAR 4	Gestion	59	Gestion	57
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	20	Rendement	17
BT SICAR 5	Gestion	12	Gestion	-
	Performance	0	Performance	-
	Rendement	4	Rendement	-
BT SICAR 6	Gestion	48	Gestion	-
	Performance	0	Performance	-
	Rendement	16	Rendement	-
BT SICAR 7	Gestion	0	Gestion	-
	Performance	0	Performance	-
	Rendement	0	Rendement	-
Total	-	275	-	228

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une rémunération annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

La BT met à disposition de la BT SICAR des locaux moyennant un loyer annuelle de 10,5 mille dinars hors taxes.

La BT affecte au profit de la BT Sicar son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2013 s'élève à 46 mille dinars hors taxes.

9.15. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT) :

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la

« B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de 2013 s'élève à 135 mille dinars hors taxes.

9.16. Transport de Fonds de Tunisie - TFT (Entité sous contrôle) :

En vertu de la convention conclue en 2013 avec la TFT, la Banque Tunisie rembourse à la TFT tous les frais et dépenses que cette dernière a engagé au titre de ses prestations de transport de fonds s'élèvent à 660 mille dinars.

D'autre part, et en rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle de 10 mille dinars hors taxes. Aussi, la Banque perçoit un loyer annuel de 45 mille dinars hors taxes payable trimestriellement.

La BT affecte au profit de la TFT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2013 s'élève à 317 mille dinars hors taxes.

9.17. Opérations avec les dirigeants :

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2013 se détaille comme su it :

	Direction générale		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013
Avantages à court terme	693	-	262	-
Dont émoluments et salaires	605	-	-	-
Dont jetons de présence Conseil et comité	88	-	262	-
Avantages postérieurs à l'emploi	162	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
Total	855	-	262	-

X. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 février 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date .

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 579 275 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 73 732 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même

que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie « BT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 24 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **États financiers - exercice clos le 31 décembre 2013**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Nos travaux nous ont permis de relever les opérations suivantes :

TFT - Société transport de fonds de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie loue à la T.F.T, un bureau aménagé et équipé de ligne de communication téléphonique et de transmission de données (Réseaux), situé à la "Tour B" de son siège social sis au n°2 Rue de Turquie à Tunis, ainsi qu'un parking situé au sous-sol de la même tour pouvant abriter quinze voitures. La période de location commence à compter du 1 Janvier 2013. Le loyer est fixé à 45 KDT hors taxes par an, payable trimestriellement, et majoré de 5 % cumulatifs par an, à compter de la troisième année de location.
- La banque confie à T.F.T à titre probatoire et pour une période de test allant du 1^{er} février 2013 au 31 décembre 2013 les opérations de transport des fonds. La banque rembourse à T.F.T tous les frais et dépenses que cette dernière a engagé au titre de ses prestations de transport de fonds qui sont fixés forfaitairement à 660 KDT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 21 Novembre 2013, une convention avec la société T.F.T, en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de T.F.T son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2013 s'élève à 317 KDT HT.

II- Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

SBT – Société de bourse de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Juin 1997, une convention commerciale et de services avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie assure une action commerciale au profit de la « S.B.T. » et ce, moyennant une rémunération, correspondant à 50% des courtages. Le montant encaissé à ce titre en 2013 s'élève à 710 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Février 1999, une convention avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Le montant facturé à ce titre en 2013 s'élève à 10 KDT.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2013 s'élève à 307 KDT.

SVRD – Sicav Rendement (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 18 Novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 Janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

Le montant facturé en 2013 s'élève à 2 453 KDT HT.

SVCR – Sicav Croissance (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

Le montant facturé en 2013 s'élève à 11 KDT HT.

FOSA – Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 27 Novembre 2003, une convention avec la société « FOSA », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société « FOSA ».

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 9 KDT. Ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans.

PT – Placements de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 12 Février 2007, une convention avec la société « Placements de Tunisie SICAF », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre.

En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la banque de Tunisie, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la banque de Tunisie assure au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF » la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société « Placement de Tunisie » à titre gracieux en une location rémunérée.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleuse, la banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 48 KDT hors taxes, ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans.

ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée (Entité sous contrôle)

- La banque de Tunisie a conclu, le 30 Novembre 2007, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle elle rend à celle-ci un service financier et d'administration des titres formant son capital. La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009 en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la banque de Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle perçoit en contrepartie de l'ensemble de ses prestations, une rémunération annuelle de 31 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 1^{er} Juillet 2008, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle la Banque de Tunisie loue auprès de la compagnie un local pour l'hébergement de son médiateur à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2012, en vertu

duquel, la présente location est consentie et acceptée pour la période de deux années renouvelables, commençant le 01 Janvier 2012 et finissant le 31 Décembre 2013. Cette durée est prorogée pour une nouvelle période aux mêmes conditions. Le loyer a été fixé pour 4 KDT HT, ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans.

- La Banque de Tunisie affecte au profit de Astrée son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2013 s'élève à 73 KDT HT.
- la Banque de Tunisie loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE pour un montant annuel de 10 KDT HT par an.

SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 15 KDT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 28 KDT HT majoré de 5% cumulatif tous les ans.

SCAN – Société club acquarius Nabeul (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10KDT HT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 23 KDT HT majoré de 5% cumulatif tous les ans.

GPT – Générale de participation de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 40 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 48 KDT HT majoré de 5% cumulatif tous les ans.

GIT SARL – Générale d'investissement de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale d'investissement de Tunisie, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée du suivi administratif de la gestion des baux ainsi que celui relatif à l'entretien et la maintenance de l'immeuble sis à la zone administrative du parc d'attractivité économique de Bizerte.

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 3 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 5 KDT HT majoré de 5% tous les ans.

BFCM – Banque fédérative du crédit mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M ». En vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.

Le montant perçu au titre de l'exercice 2013 s'élève à 135 KDT.

GIT SA – Générale immobilière de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT SA », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 23 KDT HT majoré de 5% tous les ans.

- La Banque de Tunisie affecte au profit de GIT SA son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2013 s'élève à 115 KDT HT.

BT SICAR (Entité sous contrôle)

- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 23 275 KDT. La rémunération TTC revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2013 s'élève à 275 KDT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Mars 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 Avril 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer s'élève désormais à 10,5 KDT HT majoré de 5% cumulatif tous les ans.

- La Banque de Tunisie affecte au profit de BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2013 s'élève à 46 KDT HT.

DIRECT PHONE SERVICES DPS (part substantielle dans les droits de vote)

- La Banque de Tunisie loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 210 KDT HT par an.
- La Banque de Tunisie est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 16 KDT HT.

INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID (part substantielle dans les droits de vote)

- La Banque de Tunisie loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 92 KDT HT par an.
- La Banque de Tunisie est chargée des services financiers d'IID moyennant une rémunération annuelle de 16 KDT HT.

La Société des Entrepôts Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote) :

- La Banque de Tunisie héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 5 KDT HT.

III- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

C.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Président Directeur Général ont été fixés par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2011. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la progression du bénéfice net de la banque et payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale et une prise en charge d'une prime d'assurance Vie.
- Le Président Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2013 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.
- Le Président Directeur Général est rémunéré, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
- Les rémunérations annuelles brutes perçues par le Président Directeur Général des sociétés du groupe « SPFT CARTHAGO » et « SCAN », s'élèvent respectivement à 35 KDT et 18 KDT.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

C.2- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en dinars) :

	Président Directeur Général		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	692 800	-	262 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	162 000	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
Total	854 800	0	262 000	0

Tunis, le 24 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT

« TUNINVEST-SICAR »

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La société TUNINVEST - SICAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Walid BEN SALAH.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations financières		3 428 354	3 428 354
Moins : provisions		(860 100)	(860 100)
	3	<u>2 568 254</u>	<u>2 568 254</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>2 568 254</u>	<u>2 568 254</u>
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	4	519 041	543 975
Placements et autres actifs financiers	5	6 160 699	6 821 870
Liquidités et équivalents de liquidités	6	673	383
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>6 680 413</u>	<u>7 366 228</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>9 248 667</u>	<u>9 934 482</u>

31 Décembre

<u>Notes</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
--------------	-------------	-------------

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**CAPITAUX PROPRES**

Capital social		966 000	966 000
Réserves		483 000	483 000
Résultats reportés		6 053 217	6 395 878
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>7 502 217</u>	<u>7 844 878</u>
Résultat de l'exercice		258 601	623 339
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	<u><u>7 760 818</u></u>	<u><u>8 468 217</u></u>

PASSIFS**PASSIFS COURANTS**

Autres passifs courants	8	1 487 849	1 466 265
TOTAL DES PASSIFS		<u><u>1 487 849</u></u>	<u><u>1 466 265</u></u>

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS

	<u><u>9 248 667</u></u>	<u><u>9 934 482</u></u>
--	-------------------------	-------------------------

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis
Tunis

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	9	366 033	822 162
Autres revenus	10	144	7 998
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>366 177</u>	<u>830 160</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges nettes sur cession de titres	11	818	23 888
Diverses charges d'exploitation	12	86 173	182 103
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>86 991</u>	<u>205 991</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>279 186</u>	<u>624 169</u>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>279 186</u>	<u>624 169</u>
Impôts sur les sociétés	13	(20 585)	(830)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>258 601</u>	<u>623 339</u>

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT				
TUNINVEST - SICAR				
Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis				
Tunis				
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE				
(Montants exprimés en dinars)				
			31 Décembre	
			<u>2013</u>	<u>2012</u>
			<u>Notes</u>	
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net	7		258 601	623 339
Ajustements pour :				
Plus values sur cessions d'immobilisations financières			-	(320 132)
Variation des :				
Autres actifs courants	4		24 934	67 354
Placements et autres actifs financiers	5		661 171	(403 837)
Autres passifs courants	14		21 584	86 540
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation			<u>966 290</u>	<u>53 264</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	15		-	768 511
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement			<u>-</u>	<u>768 511</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décassements provenant de l'opération de réduction du capital			-	-
Distribution des dividendes	7		(966 000)	(966 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement			<u>(966 000)</u>	<u>(966 000)</u>
Variation de trésorerie			<u>290</u>	<u>(144 225)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	6		383	144 608
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6		673	383

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce , par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocession des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, la plus-value provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, est déductible en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Titres de participation	2 928 254	2 928 254
Titres immobilisés	500 100	500 100
Montant brut	<u>3 428 354</u>	<u>3 428 354</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation (A)	(860 100)	(860 100)
Montant net	<u>2 568 254</u>	<u>2 568 254</u>

A/ PROVISIONS

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 860.100, se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100
<u>Total</u>	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2013

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	124 032	10,000	4,031	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	302 606	10,000	3,725	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	22,16%
* Société Hydrosol Fondation	9 752	100,000	23,185	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1,72%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société SOTUPA	72 347	5,000	4,147	300 000	Souscription et actions gratuites	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	33 828	5,000	2,210	74 772	Souscription et actions gratuites	3,45%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	13,33%
				2 928 254		

ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2013

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					500 100	

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
- Etat, excédent d'impôt (voir note 13)	214 380	234 936	(20 556)
- Avance de 20% sur le montant de la taxation	304 345	304 345	-
- VISUAL 2 M Industrie (a)	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA (b)	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 408	14 258	150
- Produits à recevoir	29 067	33 595	(4 528)
- Etat, TVA à reporter	166	166	-
<u>Montant brut</u>	<u>828 022</u>	<u>852 956</u>	<u>(24 934)</u>
A déduire :			
- Provisions (c)	(308 981)	(308 981)	
<u>Montant net</u>	<u>519 041</u>	<u>543 975</u>	

(a) Le montant de D : 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(b) Le montant de D : 116 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(c) Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 308.981, se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391
<u>Total</u>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées	-	48 725	(48 725)
- Actions	744	744	-
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	4 797 847	5 511 020	(713 173)
* Amen Première	1 335 645	1 235 778	99 867
* Sicav Amen	17 367	16 763	604
* Sicav Amen Trésor	9 096	8 840	256
<u>Total</u>	<u>6 160 699</u>	<u>6 821 870</u>	<u>(661 171)</u>

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Amen Bank	510	350
- Tunisie Valeurs	95	15
- Amen Invest	68	18
<u>Total</u>	<u>673</u>	<u>383</u>

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Capital social		966 000	966 000
- Réserve légale	(A) & (B)	483 000	483 000
- Résultats Reportés	(B)	6 053 217	6 395 878
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>7 502 217</u>	<u>7 844 878</u>
Résultat de l'exercice (1)	(B)	258 601	623 339
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>7 760 818</u>	<u>8 468 217</u>
Nombre d'actions (2)		966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)		0,268	0,645

(A) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.

(B) : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013 -54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 Décembre 2013, D : 6.698.218 et se détaillent comme suit :

- Réserve légale excédentaire	386 400
- Résultats Reportés	6 053 217
- Résultat net de l'exercice 2013	258 601

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011	966 000	483 000	5 884 146	1 477 732	8 810 878
Affectations approuvées par l'AGO du 15 Mai 2012			1 477 732	(1 477 732)	-
Distribution Dividendes			(966 000)		(966 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2012				623 339	623 339
Solde au 31 Décembre 2012	966 000	483 000	6 395 878	623 339	8 468 217
Affectations approuvées par l'AGO du 22 Mai 2013			623 339	(623 339)	-
Distribution des Dividendes			(966 000)		(966 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2013				258 601	258 601
Solde au 31 Décembre 2013	966 000	483 000	6 053 217	258 601	7 760 818

NOTE 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		
- Etat, autres impôts et taxes à payer	84	3 373
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	240 000
- Diverses charges à payer (b)	1 241 650	1 218 482
- Créiteurs Divers	6 115	4 410
<u>Total</u>	<u>1 487 849</u>	<u>1 466 265</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour un montant de D : 1.223.617 la rémunération variable de la société " Tuninvest Finance Group", relative aux exercices 2008, 2009, 2010, 2011, et 2012 et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis.

NOTE 9 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Dividendes des titres de participation	163 782	294 663
- Dividendes des titres SICAV	40 843	74 734
- Plus value sur cession des titres de participations	-	320 132
- Plus value sur titres SICAV	161 408	132 633
<u>Total</u>	<u>366 033</u>	<u>822 162</u>

NOTE 10 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Intérêts des comptes courants	144	202
- Revenus des créances	-	7 796
<u>Total</u>	<u>144</u>	<u>7 998</u>

NOTE 11 : CHARGES NETTES SUR CESSION DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cession de titres se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Moins values réalisées sur cession des titres SICAV	188	23 882
- Moins values sur cessions titres cotées	-	6
- Charges financières nettes	630	-
<u>Total</u>	<u>818</u>	<u>23 888</u>

NOTE 12 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	59 126	135 885
- Publicité, publications, relations publiques	3 290	3 310
- Frais de négociation des titres	7 306	26 725
- Services bancaires et assimilés	187	168
- Jetons de présence	12 000	11 000
- T.C.L	732	1 661
- Cotisations et dons	3 000	3 000
- Autres charges	532	354
<u>Total</u>	<u>86 173</u>	<u>182 103</u>
<u>général</u>	<u>86 173</u>	<u>182 103</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D : 44.840, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

NOTE 13 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Bénéfice comptable	279 186	624 169
A déduire		
- Dividendes	(204 625)	(369 397)
- Plus values sur cessions de titres	-	(320 132)
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice en cours	(148 534)	(132 599)
A réintégrer		
- Moins values sur cessions de titres SICAV	188	23 882
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice précédent	132 599	94 867
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u>	<u>58 814</u>	<u>(79 210)</u>
Impôt au taux de 35% <i>(porté, le cas échéant, au minimum légal)</i>	<u>20 585</u>	<u>830</u>
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	(234 936)	(235 732)
- Retenues sur placements et autres	(29)	(34)
<u>Impôt à reporter</u>	<u>(214 380)</u>	<u>(234 936)</u>

NOTE 14 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

La variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Total des autres passifs courants 2013	1 487 849	-
- Total des autres passifs courants 2012	(1 466 265)	1 466 265
- Total des autres passifs courants 2011	-	(1 379 725)
<u>Total</u>	<u>21 584</u>	<u>86 540</u>

NOTE 15 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Total créances immobilisées au 31/12/2011	-	48 724
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2012	-	(48 725)
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2011	-	48 725
- Cessions des actions SOMATRAL	-	719 687
- Cessions des actions SOMATRAL COMMERCIAL	-	100
<u>Total</u>	<u>-</u>	<u>768 511</u>

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

1 - En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 22 Mai 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.248.667 et un bénéfice net de D : 258.601, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « TUNINVEST - SICAR », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2 - La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3 - Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 4 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4 – La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Une récente prise de position fournie par l'administration fiscale renforce en substance les arguments en faveur de la société, notamment en ce qui concerne le décompte du délai de prescription. Cette doctrine devrait, en toute logique, conduire l'administration à reconsidérer sa position dans la procédure contentieuse.

En tout état de cause, elle pourrait normalement aboutir à une baisse substantielle du montant de redressement réclamé.

Opinion

5 - A notre avis, et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers de la société « TUNINVEST - SICAR », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

6 - En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément

aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7 - En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- Convention antérieurement autorisée

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1er Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2013. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 44.840 réparti en partie fixe et partie variable pour respectivement D : 21.928 et D : 22.912.

La partie variable ne sera payée qu'à la clôture définitive du contrôle fiscal.

- Conventions nouvelles

Au cours de l'exercice 2013, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune nouvelle convention spéciale régie par les dispositions des articles précités.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention entrant dans le cadre desdites dispositions.

Tunis, le 10 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

CITY CARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 mai 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Kais FEKIH & Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre 2013
(exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A - 1	60.421,531	36.705,881
Moins : amortissements		30.877,606	20.740,103
		29.543,925	15.965,778
Immobilisations corporelles	A - 2	8.462.391,082	2.576.720,657
Moins : amortissements		630.088,148	499.367,672
		7.832.302,934	2.077.352,985
Immobilisations financières	A - 3	1.200,000	7.353.585,000
Moins : provisions		0,000	2.279.422,500
		1.200,000	5.074.162,500
Total des actifs immobilisés		7.863.046,859	7.167.481,263
Autres actifs non courants	A - 4	198.845,980	254,214
Moins : provisions		66.451,469	254,214
		132.394,511	0,000
Total des actifs non courants		7.995.441,370	7.167.481,263
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	A - 5	28.034.589,743	10.954.280,134
Moins : provisions		15.398,607	1.208.045,713
		28.019.191,136	9.746.234,421
Clients	A - 6	2.478.066,548	1.148.066,808
Moins : provisions		583.437,096	583.437,096
		1.894.629,452	564.629,712
Autres actifs courants	A - 7	921.498,985	2.302.357,756
Placements & autres actifs financiers	A - 8	26.186.000,000	24.380.000,000
Liquidités et équivalents de liquidités	A - 9	2.259.435,315	1.189.770,687
Total des actifs courants		59.280.754,888	38.182.992,576
TOTAL DES ACTIFS		67.276.196,258	45.350.473,839

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre 2013
(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
<i>Capitaux propres</i>			
- Capital social	CP - 1	13.500.000,000	13.500.000,000
Réserves consolidées		3.327.761,374	2.416.824,761
Total capitaux propres avant résultat		16.827.761,374	15.916.824,761
Résultat de l'exercice consolidé		12.311.247,784	8.335.936,613
<i>Total capitaux propres avant affectation du résultat</i>		29.139.009,158	24.252.761,374
Intérêt des minoritaires		2.026,144	1.671,156
<i>Passifs</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts long terme		0,000	0,000
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P - 1	34.417,769	0,000
<i>Total des passifs non courants</i>		34.417,769	0,000
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P - 2	36.531.345,820	20.181.871,887
Autres passifs courants	P - 3	1.569.397,367	914.169,422
Concours bancaires et autres passifs financiers		0,000	0,000
<i>Total des passifs courants</i>		38.100.743,187	21.096.041,309
<i>Total des passifs</i>		38.135.160,956	21.096.041,309
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		67.276.196,258	45.350.473,839

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
MODELE AUTORISE
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc.-13	(*) 31-déc.-12
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	R - 1	99.283.365,235	84.244.532,376
Autres produits d'exploitation	R - 2	185.792,965	37.743,981
Total des produits d'exploitation		99.469.158,200	84.282.276,357
<i>Charges d'exploitation</i>			
Achats d'approvisionnements consommés	R - 3	83.502.619,264	70.215.878,312
Charges de personnel	R - 4	1.777.969,273	1.436.027,754
Dotations aux amortissements et aux provisions	R - 5	(864.948,771)	611.217,855
Autres charges d'exploitation	R - 6	2.035.839,246	1.643.325,031
Total des charges d'exploitation		86.451.479,012	73.906.448,952
<i>Résultat d'exploitation</i>		13.017.679,188	10.375.827,405
Charges financières nettes	R - 7	(885.685,571)	309.434,567
Produits des placements	R - 8	1.623.246,620	972.132,414
Autres gains ordinaires	R - 9	194.564,482	67.006,502
Autres pertes ordinaires	R - 10	145.209,446	184.905,542
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		15.575.966,415	10.920.626,212
Impôt sur les bénéfices		3.264.018,643	2.583.999,470
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		12.311.947,772	8.336.626,742
Eléments extraordinaires		0,000	0,000
<i>Parts des Minoritaires</i>		699,988	690,129
<i>Résultat net de l'exercice consolidé</i>		12.311.247,784	8.335.936,613
Effets des modifications comptables		0,000	0,000
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		12.311.247,784	8.335.936,613

(*) Les données ont été retraitées pour des raisons de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**MODELE AUTORISE**

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013

(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Résultat net		12.311.247,784	8.335.936,613
Ajustements pour :			
* Part revenant aux intérêts minoritaires		699,988	690,129
* Dotation aux amortissements et aux provisions		(3.144.371,271)	387.990,355
* Variation des :			
Stocks	TR-1	(17.080.309,609)	2.811.308,771
Créances	TR-2	(1.259.999,740)	756.443,094
Autres actifs	TR-3	1.182.267,005	503.605,641
Fournisseurs et autres dettes	TR-4	16.828.638,878	(1.129.867,826)
* Plus ou moins value de cession		1.409.944,797	514.190,000
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		10.248.117,832	12.180.296,777
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décassements sur acquisition d'immob. corporelles		(6.634.204,913)	(96.359,870)
Décassements sur acquisition d'immob. incorporelles		(23.715,650)	(7.682,160)
Encaissement provenant de la cession d'immob. corporelles		669.723,856	0,000
Décassements sur acquisition d'immob. financières		(1,097)	0,000
Encaissement provenant de la cession d'immob. financières		5.851.654,600	985.800,000
Flux de trésorerie affectés aux act. d'investissement		(136.543,204)	881.757,970
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Dividendes et autres distributions		(7.235.910,000)	0,000
Encaissement provenant des subventions		0,000	0,000
Décassements provenant de remboursement d'emprunts		0,000	0,000
Encaissement provenant d'emprunt		0,000	0,000
Encaissement provenant de l'émission d'actions		0,000	0,000
Décassements provenant de modifications comptables		0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des act. de financement		(7.235.910,000)	0,000
<i>Variation de trésorerie</i>		2.875.664,628	13.062.054,747
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		25.569.770,687	12.507.715,940
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
		28.445.435,315	25.569.770,687

(*) Les données ont été retraitées pour des raisons de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

(Les chiffres sont exprimés en dinars Tunisiens)

I – PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe est composé de deux sociétés : « CITY CARS » et « CITY CARS GROS ».

L'activité principale du groupe est l'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport ainsi que toute pièce de rechange, accessoires, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules principalement de marque KIA.

- ✓ La société **CITY CARS** est une société anonyme de droit Tunisien créée en 2007 et régie par le code des sociétés commerciales et par le code d'incitations aux investissements.

Le Capital social de la société est de 13.500.000 dinars divisé en 13.500.000 actions de un (1) dinars chacune intégralement souscrites et intégralement libérées.

La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs, l'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport ainsi que toute pièce de rechange, accessoires, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules.

- ✓ La société **CITY CARS GROS** est une société à responsabilité limitée de droit Tunisien créée en 2010 et régie par le code des sociétés commerciales et par le code d'incitations aux investissements.

Le Capital social de la société est de 500.000 dinars divisé en 5.000 parts sociales de 100 dinars chacune, détenu à concurrence de 99.9 % par la société City Cars.

La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs, l'importation, l'exportation, la commercialisation de toute pièce de rechange, accessoires, et en général tout produit accessoire aux véhicules.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

II. 1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. 2. Principes de consolidation

II. 2. 1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

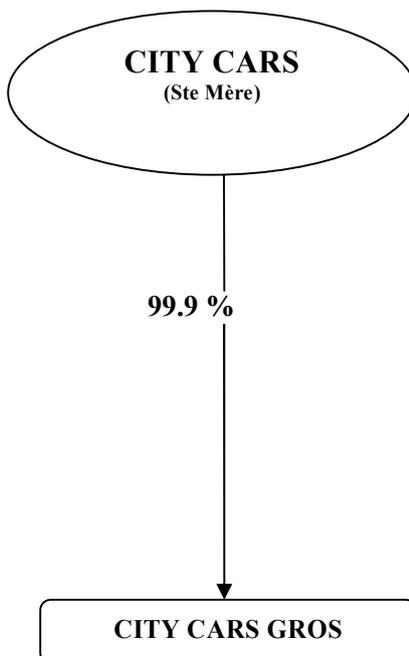
Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe est présenté au niveau du schéma suivant :



II. 2. 2. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants sont désignés par la société du groupe et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Bien que le capital de la société CITY CARS GROS soit détenu par deux principaux associés : CITY CARS (99,9%) et L' ETAT TUNISIEN (0,1%), nous avons décidé de l'intégrer globalement, puisque la société mère CITY CARS S.A dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société CITY CARS GROS.

Société	2012			2013		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
CITY CARS SA	100%	Mère	IG	100%	Mère	IG
CITY CARS GROS SARL	99,90%	Filiale	IG	99,90%	Filiale	IG

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère CITY CARS et de sa filiale en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- Cumul arithmétique des comptes individuels,
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II. 2. 4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

(a) Les marges et les plus ou moins values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II. 2. 5. Ecart d'acquisition

Aucun écart d'acquisition positif et/ou négatif n'est constaté au niveau du groupe, vu que toutes les participations remontent à la constitution de la filiale.

II. 2. 6. Ecart de conversion

La comptabilisation des opérations réalisées entre deux sociétés utilisant des devises différentes conduit à la clôture à des écarts lors de la conversion des comptes des entreprises étrangères.

Le résultat et la situation financière d'une entité doivent être convertis de la monnaie fonctionnelle à une autre monnaie de présentation.

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;

- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;et

- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

Aucun écart de conversion positif et/ou négatif n'est constaté au niveau du groupe, vu que les deux sociétés sont établies en Tunisie et leurs comptes sont exprimés en dinars tunisiens.

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément:

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- Convention de la permanence des méthodes,
- Convention de la périodicité,
- Convention de prudence,

- Convention du coût historique, et
- Convention de l'unité monétaire.

II. 3. 1. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

- | | |
|---------------------------|---------|
| • Construction | 5% |
| • Matériel et Outillage | 15 % |
| • Matériel de transport | 20 % |
| • Mobilier de bureau | 20 % |
| • AAI généraux | 10 % |
| • Matériel informatique | 33.33 % |
| • Logiciels informatiques | 33.33 % |

II. 3. 2. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.2

II. 3. 3. Stocks

Les stocks du groupe sont composés de véhicules neufs ainsi que de pièces de rechange et accessoires. La société utilise pour la comptabilisation des stocks la méthode de l'inventaire intermittent. Les produits achetés sont portés provisoirement dans un compte de charge au moment de leur acquisition et les stocks sont déterminés de manière extracomptable, suite à un inventaire physique, à la date de l'arrêté de la situation comptable et portés dans les comptes de situation et de résultat.

Les stocks de la société sont valorisés à leur prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

II. 3. 4. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

II. 3. 5. Impôt différé

Les sociétés du Groupe sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

II. 3. 6. Revenus

Les produits du groupe sont constitués essentiellement de ventes de véhicules neufs, de pièces de rechange et des réparations. Ils sont enregistrés en hors TVA et comptabilisés quotidiennement dès leur réalisation.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

III - Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Les retraitements apportés aux données comparatives de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

1	Rubriques	Solde au 31/12/2012 avant retraitements	Retraitement	Solde au 31/12/2012 après retraitements
	Autres produits d'exploitation	104.750,483	(67.006,502)	37.743,981
	Autres gains ordinaires	0,000	67.006,502	67.006,502
2	Rubriques	Solde au 31/12/2012 avant retraitements	Retraitement	Solde au 31/12/2012 après retraitements
	Charges financières nettes (*)	36.546,680	272.887,887	309.434,567
	Dotations aux amortissements & aux provisions	387.990,355	223.227,500	611.217,855
	Produits financiers	990.207,058	(18.074,644)	972.132,414
	Autres charges d'exploitation	1.645.701,511	(2.376,480)	1.643.325,031
	Autres pertes ordinaires	696.719,093	(511.813,551)	184.905,542
(*)	Charges financières nettes au 31/12/2012 avant retraitement	36.546,680		
	Provision pour dépréciation des titres de participation	1.276.762,500		
	Reprise sur provision pour dépréciation des TP	(1.499.990,000)		
	Intérêts des comptes courants	(18.074,644)		
	Perte sur cession des actions SDA ZITOUNA I	514.190,031		
	Charges financières nettes au 31/12/2012 après retraitement	309.434,567		

IV – Notes explicatives sur les différents postes des états financiers consolidés

A - 1 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2013, les immobilisations incorporelles ont atteint en net 29.543,925 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Logiciels Informatiques	60.421,531	36.705,881
Amortissement Logiciels Informatiques	30.877,606	20.740,103
TOTAL NET	29.543,925	15.965,778

Les investissements en immobilisations incorporelles ont atteint en 2013, 23.715,650 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant
Logiciels Informatiques	23.715,650
TOTAL BRUT	23.715,650

A - 2 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles ont atteint en brut 8.462.391,082 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Terrain	5.949.850,500	398.757,800
Matériel et Outillage	91.790,405	87.701,574
Agen, Aménagement, Installations, Générales	188.087,731	180.764,206
Matériel de Transport de personnes	542.879,999	218.579,997
Matériel de Transport de biens	20.713,351	20.713,351
Mobiliers et Matériels de Bureau	81.529,703	72.212,821
Matériel Informatique	112.725,694	71.980,519
Construction en cours	0,000	51.196,690
Construction sur sol d'autrui Ali Darghouth	1.474.813,699	1.474.813,699
TOTAL BRUT	8.462.391,082	2.576.720,657

Les amortissements cumulés de ces immobilisations ont atteint 630.088,148 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Amt Matériel et Outillage	47.861,327	34.391,835
Amt Agencement, Aménagement, Installations, Générales	58.358,234	39.952,954
Amt Matériel de Transport de personnes	102.176,334	108.319,332
Amt Matériel de Transport de biens	8.285,340	4.142,670
Amt Mobiliers et Matériels de Bureau	53.111,980	36.834,059
Amt Matériel Informatique	69.108,224	58.280,798
Amt Construction sur sol d'autrui Ali Darghouth	291.186,709	217.446,024
TOTAL BRUT	630.088,148	499.367,672

Les investissements en immobilisations ont atteint au 31 décembre 2013, 6.634.204,913 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant
Terrain	5.949.850,500
Matériel et Outillage	4.088,831
Agen, Aménagement, Installations, Générales	7.323,525
Matériel de Transport de personnes	622.880,000
Mobiliers et Matériels de Bureau	9.316,882
Matériel Informatique	40.745,175
TOTAL BRUT	6.634.204,913

A - 3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont atteint en net 1.200,000 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Titres de participation	0,000	7.352.385,000
Dépôts et cautionnements	1.200,000	1.200,000
Total Provisions Immobilisations financières	0,000	2.279.422,500
TOTAL NET	1.200,000	5.074.162,500

(*) : Les actions représentant la participation du groupe dans le capital de ATTIJARI BANK ont été cédées en date du 14 Mars 2013 au prix de 5.872.500 TND.

A - 4 Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2013, Cette rubrique totalise en net 132.394,511 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Frais préliminaires	254,214	254,214
Charges à répartir (1)	198.591,766	0,000
Résorption des frais préliminaires	254,214	254,214
Résorptions des charges à répartir	66.197,255	0,000
TOTAL NET	132.394,511	0,000

(1) : Dépenses engagées lors de l'introduction de la société en bourse

A - 5 Stocks

La valeur nette des stocks a atteint au 31 décembre 2013 un montant de 28.019.191,136 dinars, contre 9.746.234,421 TND au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Stock véhicules neufs	15.624.172,835	1.691.828,753
Stock véhicules neufs en cours de dédouanement	10.582.170,750	7.713.737,813
Stock pièces de rechange en cours de dédouanement	225.501,785	230.228,029
Stock pièces de rechange	1.588.473,033	1.309.985,180
Stock des travaux en cours	14.271,340	8.500,359
TOTAL BRUT	28.034.589,743	10.954.280,134
Total Provisions pour dépréciation des stocks	15.398,607	1.208.045,713
TOTAL NET	28.019.191,136	9.746.234,421

A - 6 Clients & comptes rattachés

Le solde du compte clients et comptes rattachés a atteint en net, au 31 décembre 2013, 1.894.629,452 dinars. Le détail se présente comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Clients, Sociétés	274.428,292	38.089,806
Clients, Loueurs	346.691,946	0,000
Clients, Particuliers	804.704,536	214.626,046
Clients, Atelier & Magasin	268.803,791	150.573,930
Clients, Revendeurs, Sous concessionnaires et agents KIA	48.877,328	65.634,167
Clients, Retenue de garantie	11.139,850	11.139,850
Clients, Effets à recevoir	137.422,848	84.006,876
Clients, douteux et litigieux	583.437,096	583.437,096
Clients, chèques impayés	2.560,861	459,037
Clients, effets impayés	0,000	100,000
TOTAL BRUT	2.478.066,548	1.148.066,808
Provisions pour créances douteuses	583.437,096	583.437,096
TOTAL NET	1.894.629,452	564.629,712

A - 7 Autres actifs courants

Au 31 décembre 2013, Cette rubrique totalise 921.498,985 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Etat, crédits de TVA	363.076,733	17.278,377
Etat, report IS	0,000	916.883,571
Charges constatées d'avance	83.557,438	84.611,575
Produits à recevoir	220.508,795	115.646,307
Débiteurs divers	80.836,528	985.800,000
Autre actif courant	0,000	6,489
Fournisseurs créance pour emballage	0,000	85,500
Compte courant actionnaires	0,000	15.410,000
Impôt différé	173.519,491	166.635,937
TOTAL	921.498,985	2.302.357,756

A - 8 Placements & autres actifs financiers

Il s'agit des placements en banque dont dispose la société au 31 décembre 2013. Ils ont atteint 26.186.000,000 dinars, contre 24.380.000,000 TND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Placement ATB	50.000,000	3.840.000,000
Placement UBCI	5.381.000,000	0,000
Placement ZITOUNA	0,000	3.190.000,000
Placement BNA	8.700.000,000	17.350.000,000
Placement BT	5.955.000,000	0,000
Placement BIAT	6.100.000,000	0,000
TOTAL	26.186.000,000	24.380.000,000

A - 9 Liquidités & équivalents de liquidités

Il s'agit des avoirs en banque dont dispose la société au 31 décembre 2013. Ils ont atteint 2.259.435,315 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
ATB TND	205.109,097	78.129,299
BNA TND	1.661.354,150	578.832,337
ZITOUNA BANK TND	61.617,109	76.195,122
UBCI TND	1.940,824	41.145,012
UBCI EUR	89.019,947	15.891,649
UBCI USD	47.384,583	328.500,006
BT TND	83.646,217	0,000
BT EUR	0,000	0,000
BT USD	0,000	0,000
BIAT TND	18.164,829	0,000
ATTIJARI TND	0,000	1.901,326
BLOCAGE	0,000	25.643,990
CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	90.704,759	43.380,879
CAISSE DEPENSES	493,800	151,067
TOTAL	2.259.435,315	1.189.770,687

CP – 1 Capital social

Le capital social du groupe est de 13.500.000,000 DT divisé en 13.500.000 actions de un (1) dinars chacune.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Capital social	13.500.000,000	13.500.000,000
TOTAL	13.500.000,000	13.500.000,000

P - 1 Provisions

Au 31 décembre 2013, Cette rubrique totalise 34.417,769 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Provision pour départ à la retraite	13.372,000	0,000
Provisions courantes pour risques et charges	21.045,769	0,000
TOTAL	34.417,769	0,000

P - 2 Fournisseurs & comptes rattachés

Au 31 décembre 2013, les dettes envers les fournisseurs ont atteint 36.531.345,820 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Fournisseurs d'exploitation locaux	558.757,558	314.295,219
Fournisseurs d'immobilisations locaux	16.337,723	2.689,873
Fournisseurs locaux retenue de garantie	385,730	385,730
Fournisseurs étrangers (*)	35.823.142,408	19.757.352,143
Fournisseurs locaux factures non parvenues	132.722,401	107.148,922
TOTAL	36.531.345,820	20.181.871,887

(*) Pour assurer une meilleure disponibilité du stock de véhicules neufs durant l'année 2013, les importations ont été réparties mensuellement, contrairement à l'année 2012 au cours de laquelle les importations ont été réalisées en majorité durant le premier semestre. Le règlement du fournisseur étranger KIA se fait à 180 jours date de connaissance.

P - 3 Autres passifs courants

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants ont atteint 1.569.397,367 dinars. Le détail se présente comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Provision pour congé à payer	80.377,619	71.873,543
Etat, impôts et taxes	254.517,950	519.665,453
Etat, IS à payer	556.829,257	0,000
CNSS	126.546,011	116.649,380
Autres passifs courants	21.036,984	5.025,720
Produits constatés d'avance	96.894,103	31.144,068
Clients, Particuliers avances	191.860,000	141.160,000
Clients, Sociétés avances	35.480,000	13.000,000
Clients, Atelier & Magasin avances	9.269,332	8.300,147
Clients, Loueurs avances	2.000,000	2.200,000
Créditeurs dives (ancien actionnaire)	5.151,111	5.151,111
Actionnaires dividendes à payer	189.435,000	0,000
TOTAL	1.569.397,367	914.169,422

Notes relatives aux postes de l'état de résultat :

R - 1 Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus ont atteint, 99.283.365,235 dinars. Ils se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Ventes véhicules neufs	94.741.774,166	80.225.263,599
Ventes véhicules neufs en hors taxe	164.101,448	33.140,100
Ventes Main d'œuvre atelier	139.523,566	109.799,364
Ventes pièces de rechange atelier	719.725,647	901.474,920
Ventes travaux extérieurs atelier	139.162,072	324.541,438
Vente garantie pièces de rechange	456.098,064	320.528,143
Vente garantie mains d'œuvres	15.578,071	22.457,147
Ventes pièces de rechange comptoir	2.907.402,201	2.307.327,665
TOTAL	99.283.365,235	84.244.532,376

La politique d'approvisionnement pour l'année 2013 s'est basée sur un meilleur mix-produit avec l'importation de véhicules haut de gamme ayant des prix de vente élevés. Ainsi le Chiffre d'Affaires a évolué considérablement courant l'exercice 2013, passant de 84.244.532,376 DT au 31 décembre 2012 à 99.283.365,235 DT au 31 décembre 2013 soit une croissance de 17.85 %. Ceci a permis de rehausser l'image de marque de KIA en Tunisie.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Le nombre de véhicules vendus	3448	3434

R - 2 Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres produits d'exploitation ont atteint, 185.792,965 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Inscriptions 4 CV	0,000	40,000
Autres produits d'exploitation	1.530,000	348,500
Location d'Immeuble	184.262,965	37.355,481
TOTAL	185.792,965	37.743,981

R - 3 Achats consommés

Au 31 décembre 2013, les achats consommés ont atteint 83.502.619,264 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Variation de stock	(17.080.309,609)	2.811.308,771
Travaux extérieurs	261.198,477	217.084,788
Achats approvisionnements consommés	84.697,927	96.055,667
Achats véhicules neufs	64.566.262,932	44.104.453,873
Achats véhicules neufs en transit	10.582.170,750	7.713.737,813
Frais accessoires d'achat	22.950.560,431	13.275.270,104
Achats accessoires VN	0,000	10.420,700
Achats lubrifiants	76.299,512	84.714,442
Achats pièces de rechange locaux	52.339,632	31.475,996
Achats pièces de rechange étrangers en transit	225.366,647	230.169,594
Achats pièces de rechange étrangers	1.784.032,565	1.641.186,564
Total	83.502.619,264	70.215.878,312

R - 4 Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel ont atteint 1.777.969,273 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Salaires et compléments de salaires	1.392.369,437	1.098.541,188
Charges sociales	354.665,765	305.846,587
Autres charges de personnel	9.057,995	14.379,309
Provision pour congés à payer	8.504,076	17.260,670
Provision pour départ à la retraite	13.372,000	0,000
Total	1.777.969,273	1.436.027,754

L'évolution des charges de personnel en 2013 par rapport à 2012 est expliquée par :

- L'octroi d'une prime d'un salaire à tout le personnel du groupe en janvier 2013
- Le débloqué en mars 2013 de l'augmentation salariale sectorielle annuelle au titre de l'année 2012 avec un effet rétroactif remontant au mois de mai 2012.

R - 5 Dotations aux amortissements & aux provisions

Les dotations aux amortissements & aux provisions nettes ont atteint (864.948,771) dinars au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Dotations aux amortissements	240.455,311	194.415,105
Dotations aux provisions nettes (*)	(1.171.601,337)	416.802,750
Dotations aux résorptions des charges à répartir	66.197,255	0,000
Total	(864.948,771)	611.217,855

(1) : Ci dessous le détail des provisions nettes :

(*) Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Provision pour dépréciation du stock des véhicules neufs	0,000	1.206.029,687
Provision pour dépréciation du stock de pièces de rechange	15.398,607	2.016,026
Provision pour dépréciation des créances clients	0,000	553.437,096
Provisions pour risques et charges	21.045,769	0,000
Reprise sur provision pour risques et charges	0,000	(77.252,202)
Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	0,000	(195.029,062)
Reprise sur provision pour dépréciation des stocks VN (*)	(1.206.029,687)	(1.072.398,795)
Reprise sur provision pour dépréciation des stocks pièces	(2.016,026)	0,000
Total	(1.171.601,337)	416.802,750

(*) Ce montant est relatif à la reprise sur la provision constatée durant l'exercice 2012 sur les véhicules endommagés lors des événements du 14 Janvier 2011. Cette provision a été calculée suite au rapport d'un expert automobile accompagné d'un Huissier Notaire et de deux agents de l'administration fiscale qui a estimé la valeur de réalisation nette des ces épaves à 129.830,509.

R - 6 Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitation ont atteint 2.035.839,246 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Loyers	443.656,600	299.789,633
Entretiens & réparations	15.265,859	33.888,754
Assurances	78.159,093	88.307,861
Services extérieurs	303.082,415	247.616,091
Honoraires & commissions	346.483,955	349.277,692
Publicité, publications, relations publiques	371.778,152	195.604,944
Transport, déplacement & Missions	63.798,295	55.823,837
Impôts & taxes	306.297,860	267.301,448
Frais postaux & Telecom	28.308,083	23.410,125
Services bancaires & assimilés	41.508,934	76.304,646
Jetons de présence	37.500,000	6.000,000
Total	2.035.839,246	1.643.325,031

R - 7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes ont atteint (885.685,571) dinars au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Intérêts bancaires	1.090,890	466,548
Intérêts des obligations cautionnées	0,000	30.448,849
Intérêts sur main levée	8.717,203	0,000
Autres charges financières	(205,200)	(158,400)
Pertes de change	17.787,184	15.950,614
Gains de change	(54.934,783)	(10.160,931)
Intérêts des comptes courants	(58.603,365)	(18.074,644)
Provision pour dépréciation des titres de participation	0,000	1.276.762,500
Reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation	(2.279.422,500)	(1.499.990,000)
Perte sur cession des titres Attijari Bank	1.479.885,000	0,000
Perte sur cession des titres SDA Zitouna I	0,000	514.190,031
Total	(885.685,571)	309.434,567

R - 8 Produits des placements

Au 31 décembre 2013, les produits financiers ont atteint 1.623.246,620 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Intérêts sur placements	1.622.956,620	921.097,414
Produits des participations	290,000	51.035,000
Total	1.623.246,620	972.132,414

R - 9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent une valeur de 194.564,482 au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Produit net /cession d'immobilisation	96.810,971	0,000
Produits sur éléments non récurrents (*)	97.753,511	0,000
Autres gains ordinaires	0,000	67.006,502
Total	194.564,482	67.006,502

(*) Ce montant est relatif aux véhicules fortement endommagés, brulés et calcinés lors des événements du 14 Janvier qui ont été vendus suite appel d'offre, et après constat de l'expert automobile accompagné d'un Huissier Notaire et de deux agents de l'administration fiscale.

R - 10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent une valeur de 145.209,446 au 31 décembre 2013.

Rubriques	31-déc.-13	31-déc.-12
Perte sur créances clients irrécouvrable	0,000	182.529,062
Perte sur cession des immobilisations corporelles	30.316,000	0,000
Autres pertes ordinaires	114.893,446	2.376,480
Total	145.209,446	184.905,542

Notes relatives aux postes de l'état de flux de trésorerie :

La trésorerie de fin de période se détaille comme suit :

TR-1 Variations des stocks

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Stock véhicules neufs	15.624.172,835	1.691.828,753	(13.932.344,082)
Stock véhicules neufs en cours de dédouanement	10.582.170,750	7.713.737,813	(2.868.432,937)
Stock pièces de rechange	1.588.473,033	1.309.985,180	(278.487,853)
Stock pièces de rechange en cours de dédouanement	225.501,785	230.228,029	4.726,244
Stock des travaux encours	14.271,340	8.500,359	(5.770,981)
Total	28.034.589,743	10.954.280,134	(17.080.309,609)

TR-2 Variations des Créances clients

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Clients, Sociétés	274.428,292	38.089,806	(236.338,486)
Clients, Loueurs	346.691,946	-	(346.691,946)
Clients, Particuliers	804.704,536	214.626,046	(590.078,490)
Clients, Atelier & Magasin	268.803,791	150.573,930	(118.229,861)
Clients, Revendeurs, Sous concessionnaires et agents KIA	48.877,328	65.634,167	16.756,839
Clients, Retenue de garantie	11.139,850	11.139,850	-
Clients, Effets à recevoir	137.422,848	84.006,876	(53.415,972)
Clients, douteux et litigieux	583.437,096	583.437,096	-
Clients, chèques impayés	2.560,861	459,037	(2.101,824)
Clients, effets impayés	-	100,000	100,000
Total	2.478.066,548	1.148.066,808	(1.329.999,740)

Ajustement créance client (70.000,000) - 70.000,000

Total 2.408.066,548 1.148.066,808 (1.259.999,740)

TR-3.1 Variations des autres actifs courants

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Etat, crédit de TVA	363.076,733	17.278,377	(345.798,356)
Etat, report IS	-	916.883,571	916.883,571
Etat, retenue a la source & AP	-	-	-
Charges constatées d'avance	83.557,438	84.611,575	1.054,137
Produits à recevoir	220.508,795	115.646,307	(104.862,488)
Débiteurs divers	80.836,528	985.800,000	904.963,472
Autre actif courant	-	6,489	6,489
Fournisseurs créance pour emballage	-	85,500	85,500
Compte courant actionnaire	-	15.410,000	15.410,000
Impôt différé	173.519,491	166.635,937	(6.883,554)
Total	921.498,985	2.302.357,756	1.380.858,771

TR-3.2 Variations des autres actifs non courants

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Charges à répartir	198.591,766	-	(198.591,766)
Total	198.591,766	-	(198.591,766)

TR-4.1 Variations des dettes fournisseurs

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Fournisseurs d'exploitation locaux	558.757,558	314.295,219	244.462,339
Fournisseurs d'immobilisations locaux	16.337,723	2.689,873	13.647,850
Fournisseurs locaux retenue de garantie	385,730	385,730	-
Fournisseurs étrangers	35.823.142,408	19.757.352,143	16.065.790,265
Fournisseurs locaux factures non parvenues	132.722,401	107.148,922	25.573,479
Total	36.531.345,820	20.181.871,887	16.349.473,933

TR-4.2 Variations des autres passifs courants

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provision pour congé à payer	80.377,619	71.873,543	8.504,076
Etat, Impôts et taxes	254.517,950	519.665,453	(265.147,503)
Etat, IS à payer	556.829,257	-	556.829,257
CNSS	126.546,011	116.649,380	9.896,631
Autres passifs courants	21.036,984	5.025,720	16.011,264
Produits constatés d'avance	96.894,103	31.144,068	65.750,035
Clients, Particuliers avances	191.860,000	141.160,000	50.700,000
Clients, Sociétés avances	35.480,000	13.000,000	22.480,000
Clients, Atelier & Magasin avances	9.269,332	8.300,147	969,185
Clients, Taxis & Louages avances	-	-	-
Clients, Loueurs avances	2.000,000	2.200,000	(200,000)
Compte Courant actionnaire	5.151,111	5.151,111	-
Actionnaires dividendes à payer	189.435,000	-	189.435,000
Total	1.569.397,367	914.169,422	655.227,945
Ajustement pour dividendes à payer	(189.435,000)	-	(189.435,000)
Total	1.379.962,367	914.169,422	465.792,945

TR-4.3 Variations des autres passifs non courants

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provision pour départ à la retraite	13.372,000	-	13.372,000
Provisions courantes pour risques et charges	21.045,769	-	21.045,769
Total	34.417,769	-	34.417,769
Ajustement provisions courantes pour risques et charges	(21.045,769)	-	(21.045,769)
Total	(21.045,769)	-	13.372,000

Plus ou moins value de cession

Désignation	31/12/2013
Moins value de cession des actions Attijari Bank	1.500.733,400
Moins value de cession Construction encours la goulette	51.196,690
Plus value de cession des actions Zitouna II	(1,903)
Plus value de cession des immobilisations corporelles	(172.299,390)
Moins value de cession des immobilisations corporelles	30.316,000
Total	1.409.944,797

Trésorerie début de période

Désignation	31/12/2012
ATB TND	78.129,299
BNA TND	578.832,337
ZITOUNA BANK TND	76.195,122
UBCI TND	41.145,012
UBCI EUR	15.891,649
UBCI USD	328.500,006
ATTIJARI TND	1.901,326
BLOCAGE	25.643,990
CHEQUES A L ENCAISSEMENT	43.380,879
CAISSE DEPENSES	151,067
PLACEMENT ATB	3.840.000,000
PLACEMENT ZITOUNA	3.190.000,000
PLACEMENT BNA	17.350.000,000
Total	25.569.770,687

Trésorerie à la fin de la période

Désignation	31/12/2013
ATB TND	205.109,097
BNA TND	1.661.354,150
ZITOUNA BANK TND	61.617,109
UBCI TND	1.940,824
UBCI EUR	89.019,947
UBCI USD	47.384,583
ATTIJARI TND	83.646,217
BT TND	18.164,829
BIAT TND	-
CHEQUES A L ENCAISSEMENT	90.704,759
CAISSE DEPENSES	493,800
PLACEMENT ATB	50.000,000
PLACEMENT UBCI	5.381.000,000
PLACEMENT BNA	8.700.000,000
PLACEMENT BT	5.955.000,000
PLACEMENT BIAT	6.100.000,000
Total	28.445.435,315

ANNEXES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE
AU 31 DECEMBRE 2013

Désignation	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Valeur comptable Nette
	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Valeur Brute au 31/12/2013	Amort. Cumulé au 31/12/2012	Dotations au 31/12/2013	Amort. Mat cédé	Amort. Cumulé au 31/12/2013	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels informatiques	36.705,881	23.715,650	0,000	60.421,531	20.740,103	10.137,503	0,000	30.877,606	29.543,925
Total Immobilisations Incorporelles	36.705,881	23.715,650	0,000	60.421,531	20.740,103	10.137,503	0,000	30.877,606	29.543,925
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrain	398.757,800	5.949.850,500	398.757,800	5.949.850,500	0,000	0,000	0,000	0,000	5.949.850,500
Matériel et Outillage	87.701,574	4.088,831	0,000	91.790,405	34.391,835	13.469,492	0,000	47.861,327	43.929,078
Agencement, Aménagement, Install, Générales	180.764,206	7.323,525	0,000	188.087,731	39.952,954	18.405,280	0,000	58.358,234	129.729,497
Matériel de Transport de personnes	218.579,997	622.880,000	298.579,998	542.879,999	108.319,332	93.454,333	99.597,331	102.176,334	440.703,665
Matériel de Transport de biens	20.713,351	0,000	0,000	20.713,351	4.142,670	4.142,670	0,000	8.285,340	12.428,011
Mobiliers et Matériels de Bureau	72.212,821	9.316,882	0,000	81.529,703	36.834,059	16.277,921	0,000	53.111,980	28.417,723
Matériel Informatique	71.980,519	40.745,175	0,000	112.725,694	58.280,798	10.827,426	0,000	69.108,224	43.617,470
Construction sur sol d'autrui Ali Darghouth	1.474.813,699	0,000	0,000	1.474.813,699	217.446,024	73.740,685	0,000	291.186,709	1.183.626,990
Construction en cours la goulette	51.196,690	0,000	51.196,690	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total Immobilisations Corporelles	2.576.720,657	6.634.204,913	748.534,488	8.462.391,082	499.367,672	230.317,807	99.597,331	630.088,148	7.832.302,934
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	2.613.426,538	6.657.920,563	748.534,488	8.522.812,613	520.107,775	240.455,310	99.597,331	660.965,754	7.861.846,859

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2013	2012
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	99.469.158,200	Coût d'achat des marchandises vendues	83.502.619,264	.Marge commerciale	15.966.538,936	14.066.398,045
Marge Commerciale	15.966.538,936	Autres charges externes	1.729.541,386			
<i>Total</i>	<i>15.966.538,936</i>	<i>Total</i>	<i>1.729.541,386</i>	.Valeur Ajoutée brute (1) et (2)	14.236.997,550	12.690.374,462
Valeur Ajoutée Brute	14.236.997,550	Impôts et taxes Charges de personnel	306.297,860 1.777.969,273			
		<i>Total</i>	<i>2.084.267,133</i>	.Excédent brut d'exploitation	12.152.730,417	10.987.045,260
Excédent brut d'exploitation	12.152.730,417	Autres charges ordinaires	145.209,446			
Autres produits ordinaires	194.564,482	Charges financières nettes	- 885.685,571			
Produits des placements	1.623.246,620	Dotations aux Amortissements et aux provisions ordinaires	- 864.948,771			
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	3.264.018,643			
<i>Total</i>	<i>13.970.541,519</i>	<i>Total</i>	<i>1.658.593,747</i>	.Résultat des activités ordinaire	12.311.947,772	8.336.626,742
Résultat des activités ordinaires	12.311.947,772	Résultat des activités ordinaires				
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires		Parts des minoritaires	699,988	690,129
Effet positif des modifications comptables		Effet des modifications comptables				
<i>Total</i>	<i>12.311.947,772</i>	<i>Total</i>	<i>12.311.947,772</i>	.Résultat net après modifications comptables consolidé	12.311.247,784	8.335.936,613

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013

	Capital social	Réserves consolidées	Résultat consolidées	Intérêts des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2012	13.500.000,000	2.416.824,761	8.335.936,613	1.671,156	24.254.432,530
* Réserves consolidées		8.335.936,613	(8.335.936,613)		-
* Variations des intérêts des minoritaires				354,988	354,988
* Dividendes		(7.425.000,000)			(7.425.000,000)
* Impôt différé au 31/12/2012					-
Résultat consolidé de l'exercice 2013			12.311.247,78	0,000	12.311.247,784
Capitaux propres au 31/12/2013	13.500.000,000	3.327.761,374	12.311.247,784	2.026,144	29.141.035,302

Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires du groupe CITY CARS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 mars 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « CITY CARS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe « CITY CARS » comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 29 139 009 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 311 248 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe « CITY CARS », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 21 Avril 2014

Les co-commissaires aux comptes

**BAC
Kais FEKIH**

**AMC Ernst & Young
Mohamed Zienelabidine CHERIF**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Le Groupe AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

Le Groupe Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed MEHDI (ECC MAZARS) et Mr Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad GUELLATY).

BILAN : LES ACTIFS
Exercice clos au 31/12/2013

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	(1)	3 131 555	2 982 530
Moins: amortissements		-1 645 593	-1 267 626
		1 485 962	1 714 904
Immobilisations corporelles	(1)	104 813 437	98 526 582
Moins: amortissements		-65 554 623	-59 969 772
		39 258 814	38 556 810
Immobilisations financières	(2)	268 646	310 052
Moins: provisions		-92 837	-92 837
		175 809	217 215
Total des Actifs immobilisés		40 920 585	40 488 929
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		40 920 585	40 488 929
Actifs courants			
Stocks	(3)	13 590 627	12 330 857
Moins: provisions		-274 978	-177 055
		13 315 649	12 153 802
Clients et comptes rattachés	(4)	28 262 800	27 038 656
Moins: provisions		-4 128 717	-3 875 582
		24 134 083	23 163 074
Autres actifs courants	(5)	5 104 032	6 551 251
Moins: provisions		-68 348	-41 582
		5 035 684	6 509 669
Placements et autres actifs financiers	(6)	10 815	14 778
Moins: provisions		0	0
		10 815	14 778
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	4 992 923	3 553 746
Total des actifs courants		47 489 154	45 395 069
TOTAL DES ACTIFS		88 409 739	85 883 998

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
Exercice clos au 31/12/2013

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Capitaux propres			
Capital social		30 282 050	27 758 550
Réserves		5 743 173	2 688 413
Réserves Consolidées		1 078 792	1 368 328
Subventions reçues		1 242 835	1 199 204
Fonds social		14 722	24 970
Intérêts Minoritaires		100 081	66 605
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		38 461 653	33 106 070
Résultat de l'exercice		9 660 915	11 259 921
<i>Part du groupe</i>		9 504 912	11 226 289
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>		156 003	33 632
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		2 345 000	2 523 500
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	48 122 568	44 365 991
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	1 905 397	3 662 519
Autres passifs financiers	(10)	13 229 138	13 471 629
Provisions		88 335	88 335
Total des passifs non courants		15 222 870	17 222 483
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	10 964 987	11 628 309
Autres passifs courants	(12)	5 177 220	5 484 848
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	8 922 094	7 182 367
Total des passifs courants		25 064 301	24 295 524
Total des passifs		40 287 171	41 518 007
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		88 409 739	85 883 998

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2013
(modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Revenus	(14)	73 733 376	63 397 573
Coût des ventes	(15)	-43 081 844	-36 499 552
Marges brute		30 651 532	26 898 021
Autres produits d'exploitation	(16)	830 248	1 393 275
Frais de distribution	(17)	-3 730 426	-3 298 392
Frais d'administration	(18)	-10 747 125	-9 593 780
Autres charges d'exploitation	(19)	-3 396 556	-3 045 900
Résultat d'exploitation		13 607 673	12 353 224
Charges financières nettes	(20)	-1 415 942	-966 206
Produits des placements		0	0
Produits des participations		0	0
Autres gains ordinaires		82 089	1 380 253
Autres pertes ordinaires		0	-438 024
Dotation aux provisions pour risques et charges		0	0
Reprise sur provisions pour risques et charges		0	1 600 000
Résultat des activités ordinaires avant impôt		12 273 820	13 929 247
Impôt sur les bénéfices	(21)	-2 612 905	-2 669 326
Résultat des activités ordinaires après impôt		9 660 915	11 259 921
Effet des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		9 660 915	11 259 921

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2013
(modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	78 306 823	69 765 816
Intérêts reçus	2 434	1 465
Encaissements provenant des placements à court terme		
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	-58 489 425	-52 453 313
Encaissements provenant de l'Etat (TVA)	47 928	
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	-5 929 879	-3 805 738
Intérêts payés	-706 719	-521 298
Décaissements provenant des placements à court terme		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	13 231 162	12 986 932
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 674 945	-6 240 983
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		26 673
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-11 475	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-8 126
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-5 686 420	-6 222 436
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement dépôt de garantie	24 455	
Décaissement dépôt de garantie	-55 335	-609 418
Dividendes et autres distributions payés	-5 667 049	-4 991 006
Dividendes et autres distributions reçus		
Encaissement Emprunts		7 000 000
Encaissement provenant des subventions d'Investissements	325 262	
Remboursement d'emprunts	-2 333 333	-1 888 892
Encaissement provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-7 706 000	-489 316
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	152 042	-183 587
Variation de trésorerie	-9 216	6 091 593
Trésorerie au début de l'exercice	-1 251 587	-7 343 180
Effet périmètre		
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-1 260 803	-1 251 587

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
Air Séparation Tunisie	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

(En milliers de dinars)

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	74 886	46 246	8 964
Air Liquide Tunisie Services	40 759	3 334	2 469
Air Séparation	668	120	65
Air Liquide SPECNA	1 772	382	233

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750 000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

Air Séparation Tunisie est une société à responsabilité limitée au capital de 50 000 dinars divisé en cinq mille parts de dix dinars chacune. Air Liquide Tunisie Services a pris une participation de 75% dans le capital de cette société en octobre 2008 et a racheté les 25% restant en juillet 2011.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA _____ 50 000 Dinars

500 parts sociales à Air Liquide Maroc–SA _____ 50 000 Dinars

500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL _____ 50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- Air Liquide Tunisie : société mère,
- Air Liquide Tunisie Services : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- Air Séparation Tunisie : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- Air Liquide Specna: filiale détenue à hauteur de 33.33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée est la méthode d'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

■ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

■ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

■ Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

■ Stocks

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux en cours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

■ Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2012	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	2 982 530	47 865	101 160	0	3 131 555
Survaleur (1)	1 059 266				1 059 266
Logiciels	1 863 264	47 865	101 160		2 012 289
Fonds de commerce	60 000				60 000
Immobilisations corporelles	98 526 582	6 413 161	<101 160>	<25 146>	104 813 437
Terrains	1 191 384				1 191 384
Constructions	2 860 887				2 860 887
Matériel et outillage	42 135 481	32 018	691 115	15 292	42 873 907
Matériel de transport	3 546 504	976 669	105 637	<34 544>	4 594 266
M.M.B & A.A.I	12 545 132	66 443	898 311	<5 894>	13 503 992
Emballages	33 118 256		1 671 966		34 790 222
Immobilisations encours	3 128 938	5 338 031	<3 468 189>		4 998 779
Total	101 509 112	6 461 026	-	<25 146>	107 944 992

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société Air Séparation Tunisie.

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2012	Dotations 2013	Autres variations	Amortissements au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	1 267 626	377 967	0	1 645 593
Survaleur	211 854	52 963		264 818
Logiciels	1 055 772	325 004		1 380 775
Fonds de commerce	0			0
Immobilisations corporelles	59 969 772	5 625 289	<40 438>	65 554 623
Terrains				
Constructions	1 660 730	102 843		1 763 573
Matériel et outillage	23 600 751	2 475 749		26 076 500
Matériel de transport	2 353 197	482 151	<34 544>	2 800 804
M.M.B & A.A.I	6 897 988	1 050 287	<5 894>	7 942 381
Emballages	25 457 106	1 514 259		26 971 365
Total	61 237 398	6 003 256	<40 438>	67 200 216

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Prêts au personnel (b)	74 432	74 782
Dépôts et cautionnements	180 659	221 715
Total brut	268 646	310 052
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<92 837>	<92 837>
Total net	175 809	217 215

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie « IMTT ».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Gaz	2 773 773	2 387 539
Matériel de soudage	2 052 625	1 791 277
Matériel médical	4 098 544	2 960 320
Matières premières	306 942	355 803
Matières consommables	2 976 088	2 684 378
Marchandises en transit	1 038 676	1 758 639
Travaux en-cours	343 979	392 901
Total brut	13 590 627	12 330 857
Provision pour dépréciation des stocks	<274 978>	<177 055>
Total net	13 315 649	12 153 802

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Clients	23 103 969	22 656 232
Clients, effets à recevoir	1 042 136	518 862
Clients douteux ou litigieux	4 116 695	3 863 562
Total brut	28 262 800	27 038 656
Provision pour dépréciation des comptes clients	<4 128 717>	<3 875 582>
Total net	24 134 083	23 163 074

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Etat, crédit de TVA	3 588 781	2 971 385
Impôt sur les sociétés à liquider	433 319	787 859
Taxe de formation professionnelle	104 878	141 001
Consignations en douane	176 034	161 380
Charges comptabilisées d'avance	56 058	79 536
Produits à recevoir	5 651	19 626
Autres actifs courants	739 311	2 390 464
Total brut	5 104 032	6 551 251
Provision pour dépréciation des autres actifs	<68 348>	<41 582>
Total net	5 035 684	6 509 669

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	8 815	12 778
Titres de placement	2 000	2 000
Total brut	10 815	14 778
Provision pour dépréciation des prêts	-	-
Total net	10 815	14 778

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Banque de Tunisie	4 808 756	3 206 940
UBCI	28 006	24 312
BIAT	139 238	299 617
Caisses	12 204	18 157
Autres établissements bancaires	4 719	4 720
Total	4 992 923	3 553 746

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2012 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2012	Autres variations	Au 31 décembre 2013 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	27 758 550		2 523 500	30 282 050
Réserve légale	2 602 365	173 490		2 775 855
Autres réserves	86 049	2 881 269		2 967 318
Réserves consolidées	1 368 327	44 622	<334 157>	1 078 792
Subvention d'investissement	1 199 204		43 631	1 242 835
Fond social	24 970	100 000	<110 248>	14 722
Intérêts des minoritaires	66 605	33 476		100 081
Résultat de l'exercice	11 259 921	<11 259 921>	9 660 915	9 660 915
Compte spécial d'investissement		2 523 500	<2 523 500>	
Total	44 365 991	<5 503 564>	9 260 141	48 122 568

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1 211 282 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	715 995	59,11%
Banque de Tunisie	232 324	19,18%
Banque Nationale Agricole	133 968	11,06%
Autres	128 995	10,65%
Total	1 211 282	100,00%

NOTE 9 : EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme de l'emprunt contracté, en 2012, auprès de la BT pour un montant de 7 000 MDT, ainsi que le montant à terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Dépôt de garantie bouteilles (a)	11 859 559	11 938 214
Dépôt fondant (b)	1 369 579	1 533 415
Total	13 229 138	13 471 629

(a) Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Le solde de ce poste représente les dépôts reçues de nos clients qui seront amortis sur la durée du contrat.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Fournisseurs d'exploitation	4 967 163	5 663 980
Fournisseurs d'immobilisations	369 066	1 237 402
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	4 267 799	4 721 090
Fournisseurs d'immobilisation factures non parvenues	1 336 479	0
Fournisseurs retenue de garantie	24 480	5 837
Total	10 964 987	11 628 309

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Charges à payer (a)	2 187 897	1 658 770
Produits constatés d'avance	540 073	560 278
C.N.S.S.	654 609	627 717
Compte courant d'associés (b)	63 366	56 272
Autres impôts et taxes	931 630	2 218 182
Autres créditeurs	799 645	363 629
Total	5 177 220	5 484 848

(a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer au titre des congés payés, des départs à la retraites et des bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Banque de Tunisie	6 253 245	4 649 094
Autres	2 668 849	2 533 273
Total	8 922 094	7 182 367

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Ventes de gaz	56 467 266	49 494 878
Ventes de matériel	17 266 110	13 902 695
Total	73 733 376	63 397 573

NOTE 15 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Achats consommés	30 210 368	26 420 391
Frais de personnel	4 138 011	3 503 228
Dotation aux provisions et amortissements	4 306 364	2 091 264
Autres charges directes	4 427 101	4 484 669
Total	43 081 844	36 499 552

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Produits divers d'exploitation	548 618	1 171 167
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	281 630	222 108
Total	830 248	1 393 275

NOTE 17 : COÛT DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Achats non stockés	174 651	84 935
Frais de personnel	483 641	346 364
Services extérieurs	2 251 259	2 087 522
Dotations aux provisions et amortissements	820 875	779 571
Total	3 730 426	3 298 392

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Frais de personnel	5 734 934	5 224 132
Services extérieurs	3 901 504	3 468 808
Achats non stockés	242 271	230 608
Dotations aux provisions et amortissements	868 416	490 380
Autres charges		179 852
Total	10 747 125	9 593 780

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Redevances groupe	562 133	386 695
Services extérieurs	595 416	676 037
Diverses charges ordinaires	1 944 007	1 787 839
Dotations aux provisions et amortissements	295 000	195 329
Total	3 396 556	3 045 900

NOTE 20 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
<i>Charges financières</i>	2 060 448	1 446 700
Intérêts débiteurs des comptes courants	360 734	285 287
Pertes de change	1 009 802	771 531
Autres charges financières	689 912	389 882
<i>Produits financiers</i>	<644 506>	<480 494>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<2 434>	<753>
Gain de change	<642 072>	<478 767>
Autres produits financiers	-	<974>
Charges financières nettes	1 415 942	966 206

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales, ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et de réinvestissement.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2013	2012
Cautions douanières	106 113	101 873
Cautions sur marchés	3 257 739	2 815 687
Total	3 363 852	2 917 560

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES-
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, et dans le cadre des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001, nous vous présentons ci-dessous notre rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de AIR LIQUIDE TUNISIE, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Ces états financiers consolidés qui font apparaître au 31 décembre 2013 un total net de bilan de 88 409 739 dinars tunisiens et un résultat bénéficiaire de 9 660 915 dinars tunisiens ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société AIR LIQUIDE TUNISIE et de ses filiales au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

1- Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

Tunis le, 28/04/2014



ECC MAZARS

Mourad

Guellaty

Mohamed MEHDI

Mourad GUELLATY